



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 12 - Numéro 22

4 juin 2015

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	10
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	69
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	148
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	155
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	167
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	296
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	327
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	336
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
- BDR : Bureau de décision et de révision
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N ^o DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 juin 2015 – 9 h 30					
2015-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alessio Catino Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'interdiction d'opérations sur dérivés, de mesure propre à assurer le respect de la loi et d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
4 juin 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karatbars International GMBH Partie intimée Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 juin 2015 – 9 h 30					
2014-028	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Réjean Paul, Jonathan Dandurand, Marie-France Provost, Daytrader Canada inc., Daytrader Canada inc., f.a.s.l.r.s. de Holding DTC et d'Institut Mondial de l'Investisseur Actif et Daytrader Canada inc., f.a.s.l.r.s. de Gestion Daytrader Canada inc. Parties intimées</p> <p>Banque Nationale du Canada Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de levée partielle de l'interdiction d'opérations sur valeurs</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 juin 2015 – 9 h 30					
2014-057	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de scission d'instance	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 juin 2015 – 14 h 00					
2012-037	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Pierre Lavallée Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarrazin Plourde s.a.	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience pro forma
2015-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Verville et 9278-1400 Québec inc. f.a.s.l.r.s Division digitale et corporation Quartus et Digital division and Quartus corporation Partie intimées Banque Nationale du Canada Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 juin 2015 – 14 h 00					
2011-021	<p>Labelle, Marquis inc. Partie requérante</p> <p>Robert Morin et Roger Éthier et Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé inc. Parties intimées</p> <p>Autorité des marchés financiers Partie mise en cause</p> <p>Gestion M.E.R.R. inc. et Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc. et Bilodeau Spécialiste en chaussures inc. et Pantero Technologies inc. et Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque HSBC du Canada et Banque Nationale du Canada Parties mises en cause</p>	<p>Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.</p> <p>BCF, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Lise Girard	Demande de levée partielle d'une ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 juin 2015 – 14 h 00					
2011-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
	Alain Péroquin et Isabelle Cantin Parties intimées	François Beauvais Avocat inc.			
	Jean-Luc Flipo Partie intimée	CMB Avocats inc.			
	Évaluation Apex inc. Partie intimée				
	Jean-Marc Lavallée, Banque de Montréal et Caisse Desjardins de Contrecoeur Parties mises en cause				
	Banque Toronto Dominion Partie mise en cause	Savoie & Savoie			
	Caisse d'Économie Marie-Victorin Partie mise en cause	Gilbert Séguin Guilbault Avocats			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 juin 2015 – 14 h 00					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. et J. Luc (Luke) Lalonde Parties intimées Jean-Paul Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robichaud & Dupras, Avocats M ^e Vital Julien	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 juin 2015 – 9 h 30					
2011-024	<p>Ginsberg, Gingras & Associés inc, ès qualité de syndic à la faillite de Alain-André Desarzens, de Michèle Amiot et de l'Institut des Médecines universelles inc. Parties requérantes</p> <p>Autorité des marchés financiers Partie intimée</p> <p>Alain André Desarzens, Michèle Amiot et Institut des médecines universelles Parties intimées</p> <p>Banque Royale du Canada de Rimouski, Banque Royale du Canada Placement en direct, Caisse populaire Desjardins de Rimouski, Alertpay inc., Banque CIBC, Jacques Dumont et Line Gaudreau Parties mises en cause</p>	<p>Avocats BSL Inc</p> <p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Claude St Pierre	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 juin 2015 – 14 h 00					
2014-033	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Jonathan Service Financier (Justin Maisonneuve-Strasbourg, f.a.s.l.r.s. « Justin Jonathan Service Financier ») et Micael Girard Parties intimées</p> <p>Banque Alterna Partie mise en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2014-033	<p>Société de l'assurance automobile du Québec Partie requérante</p> <p>Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Jonathan Service Financier (Justin Maisonneuve-Strasbourg, f.a.s.l.r.s. « Justin Jonathan Service Financier ») et Micael Girard Parties intimées</p> <p>Banque Alterna Partie mise en cause</p> <p>Autorité des marchés financiers Partie mise en cause</p>	<p>Dussault Mayrand, avocats</p> <p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Lise Girard	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 juin 2015 – 14 h 00					
2015-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marcel Paiement, 9319-9271 Québec inc., La Financiere Prêtbec ltée et Prêtbec ltée Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 juin 2015 – 14 h 00					
2009-017	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Fer de Lance, Paul. M. Gélinas, Michel Hamel, et George E. Fleury Parties intimées</p> <p>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r. Partie intimée</p> <p>Jean-Pierre Demarais Partie intimée</p> <p>Fondation Fer de Lance Turks and Caicos Partie intimée</p> <p>2849-1801 Québec inc. et Ghyslain Lemay, Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bourquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco inc., Sylvain Auger</p> <p>Les Investissements Denise Verreault inc. Les Entreprises Richard Beaupré inc. Parties intervenantes</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Daniel Ovadia</p> <p>Gilbert Simard Tremblay</p> <p>Boscher Derhy Desmarais Godwin, société nominale</p> <p>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 juin 2015 – 9 h 30					
2014-039	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurance Accomodex inc., Claude Joyal, Ginette Boulerice et Julie Tremblay Parties intimées Groupe Viau inc. Partie intimée 9284-0214 Québec inc., f.a.s. Assurances Rémi Martin Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lex Operandi Services Juridiques Inc. Lamarre, Linteau & Montcalm	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, d'ordonnance intérimaire, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de radiation d'inscription	Audience pro forma
15 juin 2015 – 9 h 30					
2015-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Simard Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
17 juin 2015 – 9 h 30					
2015-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Paul Karcz Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure propre à assurer le respect de la loi et pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 juin 2015 – 9 h 30					
2014-057	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 juin 2015 – 14 h 00					
2014-036	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc. Parties intimées</p> <p>Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. Parties intimées</p> <p>Barbara Bernier Partie intimée</p> <p>Jean-Pierre Perreault Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Houle Gendron, Avocats</p> <p>M^e Ronald Robichaud</p> <p>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	<p>Demande d'imposition de pénalités administratives et de mesure de redressement</p>	<p>Audience pro forma</p>
2015-005	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Alain Véronneau Partie intimée</p> <p>Lorraine St-Martin, Renée Fugère (Marie-Renée Fugère / Renée- Marie Fugère), Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Financière Banque Nationale et Sun Life du Canada Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Lise Girard	<p>Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage</p>	<p>Audience pro forma</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 juin 2015 – 9 h 30					
2014-057	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 juin 2015 – 9 h 30					
2014-057	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond
22 juin 2015 – 14 h 00					
2014-049	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Cabinet de services juridiques inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 juin 2015 – 9 h 30					
2014-057	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 juin 2015 – 9 h 30					
2014-057	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond
25 juin 2015 – 14 h 00					
2015-011	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fabrice Mvondo Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires inc.</p>	Lise Girard	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, interdiction d'opérations sur dérivés, de mesure propre à assurer le respect de la loi et d'imposition d'une pénalité administrative	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 juin 2015 – 9 h 30					
2014-057	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Internationale CDS, Fondation Agrotterre, Foncière Agrotterre inc., Geskon Management Group inc., Association Citoyenne et Solidaire Agrotterre, Strategik Management Group, Jean-Claude Sénécal, Daniel Duval et Luc Vallée Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins des Chênes, Banque royale du Canada et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond
29 juin 2015 – 9 h 30					
2014-049	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Cabinet de services juridiques inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 juin 2015 – 9 h 30					
2014-049	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Audience au fond
6 juillet 2015 – 9 h 30					
2015-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Carlo Cioppi Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
8 juillet 2015 – 9 h 30					
2015-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Robert Beauchamp et R. Beauchamp & Laplante courtiers d'assurances inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'imposition de pénalité administrative, de mesure de redressement, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Audience au fond
13 juillet 2015 – 9 h 30					
2015-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Duncan Ross Associés Ltée et Robert Duncan Ross Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 août 2015 – 9 h 30					
2015-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michael Lee Mitton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morneau L'Écuyer La Leggia & Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande d'ordonnance réciproque, interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, ordonnance réciproque de refus de dispense et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
30 septembre 2015 – 9 h 30					
2015-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Marc Picard Partie intimée Galerie les règles de l'art, François Demers, Jean-François Demers et Pierre Major. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Jean-Luc Lapointe	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'interdiction d'opérations sur valeurs et de dépôt à la Cour supérieure	Audience au fond
1 ^{er} octobre 2015 – 9 h 30					
2015-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Marc Picard Partie intimée Galerie les règles de l'art, François Demers, Jean-François Demers et Pierre Major. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Jean-Luc Lapointe	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'interdiction d'opérations sur valeurs et de dépôt à la Cour supérieure	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 octobre 2015 – 9 h 30					
2015-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Marc Picard Partie intimée Galerie les règles de l'art, François Demers, Jean-François Demers et Pierre Major. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Jean-Luc Lapointe	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'interdiction d'opérations sur valeurs et de dépôt à la Cour supérieure	Audience au fond
5 octobre 2015 – 9 h 30					
2015-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Marc Picard Partie intimée Galerie les règles de l'art, François Demers, Jean-François Demers et Pierre Major. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Jean-Luc Lapointe	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'interdiction d'opérations sur valeurs et de dépôt à la Cour supérieure	Audience au fond
23 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
25 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
26 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
27 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 novembre 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
2 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
4 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
8 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond
10 décembre 2015 – 9 h 30					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			
22 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			
26 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			
28 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 avril 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			
2 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			
4 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			
6 mai 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.			
	Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Brière et Lebeuf inc.			

3 juin 2015

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-024

DÉCISION N° : 2010-024-023

DATE : Le 14 mai 2015

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

CAROL M^cKEOWN

et

DANIEL F. RYAN

et

DOWNSHIRE CAPITAL INC.

et

MEADOW VISTA FINANCIAL CORP.

et

M^cKEOWN BABOON BUILDING FAMILY TRUST

et

HERBERT BABOON BUILDING FAMILY TRUST

et

M^cKEOWN BABOON BUSINESS FAMILY TRUST

et

M^cKEOWN/RYAN PRINCIPAL RESIDENCE TRUST

Parties intimées

et
FIN-XO VALEURS MOBILIÈRES (anciennement DEMERS VALEURS MOBILIÈRES INC.)
et
DWM SECURITIES INC. (anciennement DUNDEE SECURITIES CORPORATION)
et
DESJARDINS VALEURS MOBILIÈRES
et
TD CANADA TRUST
et
RICHARDSON GMP LIMITED
et
CANACCORD CAPITAL CORPORATION
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (RLRQ, c. A-33.2)]

M^e Julie Garneau
Pour M^e Stéphane Poulin
(Bédard Poulin avocats s.e.n.c.r.l.)
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 14 mai 2015

DÉCISION

[1] Le 25 juin 2010, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a, à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* »), prononcé à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause mentionnés ci-après une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'exercer l'activité de conseiller et une ordonnance de blocage de fonds, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² :

INTIMÉS

- Carol M^cKeown;
- Daniel F. Ryan;
- Downshire Capital inc.;
- Meadow Vista Financial Corp.;
- M^cKeown Baboon Building Family Trust;
- Herbert Baboon Building Family Trust;
- M^cKeown Baboon Business Family Trust;
- M^cKeown/Ryan Principal Residence Trust;

MISES EN CAUSE

- Demers Valeurs mobilières inc. (maintenant Fin-XO Valeurs mobilières);
- Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.);
- Desjardins Valeurs mobilières; et
- TD Canada Trust³.

[2] Tous les intimés ont comparu au dossier pour demander d'être entendus. Le 23 juillet 2010, les intimés Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan ont présenté au Bureau une demande de levée partielle de blocage. Le 10 août 2010, le Bureau a accueilli cette requête en partie, en levant partiellement le blocage qui les visait, pour les autoriser à payer certains comptes et à ouvrir un compte de banque personnel non soumis au blocage du Bureau, le tout sujet à certaines conditions⁴.

[3] Le 18 octobre 2010, le Bureau a prononcé un second blocage dans le présent dossier à l'encontre de Carol M^cKeown, Daniel Ryan et Meadow Vista Financial Corp.⁵. Les mises en cause à cette décision étaient Richardson GMP Limited et Canaccord Capital Corporation.

¹ RLRQ, c. V-1.1.

² RLRQ, c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2010 QCBDR 44.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2010 QCBDR 60.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2010 QCBDR 78.

[4] Le 26 novembre 2010, l'Autorité a adressé au Bureau une requête en déclaration d'inhabilité et une demande d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre de Frédéric Allali et du bureau Allali Avocats inc.

[5] Une audience a eu lieu le 29 novembre 2010; M^e Frédéric Allali y a présenté une requête verbale en irrecevabilité, afin de faire rejeter la requête en inhabilité et la demande d'interdiction d'opérations sur valeurs de l'Autorité. Le Bureau a rendu une décision le 1^{er} février 2011 rejetant cette requête préliminaire⁶.

[6] Le 28 avril 2011, de consentement avec les parties, le Bureau a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'égard de M^e Frédéric Allali et du bureau Allali Avocats inc.⁷. De plus, le Bureau a, le 9 mars 2011, reçu le retrait du mandat confié à M^e Allali par Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan.

[7] Les ordonnances de blocage ont été prolongées aux dates suivantes :

- 21 octobre 2010⁸;
- 10 février 2011⁹;
- 30 mai 2011¹⁰;
- 23 septembre 2011¹¹;
- 9 janvier 2012¹²;
- 30 avril 2012¹³;
- 21 août 2012¹⁴;
- 12 décembre 2012¹⁵;
- 4 avril 2013¹⁶;
- 29 juillet 2013¹⁷;
- 21 novembre 2013¹⁸;
- 11 mars 2014¹⁹;
- 25 juin 2014²⁰ ;
- 16 octobre 2014²¹ et;

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Allali*, 2011 QCBDR 9.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, Bureau de décision et de révision, Montréal, décision n° 2010-024-007, 28 avril 2011, M^{es} A. Gélinas et C. St Pierre.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2010 QCBDR 83.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2011 QCBDR 13.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2011 QCBDR 43.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2011 QCBDR 79.

¹² *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2012 QCBDR 10.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2012 QCBDR 39.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2012 QCBDR 91.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2012 QCBDR 131.

¹⁶ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2013 QCBDR 31.

¹⁷ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2013 QCBDR 86.

¹⁸ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2013 QCBDR 121.

¹⁹ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2014 QCBDR 22.

²⁰ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2014 QCBDR 66.

²¹ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2014 QCBDR 119.

- 29 janvier 2015²².

[8] Le 4 mai 2015, les procureurs de l'Autorité ont déposé au Bureau une demande de prolongation des ordonnances de blocage ainsi qu'un avis de présentation pour une audience *pro forma* fixée au 14 mai 2015.

L'AUDIENCE

[9] Le 14 mai 2015, l'audience a eu lieu en présence uniquement de la procureure de l'Autorité.

[10] La procureure de l'Autorité a déposé lors de l'audience une lettre du procureur des intimés dans laquelle il mentionne ne pas contester la présente demande de prolongation de blocage.

[11] La procureure de l'Autorité réaffirme que les constats pénaux ont été signifiés le 22 avril 2014 à l'encontre de Carole M^cKeown, Daniel F. Ryan et Downshire Capital inc, intimés. Ce dossier a été fixé *pro forma* pour la quatrième fois au 20 mai 2015 et, par conséquent, l'enquête au sens large se poursuit.

De plus, la procureure de l'Autorité a mentionné que les motifs initiaux existaient toujours.

[12] En conséquence, la procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de prolonger les ordonnances de blocage pour une période renouvelable de 120 jours et d'inclure dans les conclusions de la décision, comme lors de la décision précédente, la désignation cadastrale d'un immeuble de la circonscription foncière de Montréal.

L'ANALYSE

[13] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut, en vue ou au cours d'une enquête, demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession²³.

[14] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle²⁴.

[15] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle²⁵.

[16] Une telle ordonnance est en vigueur pour une période de 120 jours renouvelable. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs des ordonnances de blocage initiales ont cessé d'exister.

[17] Compte tenu que les intimés, par le biais de leur procureur, ont mentionné au Bureau ne pas contester la présente demande de prolongation des ordonnances de blocage;

²² *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2015 QCBDR 11.

²³ Précitée, note 1, art. 249 (1^o).

²⁴ *Id.*, art. 249 (2^o).

²⁵ *Id.*, art. 249 (3^o).

[18] Compte tenu que les motifs initiaux sont toujours existant et que l'enquête au sens large se poursuit suivant le dépôt à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, de constats à l'égard de Carole McKeown, Daniel F. Ryan et Downshire Capital inc, intimés dans le présent dossier;

[19] En conséquence, le tribunal est d'avis que dans l'intérêt public il y a lieu de prolonger les ordonnances de blocage pour une période de 120 jours à compter de la présente décision.

LA DÉCISION

POUR CES MOTIFS, le Bureau, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

PROLONGE les ordonnances de blocage prononcées les 25 juin 2010²⁶ et 18 octobre 2010²⁷, telles que renouvelées depuis²⁸, et ce, de la manière suivante :

ORDONNE à Demers Valeurs mobilières (maintenant Fin-XO Valeurs mobilières), de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants : 2CFD4A (CAN) et 2CFDD4B (US), au nom de Downshire Capital inc.;

ORDONNE à Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.), de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2A00VCBN et 2A00VCAN	1 513 885,21\$ US et 69 654,79 \$	Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.)
Carol M ^c Keown	[1] et [2]	Comptes inactifs pour le moment	Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.)

ORDONNE à Desjardins Valeurs mobilières, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants : [6] et [7] au nom de Carol M^cKeown;

ORDONNE à TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4 de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens,

²⁶ Précitée, note 3.

²⁷ Précitée, note 5.

²⁸ Précitées, notes 8 à 22.

qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Meadow Vista Financial Corp.	5215416 et 7307730	796,72\$ et 304 643,92US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
M ^c Keown/Ryan Principal Residence	[8]	377,23\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Carol M ^c Keown	[3], [4] et [5]	30 349,46\$, 1 000 024,00\$ et 18,96US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)

ORDONNE à TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4 de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans un ou des coffrets de sûreté, au nom ou pour le compte des intimés;

ORDONNE aux mises en cause Demers Valeurs mobilières (maintenant Fin-XO Valeurs mobilières), Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.), Desjardins Valeurs mobilières, TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4, de ne pas permettre l'ouverture de compte bancaire ou de compte de courtage au nom des intimés ou pour le compte de ceux-ci;

ORDONNE aux intimés Carol M^cKeown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc. et Meadow Vista Financial Corp. de ne pas, directement ou indirectement, retirer des fonds, titres ou autres biens, de comptes bancaires ou de comptes de courtage qu'ils détiennent, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2CFDD4A (CAN) et 2CFDD4B (US)	Compte inactif pour le moment	Fin-XO Valeurs mobilières
Downshire Capital inc.	2A00VCBN et 2A00VCAN	1 513 885,21\$US et 69 654,79\$	Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.)
Carol M ^c Keown	[1] et	Comptes inactifs	Dundee Securities

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
	[2]	pour le moment	Corporation (Maintenant DWM Securities inc.)
Carol M ^c Keown	[6] et [7]		Desjardins Valeurs Mobilières
Meadow Vista Financial Corp.	5215416 et 7307730	796,72\$ et 304 643,92US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Downshire Capital inc.	5211666 et 7305479	55 957,55\$ et 331,65US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
M ^c Keown/Ryan Principal Residence	[8]	377,23\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Carol M ^c Keown	[3], [4] et [5]	30 349,46\$, 1 000 024,00\$ et 18,96US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)

ORDONNE aux intimés Carol M^cKeown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc. et Meadow Vista Financial Corp. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres bien en leur possession;

ORDONNE aux intimés M^cKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, M^cKeown Baboon Business Family Trust, M^cKeown/Ryan Principal Residence Trust de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres bien en leur possession, notamment l'immeuble suivant;

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot [...] du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Avec bâtisses dessus construites portant le numéro [...], Montréal (Québec) [...], circonstances et dépendances. »

ORDONNE à Richardson GMP Limited, mise en cause au présent dossier, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle, au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Type de compte
Carol M ^c Keown	[9]	Compte d'épargne libre d'impôt
Carol McKeown	[10]	Compte comptant CAD
Carol McKeown	[11]	Compte comptant É-U
Downshire	400-BN-30-E	Compte sur marge CAD
Downshire	400-BN-30-F	Compte sur marge CAD
Downshire	40F-BN-30-E	Compte sur marge CAD
Downshire	40F-BN-30-F	Compte sur marge É-U

ORDONNE à Canaccord Capital Corporation, mise en cause au présent dossier, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle, au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Institution financière
Downshire	58D-187A-8, 58D-187B-7, 58D-187G-1	Canaccord Capital Corporation
Meadow Vista Financial Corp.	18M-434A-1, 18M-434B1	Canaccord Capital Corporation
Daniel F. Ryan	[12]	Canaccord Capital Corporation

La présente décision de prolongation des ordonnances de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue par le Bureau qui a accordé une levée partielle de blocage à Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan, en vertu de la décision du 10 août 2010²⁹, afin qu'ils puissent ouvrir un compte de banque dans une institution financière de leur choix, en vue d'y déposer leur salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer leur subsistance et suivant les conclusions suivantes.

Cette autorisation fut assortie des conditions suivantes :

²⁹ Précitée, note 4.

1. les montants que Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan déposeront dans le compte de banque qui sera dispensé de l'application du blocage du Bureau ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevienne aux interdictions que le Bureau a prononcées à leur encontre le 25 juin 2010;
2. Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan devront aviser l'Autorité du nom de l'institution financière où ils ouvriront leur compte ainsi que du numéro de ce dernier dans un délai de 10 jours de cette ouverture;
3. Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan transmettront à l'employé de l'Autorité que cette dernière désignera une copie du relevé mensuel du susdit compte, dans un délai de cinq (5) jours de la réception de ce relevé; et
4. l'Autorité pourra demander à Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan de lui remettre toutes les pièces justificatives qui sont reliées aux opérations effectuées dans le susdit compte, lorsque l'Autorité le jugera nécessaire.

Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur aux dates où elles sont prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

(S) Lise Girard

M^e Lise Girard, présidente

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2013-032

DÉCISION N° : 2013-032-008

DATE : Le 20 mai 2015

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

CHRISTIAN TURCOTTE

Partie intimée

et

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 5050, boul. Bourque, Rock Forest (Québec) J1N 2K7

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 4857, boul. Bourque, bureau 21, Sherbrooke (Québec) J1N 1E8

et

OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE

Parties mises en cause

et

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie intervenante

2013-032-008

PAGE : 2

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2, art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 et art.115.3, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2]

M^e Julie Garneau
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 20 mai 2015

2013-032-008

PAGE : 3

DÉCISION

[1] Le 1^{er} novembre 2013, à la suite d'une audience tenue *ex parte* à la demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* »), le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a rendu à l'encontre de l'intimé Christian Turcotte et des mises en cause au présent dossier des ordonnances de blocage, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opération sur valeurs, de suspension d'inscriptions et de publication au registre foncier¹.

[2] Cette décision a été rendue en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², des articles 152, 249, 256, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ et des articles 115, 115.3 et 115.8 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*⁴. Par ailleurs, lors de l'audience *ex parte* susmentionnée, la syndique de la Chambre de la sécurité financière a présenté une requête en intervention qui a été accueillie par le tribunal.

[3] Le 19 novembre 2013, par le biais de son procureur, l'intimé Christian Turcotte a fait parvenir au Bureau un avis de contestation de la décision rendue le 1^{er} novembre 2013. Le 6 mars 2014, il s'est désisté de cette contestation.

[4] Par la suite le Bureau a prolongé les ordonnances de blocage qu'il avait émises dans sa décision initiale du 1^{er} novembre 2013 pour des périodes successives de 120 jours aux dates suivantes :

- le 21 février 2014⁵;
- le 18 juin 2014⁶;
- le 14 octobre 2014⁷; et
- le 30 janvier 2015⁸.

[5] Le 16 janvier 2015, le Bureau a levé partiellement⁹, à certaines conditions et à la demande de la Banque Toronto-Dominion, les ordonnances de blocage au présent dossier afin d'y soustraire un immeuble, et ce, pour que cette banque puisse exercer sa garantie à l'encontre de cet immeuble dans le cadre d'un recours hypothécaire.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Turcotte*, 2013 QCBDR 115.

² RLRQ, c. A-33.2.

³ RLRQ, c. V-1-1.

⁴ RLRQ, c. D-9.2.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Turcotte*, 2014 QCBDR 20.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Turcotte*, 2014 QCBDR 58.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Turcotte*, 2014 QCBDR 113.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Turcotte*, 2015 QCBDR 13.

⁹ *Banque Toronto-Dominion c. Turcotte*, 2015 QCBDR 12.

2013-032-008

PAGE : 4

[6] Le 5 mai 2015, l'Autorité a déposé au Bureau un avis de présentation pour une audience *pro forma* fixée au 14 mai 2015 afin d'obtenir la prolongation des ordonnances de blocage au présent dossier. L'audience a été fixée au 20 mai 2015.

L'AUDIENCE

[7] L'audience a eu lieu au siège du Bureau le 20 mai 2015, en présence de la pro-cureure de l'Autorité. L'intimé Christian Turcotte n'était alors ni présent ni représenté.

[8] La procureure de l'Autorité a indiqué que l'enquête est toujours en cours. Des constats d'infraction ont été signifiés à l'intimé Christian Turcotte le 24 mars 2015 et à la société 6510787 Canada inc. le 2 avril 2015. Elle a noté que les chefs d'accusation portent sur le placement sans inscription et sans prospectus, le fait d'avoir fourni des informations fausses ou trompeuses, l'exercice de l'activité de courtier sans être inscrit et pour avoir contrevenu à une décision du Bureau.

[9] La procureure de l'Autorité a plaidé qu'en raison de l'absence de l'intimé dûment signifié, des motifs initiaux qui existent toujours et de l'enquête qui se poursuit dans ce dossier, le Bureau devrait accorder, au nom de l'intérêt public, la demande de prolongation demandée par l'Autorité.

L'ANALYSE

[10] En vertu de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹⁰ et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹¹, l'Autorité peut, en vue ou au cours d'une enquête, demander au Bureau de prononcer une ordonnance de blocage de fonds, titres ou autres biens à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête. Une telle ordonnance demeure en vigueur pour une période renouvelable de 120 jours.

[11] Les articles 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* prévoient aussi que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs, ayant justifié l'ordonnance de blocage initiale, ont cessé d'exister.

[12] Le Bureau a noté que l'intimé Christian Turcotte n'était pas présent à l'audience et donc qu'il n'a pas contesté la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité. Le Bureau a aussi pris en considération le fait que la procureure de l'Autorité a indiqué que les motifs initiaux, ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage dans le présent dossier, existent toujours.

[13] De plus, il appert que des constats d'infraction ont été signifiés le 24 mars 2015 à l'intimé Christian Turcotte pour les chefs d'accusation suivants :

¹⁰ Précitée, note 4.

¹¹ Précitée, note 3.

2013-032-008

PAGE : 5

- Neuf (9) chefs pour avoir exercé l'activité de courtier en valeurs sans être inscrit auprès de l'Autorité à ce titre;
- Huit (8) chefs pour avoir procédé au placement d'une forme d'investissement soumise à la *Loi sur les valeurs mobilières* sans détenir de prospectus visés par l'Autorité;
- Quatre (4) chefs pour avoir fourni des informations fausses ou trompeuses à propos d'une opération sur des titres;
- Un (1) chef pour avoir aidé la société 6510787 Canada inc. à procéder au placement d'une forme d'investissement soumise à la *Loi sur les valeurs mobilières* sans prospectus;
- Un (1) chef pour avoir contrevenu à une décision rendue par le Bureau en sollicitant un investisseur en vue du placement d'une forme d'investissement soumise à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[14] Compte tenu, que l'enquête se poursuit toujours et que des constats d'infraction ont été signifiés à l'intimé Christian Turcotte, le Bureau est prêt à accorder une prolongation des ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier.

LA DÉCISION

PAR CES MOTIFS, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, accueille la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité et :

ORDONNE à l'intimé Christian Turcotte de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le bien suivant :

- L'immeuble situé au [...] à Sherbrooke, [...], connu et désigné comme étant le lot numéro [...] du Cadastre du Québec ;

ORDONNE à la Banque Laurentienne du Canada, sise au 5050, boul. Bourque, Rock Forest (Québec), J1N 2K7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Christian Turcotte et dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte bancaire portant le numéro [1] ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de Christian Turcotte;

ORDONNE à la Banque Nationale du Canada, sise au 4857, boul. Bourque, bureau 21, Sherbrooke (Québec), J1N 1E8, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Christian Turcotte et dont elle a la garde ou le contrôle,

2013-032-008

PAGE : 6

notamment dans les comptes bancaires portant les numéros [2] et [3] ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de Christian Turcotte; et

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Christian Turcotte qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté.

La présente décision de prolongation des ordonnances de blocage ne doit toutefois pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue par le Bureau le 16 janvier 2015 dans laquelle il a accordé, à certaines conditions, une levée partielle des ordonnances de blocage en faveur de la Banque Toronto-Dominion¹². Les conclusions de cette décision étaient les suivantes :

« **LÈVE** partiellement l'ordonnance de blocage qu'il avait prononcée le 1^{er} novembre 2013, telle qu'elle a été renouvelée depuis, dans le cadre du présent dossier, uniquement à l'égard de l'immeuble décrit ci-après, à savoir :

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot [...] du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke

Avec bâtisse y érigée portant le numéro [...], Rock Forest, Québec, [...]; »

[31] La présente décision n'entrera en vigueur qu'au moment où la Cour supérieure du district de Sherbrooke aura accueilli la « *Requête en délaissement forcé aux fins d'être autorisée à vendre un immeuble sous contrôle de justice* », à être déposée par la Banque Toronto-Dominion, demanderesse en la présente instance, à l'encontre de Christian Turcotte et de Magalie Lacombe.

[32] Les conditions suivantes seront applicables lorsque la présente décision entrera en vigueur :

1) Alain Pirro, mis en cause en la présente instance, qui sera désigné pour procéder à la vente sous contrôle de justice de l'immeuble, ou toute autre personne qui sera désignée à ce titre, devra verser, dans les dix jours de l'expiration du délai de contestation de l'état de collocation ou du prononcé d'un jugement final quant à une contestation de cet état de collocation, le cas échéant, le reliquat du produit de la vente de l'immeuble qui fait l'objet de la présente décision (le « *reliquat* »), dans le compte bancaire portant le numéro [1] ouvert au nom de Christian Turcotte auprès de la Banque Laurentienne du Canada, mise en cause, sise au 5050, boul. Bourque, Rock Forest, Québec, le susdit compte

¹² *Banque Toronto-Dominion c. Turcotte*, préc., note 9.

2013-032-008

PAGE : 7

faisant l'objet de l'ordonnance de blocage du Bureau du 1^{er} novembre 2013, telle qu'elle a été renouvelé depuis;

2) la Banque Laurentienne du Canada, mise en cause, sise au 5050, boul. Bourque, Rock Forest, Québec, devra procéder au dépôt du reliquat dans le compte bancaire portant le numéro [1] ouvert au nom de Christian Turcotte et aviser par écrit l'Autorité des marchés financiers de ce dépôt dans les cinq jours de celui-ci (M^e Annie Parent; annie.parent@lautorite.qc.ca);

3) après que la vente sous contrôle de justice de l'immeuble faisant l'objet de la présente décision aura été complétée, la Banque Toronto-Dominion devra déposer une copie conforme de la présente ordonnance de levée partielle de blocage et l'acte de vente sous contrôle de justice du susdit immeuble auprès de l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke;

4) sur réception des susdits documents, l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke, devra, en vertu de l'article 256 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 115.8 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, procéder à la radiation des inscriptions publiées les 25 février 2014 et 19 juin 2014, portant les numéros [...] et [...], à l'encontre de l'immeuble faisant l'objet de la présente décision. »

[15] Conformément aux articles 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, la présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 20 mai 2015.

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-028

DÉCISION N° : 2014-028-007

DATE : Le 21 mai 2015

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

RÉJEAN PAUL

et

JONATHAN DANDURAND

et

MARIE-FRANCE PROVOST

et

DAYTRADER CANADA INC., f.a.s.l.r.s. de HOLDING DTC et d'INSTITUT MONDIAL DE L'INVESTISSEUR ACTIF

et

DAYTRADER CANADA INC.

et

DAYTRADER CANADA INC., f.a.s.l.r.s. de GESTION DAYTRADER CANADA INC.

Parties intimées

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Partie mise en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

M^e Marie A. Pettigrew
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)

2014-028-007

PAGE : 2

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Tommy Tremblay

(Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.)

Procureur de Réjean Paul, Institut Mondial de l'Investisseur Actif inc., Jonathan Dandurand, Marie-France Provost, Daytrader Canada inc., Daytrader Canada inc. f.a.s.l.r.s. de Holding DTC et d'Institut mondial de l'investisseur actif, et Daytrader Canada inc., f.a.s.l.r.s. de Gestion Daytrader Canada inc.

Date d'audience : 20 mai 2015

2014-028-007

PAGE : 3

DÉCISION

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 18 juin 2014¹, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* »), suivant une demande d'audience *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (l' « *Autorité* »), a notamment prononcé des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et à l'égard de la mise en cause au présent dossier. La décision du 18 juin 2014 a été rendue en vertu des articles 249, 265, 266 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

[2] Le 3 juillet 2014, les intimés ont produit, par l'entremise de leur procureur et conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, un avis de contestation de cette décision⁴.

[3] Le Bureau a par la suite tenu une audience *pro forma* le 11 juillet 2014 et les dates du 8 et 9 août 2014 furent déterminées afin que le Bureau puisse entendre, au mérite, la contestation des intimés dans ce dossier.

[4] Le 22 juillet 2014, les intimés Réjean Paul et Institut Mondial de l'Investisseur Actif inc. ont produit, par l'entremise de leur procureur, une demande de levée partielle des ordonnances de blocage émises par le Bureau à leur encontre le 18 juin 2014.

[5] Un avis d'audience a été produit par le Bureau afin de tenir le 25 juillet 2014 une audience pour entendre la demande de levée partielle des ordonnances de blocage mentionnée au paragraphe précédent. La tenue de cette audience fut reportée au 5 août 2014 à la suite d'une demande conjointe des parties. Avant l'audience, les parties ont informé le Bureau qu'elles en étaient venues à une entente relativement à cette demande de levée partielle des ordonnances de blocage.

[6] Le 6 août 2014⁵, le Bureau a pris acte de cette transaction et a levé partiellement les ordonnances de blocage de la manière suivante :

« **LÈVE** partiellement les ordonnances de blocage décrites dans sa décision n° 2014-028-001 du 18 juin 2014 de manière à permettre à la société Daytrader Canada Inc. (faisant également affaires sous la raison sociale Institut Mondial de l'Investisseur Actif Inc.) :

¹ *Autorité des marchés financiers c. Paul*, 2014 QCBDR 61.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. A-33.2.

⁴ Préc., note 1.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Paul*, 2014 QCBDR 87.

2014-028-007

PAGE : 4

- de retirer de son compte n° 0173222 à la Banque Nationale du Canada, la somme de 175 364,00\$, et ce, à la seule fin de transférer cette somme dans un nouveau compte bancaire ouvert auprès d'une institution financière de son choix dont elle aura fourni les coordonnées à l'Autorité des marchés financiers;
- de déposer dans ce nouveau compte bancaire ses revenus d'entreprise générés depuis le 18 juin 2014 et représentant en date du 5 août 2014 une somme approximative de 77 000.00\$;
- d'utiliser ce nouveau compte bancaire pour dorénavant rencontrer ses obligations et acquitter les dépenses nécessaires à la continuité de ses activités commerciales;

LÈVE partiellement les ordonnances de blocage décrites dans sa décision n° 2014-028-001 du 18 juin 2014 de manière à permettre à Réjean Paul :

- d'utiliser les fonds présentement détenus dans le compte bancaire n° [...] qu'il possède à la Banque de Montréal;
- d'ouvrir un nouveau compte bancaire dans une institution financière de son choix dont il aura fourni les coordonnées à l'Autorité des marchés financiers;
- d'utiliser les sommes déposées dans ce nouveau compte bancaire. »

[Références omises]

[7] L'audience sur la contestation des intimés a débuté le 8 septembre 2014 et, à la demande des parties, fut ajournée à une date qu'il reste à déterminer : les parties ayant demandé un ajournement afin de poursuivre une discussion reliée à un potentiel règlement du présent dossier.

[8] Par ailleurs, le 3 octobre 2014⁶, le Bureau a prolongé les ordonnances de blocage alors en vigueur de manière intérimaire. Par la suite, le 27 octobre 2014⁷, le Bureau a de nouveau prolongé ces ordonnances de blocage pour une période de 120 jours.

[9] Le 16 décembre 2014, l'intimé Réjean Paul a, par l'entremise de son procureur, déposé au Bureau une requête en levée partielle des ordonnances de blocage au présent dossier. À la demande des parties, l'audience *pro forma* sur cette requête fut remise à une date qu'il reste à déterminer.

[10] Le 6 février 2015, le Bureau a de nouveau prolongé les ordonnances de blocage en l'espèce⁸.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Paul*, 2014 QCBDR 109.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Paul*, 2014 QCBDR 120.

2014-028-007

PAGE : 5

[11] Le 27 avril 2015, l'Autorité a déposé au Bureau une demande de prolongation des ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier ainsi qu'un avis de présentation de cette demande à la chambre de pratique du Bureau du 14 mai 2015. Lors de cette audience, la date du 20 mai 2015 fut retenue pour entendre au mérite cette demande de l'Autorité.

AUDIENCE

[12] L'audience du 20 mai 2015 s'est déroulée en présence de la procureure de l'Autorité ainsi que du procureur des intimés.

[13] La procureure de l'Autorité a d'abord précisé au Bureau que l'Autorité demandait la prolongation des ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, sauf pour ce qui a trait au compte personnel n°[...] que l'intimé Réjean Paul détient à la Banque Nationale. Elle a de plus informé le Bureau que des discussions se poursuivent entre le procureur des intimés et l'Autorité avec l'objectif d'en arriver rapidement à un accord dans le présent dossier.

[14] Par la suite, la procureure de l'Autorité a fait entendre comme témoin un enquêteur à l'emploi de cet organisme. Ce dernier a déclaré que l'enquête dans la présente affaire est toujours en cours. Il a affirmé que les motifs ayant justifié l'émission par le Bureau des ordonnances de blocage initiales sont toujours présents. À cet égard, il a souligné que l'enquête a jusqu'à présent révélé un investissement illicite d'environ 3 millions de dollars de la part de 39 investisseurs. Par ailleurs, l'enquêteur a souligné que l'enquête avait révélé que le compte bancaire personnel n°[...] de l'intimé Réjean Paul, ouvert à la Banque Nationale, contient des fonds licitement acquis.

[15] Le procureur des intimés a confirmé les discussions en cours avec l'Autorité en vue d'en arriver à un règlement prochain et a affirmé qu'il consentait à la prolongation des ordonnances de blocage demandée par la procureure de l'Autorité, et ce, en tenant compte de l'exclusion requise pour ce qui a trait au compte susmentionné de l'intimé Réjean Paul.

[16] Compte tenu de l'évolution du présent dossier, la procureure de l'Autorité a plaidé qu'il était dans l'intérêt public que le Bureau prolonge les ordonnances de blocage en vigueur pour une période de 120 jours sauf pour ce qui a trait au compte n°[...] (transit n°[...]) que l'intimé Réjean Paul détient à la Banque Nationale.

ANALYSE

[17] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹ prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Paul*, 2015 QCBDR 15.

⁹ Préc., note 2.

2014-028-007

PAGE : 6

d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁰.

[18] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹¹. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹².

[19] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[20] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse à l'existence des motifs qui ont justifié l'émission de l'ordonnance de blocage initiale. Il appartient alors aux intimés d'établir que ces motifs ont cessé d'exister.

[21] Dans la présente affaire, il ressort du témoignage de l'enquêteur assigné au dossier que l'enquête de l'Autorité se poursuit et que les motifs initiaux ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage initiales existent toujours. De plus, la procureure de l'Autorité a déclaré que des discussions sont en cours entre les parties, et ce, en vue d'en arriver à un éventuel règlement.

[22] Par ailleurs, l'Autorité a demandé au Bureau de renouveler les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, de manière à exclure de leurs effets un compte personnel que l'intimé Réjean Paul détient à la Banque Nationale. Il appert en effet des résultats de l'enquête que les fonds déposés dans ce compte furent légalement acquis et qu'il n'est plus nécessaire de les bloquer pour protéger les épargnants d'une potentielle dilapidation par les intimés.

[23] Compte tenu de ces développements, les intimés ont consenti - par l'entremise de leur procureur - à la demande de prolongation des ordonnances de blocage en vigueur dans le présent dossier, et ce, telle que formulée par la procureure de l'Autorité.

[24] Par conséquent, le Bureau estime qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, tout en excluant de leurs effets un compte bancaire qui fut spécifiquement identifié par les parties durant l'audience.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur*

¹⁰ *Id.*, art. 249, par. 1.

¹¹ *Id.*, art. 249, par. 2.

¹² *Id.*, art. 249, par. 3.

2014-028-007

PAGE : 7

*l'Autorité des marchés financiers*¹³ et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁴ :

ACCUEILLE la demande de prolongation de l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE les ordonnances rendues initialement dans sa décision du 18 juin 2014¹⁵ dans le présent dossier de la manière suivante :

ORDONNE à l'intimé Réjean Paul, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession, à l'exception des fonds qu'il détient dans le compte bancaire numéro [...] (transit n°[...]) à la succursale de la Banque Nationale située au 8200, boulevard Taschereau, bureau 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6;

ORDONNE à l'intimé Réjean Paul, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, à l'exception des fonds détenus dans le compte bancaire numéro [...] (transit n°[...]) à la succursale de la Banque Nationale située au 8200, boulevard Taschereau, bureau 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6;

ORDONNE à l'intimée DayTrader Canada Inc., en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

ORDONNE à l'intimée DayTrader Canada Inc., en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle;

ORDONNE à la mise en cause Banque Nationale du Canada ayant son siège social au 600, de la Gauchetière Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) H3B 4L2, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour les intimés Réjean Paul ou DayTrader Canada Inc. - notamment dans les comptes bancaires numéros [...] et [...] - à l'exclusion toutefois des fonds détenus dans le compte bancaire numéro [...] (transit n°[...]) à la succursale de la Banque Nationale située au 8200, boulevard Taschereau, bureau 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6;

ORDONNE à la mise en cause Banque Nationale du Canada ayant son siège social au 600, de la Gauchetière Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) H3B 4L2, en vertu de l'article 251 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, d'aviser par écrit l'Autorité des marchés financiers si elle a donné un coffre-fort en location à l'intimé Réjean Paul ou à l'intimée DayTrader Canada Inc. dans une de ses succursales;

¹³ Préc., note 3.

¹⁴ Préc., note 2.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Paul*, préc., note 1.

2014-028-007

PAGE : 8

ORDONNE à la mise en cause Banque Nationale du Canada ayant son siège social au 600, de la Gauchetière Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) H3B 4L2, en vertu de l'article 251 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, si elle a donné un coffre-fort en location à l'intimé Réjean Paul ou à l'intimée DayTrader Canada Inc., de procéder à l'effraction du coffre-fort de l'intimé locataire visé en présence d'un agent de l'Autorité des marchés financiers, de dresser un inventaire en trois exemplaires du contenu de ce coffre-fort et d'en remettre un exemplaire à l'Autorité des marchés financiers et un exemplaire à l'intimé locataire du coffre-fort.

[25] La présente décision de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue par le Bureau le 6 août 2014¹⁶, laquelle a accordé des levées partielles de blocage dans le présent dossier.

[26] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁷, les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

(S) Jean-Pierre Cristel

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

¹⁶ Préc., note 5.

¹⁷ Préc., note 2.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Projet de règlement

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(RLRQ, c. D-9.2, a. 200 par. 1°, 2°, 3°, 5°, 6° et 9°, a. 203 par. 3° et a. 223 par. 11° et 12°)

Règlement modifiant le Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que, conformément à l'article 217 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « Loi sur la distribution »), le projet de règlement suivant, dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances du Québec pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant.*

Le projet de règlement est également accessible sur la page d'accueil du site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca, à la section « consultations publiques ».

Objet du projet de règlement

Pris en vertu des paragraphes 1°, 2°, 3°, 5°, 6° et 9° de l'article 200, du paragraphe 3° de l'article 203 et des paragraphes 11° et 12° de l'article 223 de la Loi sur la distribution, ce projet de règlement modifie le *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* (le « Règlement ») entré en vigueur le 1^{er} mars 2010. Les modifications proposées visent principalement à adapter le règlement aux nouvelles règles du programme pancanadien de qualification en assurance de personnes (le « PQAP »).

Modifications proposées

1. Programme de qualification en assurance de personnes

Plusieurs modifications proposées sont liées à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, du PQAP. Ce programme national de qualification unique, proposé par les Organismes canadiens de réglementation en assurance (les « OCRA »), dont l'Autorité, remplacera à la fois celui du Québec et le Life Licence Qualification Program canadien.

Le PQAP permettra d'harmoniser les critères d'évaluation des compétences requises pour accéder à la carrière en assurance de personnes (incluant l'assurance et les rentes collectives) à travers le pays. Il consiste en la réussite d'une formation donnée par un prestataire de cours reconnu, avec l'utilisation de matériel préparatoire aux examens normalisé, puis en la réussite d'examens portant à la fois sur les matières d'assurance individuelle et d'assurance collective.

À compter du 1^{er} janvier 2016, les étapes de qualification (formation minimale et examens) seraient donc les mêmes dans toutes les provinces et territoires canadiens, sauf pour la législation, laquelle est différente au Québec. La suite du processus menant à l'émission d'un certificat continuera toutefois sous la responsabilité de chacune des provinces. Au Québec, par exemple, l'exigence de réussir une période probatoire demeure pour toutes les disciplines.

Formation minimale en assurance de personnes et en assurance collective de personnes
(articles 14, 15 et 18)

Les exigences actuelles de formation minimale seraient remplacées, en assurance de personnes et en assurance collective de personnes, par l'obligation de réussir une formation spécifique, déterminée par les OCRA et donnée par une personne ou société reconnue dans une entente intervenue à cette fin avec l'Autorité.

Cette nouvelle formation ne serait valide qu'un an à compter de sa réussite.

Examens en assurance de personnes et en assurance collective de personnes (articles 21, 25, 26 et 26.1)

Le contenu des examens serait modifié et les matières relatives à l'assurance de personnes et à l'assurance collective de personnes seraient évaluées ensemble.

Sauf pour la matière propre à la législation, ces examens seraient les mêmes partout au Canada. Ils pourraient donc être réussis à l'extérieur du Québec pour un postulant québécois.

Contrairement aux examens des autres disciplines qui sont valides deux ans après leur réussite, les examens réussis dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et dans les catégories de ces disciplines seraient valides un an à compter de la réussite du premier examen.

En outre, un postulant dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et dans les catégories de ces disciplines pourrait reprendre un examen échoué autant de fois qu'il le désire, dans la mesure où la formation minimale et les examens réussis demeurent valides.

2. Autres modifications

Période probatoire (articles 48.2 à 49.1)

Pour toutes les disciplines, une période probatoire débiterait par une présentation de ses objectifs, ainsi que des tâches qui devraient y être effectuées par le stagiaire et le superviseur. De cette façon, les devoirs et les attentes de chacun seraient clairement fixés.

De plus, le superviseur devrait constituer un dossier sur chaque stagiaire et le conserver cinq ans après la réussite de la période probatoire ou son abandon. Ce dossier contiendrait notamment les notes du superviseur relatives aux tâches effectuées par le stagiaire, à la progression de ce dernier et aux échanges entre le stagiaire et son superviseur.

En outre, les tâches que le stagiaire doit accomplir pendant la période probatoire devraient couvrir l'ensemble des activités que peut être appelé à exercer un représentant dans la discipline ou la catégorie de discipline dans laquelle le stagiaire souhaite obtenir un certificat. Cette précision sert à éviter les cas où la période probatoire est axée sur quelques tâches seulement, pour un postulant qui serait engagé à n'effectuer qu'un travail bien spécifique pour un employeur. Les étapes menant à l'obtention du certificat de représentant sont essentielles à préparer le postulant à effectuer toutes les tâches qu'un représentant est autorisé à accomplir.

Finalement, dans la discipline de l'assurance collective de personnes et dans les catégories de cette discipline, le stagiaire devrait réussir une étude de cas. Un modèle d'une telle étude de cas serait disponible sur le site Web de l'Autorité.

Dispositions techniques, de concordance et transitoires

Ce projet de règlement comporte également des modifications de concordance ainsi que des dispositions de nature technique et transitoire.

À titre d'exemples :

- l'article 26, comme proposé, précise les exigences relatives à la reprise des examens dans les disciplines de l'assurance de dommages et de l'expertise en règlement de sinistres ou dans une catégorie de ces disciplines;
- l'article 29, comme proposé, prévoit explicitement que la demande d'admissibilité à la période probatoire peut être présentée à l'Autorité par le stagiaire ou le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome. La même modification a été apportée aux articles 39, 45 et 47;
- la période visée aux articles 67 et 68 étant maintenant expirée, ces articles sont maintenant désuets et retirés du règlement.

Commentaires

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler au sujet de ce règlement est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 30 jours de la présente publication le **4 juin 2015**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 Tour de la bourse
 800, square Victoria
 C.P. 246, 22^e étage
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : (514) 864-8381
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Geneviève Côté
 Analyste expert aux pratiques de distribution
 Direction des pratiques de distribution et des OAR
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : (418) 525-0337, poste 4813
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337
 Courrier électronique : genevieve.cote@lautorite.qc.ca

Le 4 juin 2015

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLIVRANCE ET AU RENOUELEMENT DU CERTIFICAT DE REPRÉSENTANT

Loi sur la distribution de produits et services financiers
(chapitre D-9.2, a. 200, par. 1°, 2°, 3°, 5°, 6° et 9°; a. 203, par. 3° et a. 223, par. 11° et 12°)

1. L'article 12 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant (chapitre D-9.2, r. 7) est modifié par la suppression, dans le deuxième alinéa, des mots « les premier, deuxième et quatrième alinéas de ».

2. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 4, du mot « conformément » par les mots « dans les délais prévus ».

3. L'article 14 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 14. Un postulant dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines doit réussir, à titre de formation minimale, la formation déterminée par les organismes canadiens de réglementation en assurance et reçue d'une personne ou société reconnue dans l'entente intervenue à cette fin avec l'Autorité.

Un document attestant la réussite de cette formation doit accompagner la demande d'inscription du postulant à un examen. Cette formation est valide pour une période de 1 an à compter de sa réussite. ».

4. L'article 15 de ce règlement est abrogé.

5. L'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « Un postulant dans une discipline ou une catégorie de discipline donnée » par les mots « Un postulant dans la discipline de l'assurance de dommages ou dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres ou dans une catégorie de ces disciplines ».

6. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 17, du suivant :

« 17.1. Un postulant dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines est exempté de la formation minimale prévue à l'article 14, à l'exception de celle concernant la législation applicable à l'exercice des activités de représentant, lorsque sa demande de certificat est reçue par l'Autorité dans les 3 ans suivant l'abandon ou le non-renouvellement d'un certificat dont il a été titulaire et qu'il a agi comme représentant pendant au moins 1 an dans la même discipline ou catégorie de discipline que celle visée par la demande. ».

7. L'article 18 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 18. Un postulant dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines est exempté de la formation minimale prévue à l'article 14 lorsque sa demande de certificat est reçue par l'Autorité dans l'année suivant l'abandon ou le non-renouvellement d'un certificat dont il a été titulaire dans la même discipline ou catégorie de discipline que celle visée par la demande. ».

8. L'article 19 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 19. Un postulant doit réussir, pour chaque discipline ou catégorie de discipline pour laquelle il demande un certificat, les examens prescrits par l'Autorité pour l'exercice des activités de représentant.

Dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines, lorsqu'un postulant a réussi un examen à l'extérieur du Québec, il doit fournir à l'Autorité un document attestant cette réussite. ».

9. L'article 20 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « une demande » par les mots « les demandes »;

2° par la suppression du deuxième alinéa.

10. L'article 21 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 21. Un postulant dans la discipline de l'assurance de dommages ou dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres ou dans une catégorie de ces disciplines qui est autorisé par certificat de l'Autorité à agir dans une autre discipline ou catégorie de discipline est exempté des examens qu'il a déjà réussis pour agir dans cette autre discipline ou catégorie de discipline.

Dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines, un postulant qui est autorisé par certificat de l'Autorité à agir dans une autre discipline ou catégorie de discipline est exempté des examens qu'il a déjà réussis pour agir dans cette autre discipline ou catégorie de discipline lorsque sa période probatoire débute dans les 3 ans suivant la délivrance de son certificat dans cette autre discipline ou catégorie de discipline. ».

11. L'article 23 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « ceux » par le mot « celui ».

12. L'article 25 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 25. Dans la discipline de l'assurance de dommages ou dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres ou dans une catégorie de ces disciplines, un examen est valide pour une période de 2 ans à compter de la date de sa réussite.

Dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines, un examen est valide pour une période de 1 an à compter de la date de la réussite du premier examen. ».

13. L'article 26 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 26. Dans la discipline de l'assurance de dommages ou dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres ou dans une catégorie de ces disciplines, en cas d'échec à l'examen initial, un postulant a droit à 3 examens de reprise.

Toutefois, un postulant qui a échoué un examen et qui ne s'est pas inscrit à la reprise de celui-ci à l'intérieur d'un délai de 2 ans à compter de la date de l'examen échoué, doit s'inscrire de nouveau à un examen initial.

Avant de présenter une demande d'inscription à un troisième examen de reprise, un postulant doit réussir les cours relatifs à l'examen échoué auprès d'un

organisme de formation reconnu par l'Autorité ou, à défaut, un cours de tutorat privé reconnu par celle-ci.

Un postulant qui échoue le troisième examen de reprise ne peut présenter une nouvelle demande d'inscription à l'examen initial qu'après un délai de 2 ans à compter de la date de cet échec. ».

14. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 26, des suivants :

« **26.1.** Dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines, un postulant a droit, en cas d'échec à un examen, à autant d'examens de reprise que nécessaire tant que la formation minimale prévue à l'article 14 est valide.

L'inscription à un troisième ou à un quatrième examen de reprise ne peut être effectuée qu'après un délai de 3 mois, à compter de la date du dernier échec.

L'inscription à toute reprise subséquente d'examen ne peut être effectuée qu'après un délai de 6 mois, à compter de la date du dernier échec.

Lorsqu'un postulant doit réussir de nouveau la formation minimale prévue à l'article 14, tout examen subséquent est réputé être un examen de reprise et le délai prévu au troisième alinéa s'applique.

« **26.2.** Le postulant visé à l'article 26.1 qui a échoué un examen et qui ne s'est pas inscrit à la reprise de celui-ci à l'intérieur d'un délai de 1 an à compter de la date de l'examen échoué, doit réussir la formation minimale prévue à l'article 14 avant de s'inscrire de nouveau à un examen initial. ».

15. L'article 27 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, des mots « ou ne se présente pas à cette séance ».

16. L'article 29 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans le premier alinéa, des mots « présente une demande à cet effet et »;

2° par le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots « doit être présentée à l'Autorité » par les mots « est présentée à l'Autorité par le postulant ou ».

17. L'article 29.1 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, dans le premier alinéa et après le mot « soumettre », des mots « par écrit »;

2° par l'ajout, à la fin du premier alinéa, de la phrase suivante :

« Ce document doit être signé par le postulant et le superviseur. ».

18. L'article 39 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« La période probatoire peut être prolongée pour la durée non écoulée. La demande de prolongation est présentée à l'Autorité par le stagiaire ou par le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome auprès duquel le stagiaire effectue cette période et doit être accompagnée des documents démontrant la cause de l'interruption. ».

19. L'article 45 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans le premier alinéa, des mots « présente sa demande et »;

2° par l'ajout, après le deuxième alinéa, du suivant :

« La demande pour agir comme superviseur est présentée à l'Autorité par le représentant ou par le cabinet ou la société autonome pour le compte duquel il agit. ».

20. L'article 47 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans le premier alinéa, des mots « doit avoir présenté une demande à cet effet conformément à l'article 45. Le suppléant »;

2° par l'insertion, après le premier alinéa, du suivant :

« La demande pour agir comme suppléant est présentée à l'Autorité conformément à l'article 45, par le représentant ou par le cabinet ou la société autonome pour le compte duquel il agit. ».

21. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 48.1, des suivants :

« **48.2.** La période probatoire d'un stagiaire doit débuter par une présentation, par le superviseur, des objectifs d'une telle période et des tâches qu'un stagiaire et un superviseur doivent effectuer en vertu des articles 48, 48.1 et 49.

« **48.3.** Le superviseur doit constituer un dossier pour chaque stagiaire dans lequel il consigne notamment les tâches effectuées par le stagiaire en vertu de l'article 48 et celles qu'il détermine conformément au paragraphe 1 de l'article 49. Un résumé des rencontres du superviseur avec le stagiaire ainsi que des annotations démontrant la progression de celui-ci au cours de la période probatoire doivent être consignés au dossier du stagiaire.

Le dossier est conservé pour une période de 5 ans, à compter de la réussite de la période probatoire ou de son abandon, par le cabinet ou la société autonome auprès duquel le superviseur exerce ses activités ou par le superviseur, s'il agit comme représentant autonome. ».

22. L'article 49 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, du paragraphe 1 par le suivant :

« 1° il détermine les tâches que le stagiaire doit effectuer en précisant les délais à respecter et s'assure que ces tâches englobent l'ensemble des activités qu'un représentant exerce dans la discipline ou la catégorie de discipline pour laquelle il souhaite obtenir un certificat; ».

23. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 49, du suivant :

« **49.1.** Dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de cette discipline, le rapport doit, en plus de ce que prévoit le dernier alinéa de l'article 49, porter sur l'évaluation d'une étude de cas qui doit être réalisée par le stagiaire pendant la période probatoire, au moment déterminé par l'Autorité et précisé dans le modèle disponible sur son site Internet. ».

24. L'article 53 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe 1 du premier alinéa, de « les paragraphes 1 et 3 de l'article 19 » par « l'Autorité »;

2° par le remplacement du paragraphe 2 du premier alinéa par le suivant :

« 2° il a réussi l'examen prescrit par l'Autorité pour démontrer qu'il maîtrise les compétences requises afin de respecter la législation applicable à l'exercice des activités de représentant. Lorsque cet examen est réussi à l'extérieur du Québec, le postulant doit fournir à l'Autorité un document attestant la réussite de cet examen;

3° par le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots « abandonne ou qui ne renouvelle pas » par les mots « a abandonné ou qui n'a pas renouvelé ».

25. L'article 55 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans le premier alinéa, de « , conformément au paragraphe 4 de l'article 13, »;

2° par la suppression du troisième alinéa.

26. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 55, du suivant :

« **55.0.1.** Le postulant doit soumettre, à l'appui de sa demande, tout renseignement ainsi que tout document attestant des informations contenues au formulaire. Il doit en outre joindre, à la demande de l'Autorité, les documents confirmant qu'il possède la probité nécessaire à l'exercice des activités de représentant ainsi que ceux concernant son intégrité et sa solvabilité. ».

27. L'article 63 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **63.** L'Autorité renouvelle le certificat d'un représentant qui a présenté une demande à cet effet et qui satisfait aux conditions prévues aux paragraphes 5 et 6 de l'article 13. ».

28. Les articles 67 et 68 de ce règlement sont abrogés.

29. L'Annexe 1 de ce règlement est abrogée.

30. Malgré le deuxième alinéa de l'article 25 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant (chapitre D-9.2, r. 7), dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines, tout examen réussi avant le 1^{er} janvier 2016 et pour lequel l'Autorité a accordé une équivalence, selon la table de concordance disponible sur son site Internet, demeure valide pour une période de 2 ans à compter de la date de sa réussite.

31. Tout postulant dans la discipline de l'assurance de personnes ou dans la discipline de l'assurance collective de personnes ou dans une catégorie de ces disciplines qui n'a pas réussi l'examen prescrit pour l'exercice des activités de représentant au plus tard le 31 décembre 2015, devra, à compter du 1^{er} janvier 2016, réussir la formation minimale nécessaire prévue à l'article 14 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant (chapitre D-9.2, r. 7).

32. Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Draft Regulation

An Act respecting the distribution of financial products and services (CQLR, c. D-9.2, s. 200, pars. (1) (2) (3), (5), (6) and (9); s. 203, par. (3) and s. 223, pars. (11) and (12))

Regulation to amend the Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 217 of *An Act respecting the distribution of financial products and services*, CQLR, c. D-9.2 (the "Distribution Act"), the following draft Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Québec Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 30 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend the Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates.*

The draft Regulation is also available under "Public consultations" on the website of the Authority at www.lautorite.qc.ca.

Purpose of draft Regulation

This draft Regulation is made under paragraphs 1, 2, 3, 5, 6 and 9 of section 200, paragraph 3 of section 203 and paragraphs 11 and 12 of section 223 of the Distribution Act and amends the Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates (the "Regulation"), which came into force on March 1, 2010. The proposed amendments are intended essentially to adapt the regulation to the new rules under the Canada-wide Life Licence Qualification Program.

Proposed Amendments

1. Life Licence Qualification Program ("LLQP")

Several proposed amendments are related to the implementation, on January 1, 2016, of the LLQP. This single national qualification program proposed by the Canadian Insurance Services Regulatory Organizations ("CISRO"), of which the Authority is a member, will replace both the Québec program and the current national LLQP.

The LLQP will harmonize the criteria for evaluating the entry-level competencies required for a career in insurance of persons (including group insurance and group annuities) across the country. Under the program, candidates must complete training offered by an accredited course provider based on the standardized exam preparation material, and then pass the examinations in individual insurance and group insurance.

Effective January 1, 2016, the qualification steps (minimum qualifications and examinations) would therefore be uniform in all Canadian provinces and territories, other than those pertaining to legislation, which is different in Québec. However, each jurisdiction will continue to be responsible for the subsequent steps in the licensing process. In Québec, for example, the requirement to successfully complete a probationary period remains in effect for all sectors.

Minimum qualifications in insurance of persons and group insurance of persons (sections 14, 15 and 18)

The current minimum qualifications pertaining to insurance of persons and group insurance of persons would be replaced by the requirement to complete specific training determined by CISRO and given by a person or company accredited under an agreement entered into for that purpose with the Authority.

This new training would only be valid for a period of one year as of the date it is successfully completed.

Examinations in insurance of persons and group insurance of persons (sections 21, 25, 26 and 26.1)

The contents of the examinations would be modified and the subject matter related to insurance of persons and group insurance of persons would be evaluated together.

Other than topics specifically related to legislation, these examinations would be the same Canada-wide. Therefore, a Québec candidate could take these examinations outside Québec.

Contrary to the examinations for the other sectors, which are valid for two years after they have been passed, examinations passed in the insurance of persons and group insurance of persons sectors and in the classes of these sectors would be valid for one year as of the date the first examination is passed.

In addition, a candidate in the insurance of persons or group insurance of persons sectors or a class of these sectors could rewrite a failed examination as many times as he wishes, provided that the minimum qualifications and passed examinations remain valid.

2. Other amendments

Probationary period (sections 48.2 to 49.1)

For all sectors, the probationary period would begin with a presentation of its objectives and the tasks which the trainee and the supervisor are required to perform during the probationary period. In this way, the responsibilities and expectations applicable to both trainees and supervisors are set out clearly.

In addition, the supervisor would be required to open a file for each trainee and maintain these files for a period of five years as of the date their probationary periods are successfully completed or discontinued. Each trainee's file will contain, in particular, the supervisor's notes regarding the tasks carried out by the trainee, the trainee's progress and exchanges between the trainee and the supervisor.

In addition, the tasks the trainee must carry out during the probationary period should cover all the activities that a representative may be required to carry out in the sector or sector class for which the trainee is seeking a certificate. The purpose of this specification is to prevent situations where the probationary period focuses on only a few tasks and a candidate would be required to perform only very specific work for an employer. The entry-level licensing steps are essential for preparing the candidate to assume all the tasks a representative is authorized to carry out.

Lastly, in the group insurance of persons sector and the classes of this sector, the trainee would be required to complete a case study. A model for such a case study will be available on the Authority's website.

Technical, concordant and transitional provisions

This draft Regulation also contains concordant amendments as well as technical and transitional provisions.

For example:

- Section 26, as proposed, sets out the requirements related to rewriting examinations in the damage insurance and claims adjustment sectors or in a class of these sectors.
- Section 29, as proposed, explicitly states that the application for probationary period eligibility may be submitted to the Authority by the trainee or by the firm, independent representative or independent partnership. The same amendment has been made to sections 39, 45 and 47.
- Since the periods under sections 67 and 68 have expired, these sections are now outdated and have been withdrawn from the Regulation.

Comments

Comments regarding the draft Regulation may be made in writing before the 30-day period for this publication elapses, on **June 4, 2015**, and sent to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers
 Tour de la Bourse
 800, square Victoria
 C.P. 246, 22^e étage
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Fax: 514-864-8381
 E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Comments will be made public unless otherwise noted.

Additional Information

Additional information is available from the following:

Geneviève Côté
 Senior Analyst, Distribution Practices
 Distribution Practices and SROs
 Autorité des marchés financiers
 Telephone: 418-525-0337, ext. 4813
 Toll-free: 1-877-525-0337
 E-mail: genevieve.cote@lautorite.qc.ca

June 4, 2015

REGULATION TO AMEND THE REGULATION RESPECTING THE ISSUANCE AND RENEWAL OF REPRESENTATIVES' CERTIFICATES

An Act respecting the distribution of financial products and services (chapter D-9.2, s. 200, pars. (1), (2), (3), (5), (6) and (9); s. 203, par. (3) and s. 223, pars. (11) and (12))

1. Section 12 of the Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates (chapter D-9.2, r. 7) is amended by deleting, in the second paragraph, the words "the first, second and fourth paragraphs of".

2. Section 13 of the Regulation is amended by replacing the words "in accordance with" in paragraph 4 with the words "within the period specified in".

3. Section 14 of the Regulation is replaced by the following:

"14. A candidate in the insurance of persons sector or the group insurance of persons sector or in a class of these sectors must complete, as minimum qualifications, the training determined by the Canadian Insurance Services Regulatory Organizations and delivered by a person or company accredited under the agreement entered into for that purpose with the Authority.

A document confirming that such training has been completed must be submitted along with the candidate's application for registration for an examination. This training is valid for a period of 1 year as of the date it is completed."

4. Section 15 of the Regulation is revoked.

5. Section 17 of the Regulation is amended by replacing the words "A candidate in a particular sector or sector class" with the words "A candidate in the damage insurance sector or claims adjustment sector or in a class of these sectors".

6. The Regulation is amended by inserting the following after section 17:

"17.1. A candidate in the insurance of persons sector or the group insurance of persons sector or in a class of these sectors is exempt from the minimum qualifications prescribed under section 14, other than the minimum qualification pertaining to legislation applicable to pursuing activities as a representative, if his application for a certificate is received by the Authority within 3 years following his surrender or non-renewal of a certificate and he acted as a representative for at least 1 year in the same sector or sector class as that covered by the application."

7. Section 18 of the Regulation is replaced by the following:

"18. A candidate in the insurance of persons sector or the group insurance of persons sector or in a class of these sectors is exempt from the minimum qualifications prescribed under section 14 if his application for a certificate is received by the Authority within the year following his surrender or non-renewal of a certificate held by him in the same sector or sector class as that covered by the application."

8. Section 19 of the Regulation is replaced by the following:

"19. A candidate must, for each sector or sector class for which he is applying for a certificate, pass the examinations prescribed by the Authority in order to pursue activities as a representative.

In the insurance of persons sector or the group insurance of persons sector or a class of these sectors, if a candidate has passed an examination outside Québec, he must furnish the Authority with a document confirming that he passed the examination."

9. Section 20 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the words "an application" in the introductory portion of section 20 with the word "applications";

(2) by deleting the second paragraph.

10. Section 21 of the Regulation is replaced by the following:

“21. A candidate in the damage insurance sector or the claims adjustment sector or in a class of these sectors who is authorized under a certificate issued by the Authority to act in another sector or sector class is exempt from the examinations he has already passed for the purpose of acting in such other sector or sector class.

In the insurance of persons sector or the group insurance of persons sector or a class of these sectors, a candidate who is authorized under a certificate issued by the Authority to act in another sector or sector class is exempt from the examinations he has already passed for the purpose of acting in such other sector or sector class if his probationary period begins within 3 years following the issuance of his certificate in such other sector or sector class.”

11. Section 23 of the Regulation is amended by replacing the words “those that seek” with the words “the examination that seeks”.

12. Section 25 of the Regulation is replaced by the following:

“25. In the damage insurance sector or claims adjustment sector or a class of these sectors, an examination is valid for a period of 2 years as of the date the candidate passed the examination.

In the insurance of persons sector or the group insurance of persons sector or a class of these sectors, an examination is valid for a period of 1 year as of the date the candidate passed the first examination.”

13. Section 26 of the Regulation is replaced by the following:

“26. In the damage insurance sector or claims adjustment sector or a class of these sectors, a candidate who fails the initial examination is entitled to write 3 supplemental examinations.

However, a candidate who has failed an examination and who does not register for the supplemental examination within a period of 2 years as of the date he failed the examination, must register again for the initial examination.

Before submitting a registration application for a third supplemental examination, a candidate must successfully complete the courses related to the failed examination with a training body recognized by the Authority or, failing that, a privately tutored course recognized by it.

A candidate who fails the third supplemental examination must wait for a period of 2 years as of the date of this failed attempt before reapplying to write the examination.”

14. The Regulation is amended by inserted the following after section 26:

“26.1. In the insurance of persons sector or the group insurance of persons sector or a class of these sectors, a candidate who fails an examination is entitled to write as many supplemental examinations as necessary, provided that the minimum qualifications prescribed under section 14 are valid.

Registration for a third or fourth supplemental examination can only take place 3 months as of the date of the most recent failed attempt.

Registration for any subsequent supplemental examination can only take place 6 months as of the date of the most recent failed attempt.

If a candidate must again complete the minimum qualifications prescribed under section 14, any subsequent examination is deemed to be a supplemental examination and the period set out in the third paragraph applies.

26.2. A candidate contemplated in section 26.1 who has failed an examination and who does not register for the supplemental examination within a period of 1 year as of the date he failed the examination, must complete the minimum qualifications prescribed under section 14 before registering again for the initial examination.”.

15. Section 27 of the Regulation is amended by deleting the words “or does not report for this session” in the first paragraph.

16. Section 29 of the Regulation is amended:

(1) by deleting the words “submits an application and” in the introductory portion of the first paragraph;

(2) by replacing the words “must be submitted to the Authority” with the words “is submitted to the Authority by the candidate or” in the third paragraph.

17. Section 29.1 of the Regulation is amended:

(1) by adding the words “in writing” after the word “submit” in the first paragraph;

(2) by inserting the following sentence at the end of the first paragraph:

“This document must be signed by the candidate and the supervisor.”.

18. Section 39 of the Regulation is amended by replacing the second paragraph with the following:

“The probationary period may be extended for its remaining duration. The application for extension is submitted to the Authority by the trainee or by the firm, independent representative or independent partnership with which the trainee undertakes this period, and must be submitted along with documentation of the reason for the interruption.”.

19. Section 45 of the Regulation is amended:

(1) by deleting the words “submits his application and” in the introductory portion of the first paragraph;

(2) by inserting the following after the second paragraph:

“The application to act as a supervisor is submitted to the Authority by the representative or by the firm or independent partnership on whose behalf he acts.”.

20. Section 47 of the Regulation is amended:

(1) by deleting the words “must have submitted an application to this effect in accordance with section 45. The replacement supervisor” in the first paragraph;

(2) by inserting the following after the first paragraph:

“The application to act as a replacement supervisor is submitted to the Authority in accordance with section 45 by the representative or by the firm or independent partnership on whose behalf he acts.”.

21. The Regulation is amended by inserting the following after section 48.1:

48.2. The trainee’s probationary period must begin with the presentation, by the supervisor, of the objectives of such a period and the tasks which the trainee and the supervisor must carry out pursuant to sections 48, 48.1 and 49.

48.3. The supervisor must open a file for each trainee and enter, in particular, the tasks carried out by the trainee pursuant to section 48 and those he determines in accordance with subparagraph 1 of section 49. A summary of the supervisor’s meetings with the trainee and his notes concerning the trainee’s progress during the probationary period must be entered in the trainee’s file.

The file is to be maintained for a period of 5 years as of the date the probationary period is successfully completed or discontinued, by the firm or independent partnership where the supervisor pursues his activities or by the supervisor if he is an independent representative.”.

22. Section 49 of the Regulation is amended by replacing subparagraph 1 with the following:

“(1) determine the tasks the trainee must carry out, specifying the time limits in which they must be completed, and ensure that these tasks include all the activities that a representative carries out in the sector or sector class for which he is seeking a certificate;”.

23. The Regulation is amended by inserting the following after section 49:

“**49.1.** In the group insurance of persons sector or a class of this sector, the report must, in addition to the information set out in the last paragraph of section 49, contain the evaluation of a case study to be completed by the trainee during the probationary period at the time determined by the Authority and specified in the model available on its website.”.

24. Section 53 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the introductory portion of the first paragraph, “in paragraphs 1 and 3 of section 19” with “by the Authority”;

(2) by replacing subparagraph 2 of the first paragraph with the following:

“(2) he has passed the examination prescribed by the Authority to demonstrate that he has the required competencies to comply with the legislation applicable to pursuing activities as a representative. If the candidate passed this examination outside Québec, he must furnish the Authority with a document confirming that he passed this examination;

(3) by replacing the words “surrenders or does not renew” in the third paragraph with the words “has surrendered or has not renewed”.

25. Section 55 of the Regulation is amended:

(1) by deleting the words “under paragraph 4 of section 13” in the first paragraph;

(2) by deleting the third paragraph.

26. The Regulation is amended by inserting the following after section 55:

“**55.0.1.** The candidate must submit, in support of his application, any information as well as any document attesting to the information contained in the form. He must also, at the request of the Authority, attach documents confirming that he has the degree of honesty considered necessary to pursue activities as a representative and those concerning his integrity and solvency.”.

27. Section 63 of the Regulation is replaced by the following:

“**63.** The Authority renews the certificate of a representative who has submitted an application to that effect and who satisfies the conditions prescribed under paragraphs 5 and 6 of section 13.”.

28. Sections 67 and 68 of the Regulation are revoked.

29. Schedule 1 of the Regulation is revoked.

30. Notwithstanding the second paragraph of section 25 of the Regulation respecting the issuance and renewal of representatives’ certificates (chapter D-9.2, r. 7), in the insurance of persons sector or group insurance of persons sector or a class of these sectors, any examination passed before 1 January 2016 and in respect of which the

Authority has granted an equivalence, based on the concordance table available on its website, remains valid for a period of 2 years as of the date the candidate passed the examination.

31. Any candidate in the insurance of persons sector or the group insurance of persons sector or a class of these sectors who has not passed the prescribed examination pertaining to the pursuit of activities as a representative by 31 December 2015, must, as of 1 January 2016, complete the necessary minimum qualifications prescribed under section 14 of the Regulation respecting the issuance and renewal of representatives' certificates (chapter D-9.2, r. 7).

32. This Regulation comes into force on 1 January 2016.

3.2.2 Publication

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Aucune information.

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101178	BARRETTE, LÉANDRE	5a	2015-06-02
102083	BÉLANGER, JEAN-GUY	1a	2015-06-01
102871	BERTHIAUME, ANDRÉE	3a	2015-06-02
105190	BRIÈRE-PLANTE, JOSÉE	6a	2015-05-29
106049	CARON, PAUL	4a	2015-06-01
106181	CARRIERE, CHARLES	1a, 2a, 6a	2015-06-01
122220	MACLEOD, STUART	1a	2015-06-01
122835	MARINIER, ALAIN	3a	2015-06-02
122937	MARTEL, CHARLES	3a	2015-06-02
127435	POIRIER, SYLVIE	3a	2015-06-02
128441	RAYMOND, MANON	6a	2015-06-02
129317	RODRIGUE, ANNIE	1a	2015-05-28
132212	THÉRIAULT, ALAIN	1a, 6a	2015-05-29
135230	BRIÈRE, NANCY	4a	2015-05-29
137667	LAFLEUR, GUY	4a	2015-05-29
138061	RIENDEAU, JEAN-PIERRE	5c	2015-05-28
139917	BEAUDRY, LYSE	5b	2015-06-01
143659	DESFOSSÉS, MARJOLAINE	5a	2015-05-29
149064	BOIVIN, SYLVIE	3a	2015-06-02
151388	TREMBLAY, SYLVIE	4a	2015-05-29
152864	BIRON, CAROL	1a	2015-05-29
157345	NEAULT, ELIZABETH	3b	2015-06-01
157792	BOUGIE, GUYLAINE	4b	2015-05-27
163864	ALLARD, STEVE	3b	2015-05-27
165393	L'ABBÉ, MICHEL	1a	2015-05-27
177280	MEDINA, HECTOR	3b	2015-06-02
177499	FERLAND, HELEN	3b	2015-06-02

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
177972	LEFEBVRE, MARIE-CLAUDE	1a	2015-05-29
179730	BOUSSARSAR, SAMI	6a	2015-05-27
181499	ZHANG, DING	1a	2015-06-01
182455	DESCHATELETS, MARIE JOSÉE	1a	2015-05-29
182616	FRÉCHETTE, SONIA	4a	2015-05-28
185440	LAMARRE, ISABELLE	5a	2015-05-29
185580	ROBITAILLE, MARCEL	6a	2015-06-02
190113	PAQUIN, JEAN-FRANÇOIS	1a	2015-05-29
190900	LEBEL, MARC	3b	2015-06-01
196321	MY, HÉLÈNE	1a	2015-05-29
196547	BÉLANGER, MARIE-MICHÈLE	3b	2015-06-01
196651	RODRIGUE, KEVEN	3b	2015-05-27
196653	VALDERRAMA MÉNDEZ, KATTESSA	3b	2015-05-27
198981	DUMONT, STÉPHANIE	1a	2015-06-02
199068	PERREault-Laurin, MATHIEU	1a	2015-05-29
199470	ROBICHAUD, ISABELLE	1a	2015-05-29
200831	BAROUD, FOUAD	1a	2015-06-01
200925	STAGG, MICHAEL	1a	2015-05-27
201492	NOËL ARZATE, JONATHAN	3b	2015-06-02
201514	BABEUX, FRÉDÉRIC	3b	2015-06-01
201732	SAAD, MEHDI	1a	2015-05-27
202493	CLOUTIER, DANIELLE	4a	2015-06-01
202930	SIMONEAU, SAMUEL	1a	2015-05-29
204213	LABERGE, JEAN-SEBASTIEN	4a	2015-05-27
204462	GODIN, GABRIEL	5a	2015-05-29
207454	BOULET, STACY	5a	2015-06-01
207473	BERNIER, ISABELLE	1a	2015-05-29
207790	ABDALLAH, JAMAL	1a	2015-05-29
208058	TOUTANT, LOUIS-MAXIM	1a	2015-06-01
208544	MERAH, NOURIA	1a	2015-05-29
208562	BOUKHERISSA, SALIM	1a	2015-05-29
208721	THAUVETTE, JOÉ	1a	2015-05-29
209194	COTE, JOEL	1a	2015-05-29
209244	TERRIACA, MARIA	3b	2015-05-28

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502959	GESTION SUZANNE & CLAUDE OUELLET INC.	Assurance de personnes	2015-06-02
503131	LES ASSURANCES ALAIN HOULE INC.	Assurance de dommages	2015-06-02
504156	ASSURANCES ANDRÉ ROBILLARD INC.	Assurance de dommages	2015-06-02
505430	GROUPE DESROCHERS, BOURDAGES, LEBEL INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2015-06-02
508004	SERVICES FINANCIERS LUC DUROCHER INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2015-06-02
510028	GEORGE E. GOODFELLOW	Assurance de personnes	2015-06-02
510257	JACQUES LÉPINE	Assurance de personnes	2015-05-27
511888	SÉB.G. ASSURANCES INC.	Assurance de dommages	2015-06-02
516324	STÉPHANIE DUMONT	Assurance de personnes	2015-06-02
516336	PIERRE-OLIVIER JANELLE	Assurance de personnes	2015-05-28
600222	ERIC TRÉPANIÉ	Assurance de personnes	2015-05-29
600629	JEAN-FRANÇOIS HAMEL	Assurance de dommages	2015-06-02

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
-------------	----------------	------------------------------	-------------	-----------------

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
601240	JACQUES LÉPINE PARTENAIRE EN GESTION D'ACTIFS ET ASSURANCES INC.	Jacques Lépine	Assurance de personnes	2015-05-27
601241	SERVICES FINANCIERS ERIC TRÉPANIER INC.	Éric Trépanier	Assurance de personnes	2015-05-29
601244	LAPOINTE, YVON, ROY & ASSOCIÉS INC.	Nicolas Yvon	Assurance de personnes Planification financière	2015-06-01
601246	LES ASSURANCES SÉBASTIEN FERRON INC.	Sébastien Ferron	Assurance de personnes	2015-06-02

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC.
A/S MONSIEUR STEVE GOULET
4830, MONTEE SAINT-HUBERT
SUITE 105
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 1V1

No de client : 2000386654
No de décision : 2015-CI-1021121
No d'inscription : 503599

DÉCISION

(article 115.2, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 22 janvier 2015, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 503599, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF;
 - Assurance de personnes
2. Le dirigeant responsable de BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. est Steve Goulet;
3. BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. n'a pas, à ce jour, fait parvenir ses documents de maintien d'inscription pour l'année 2014, prescrits par règlement;
4. Le 22 janvier 2015, l'Autorité a envoyé à BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses documents de maintien d'inscription dans les 15 jours. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 6 février 2015;
5. Le 27 mars, un agent de conformité a envoyé un dernier courriel de rappel à BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. lui accordant un nouveau délai jusqu'au 31 mars 2015 pour transmettre ses documents de maintien;
6. Le 30 mars 2015, Steve Goulet a laissé un message sur la boîte vocale de l'agent de conformité lui demandant de lui transmettre les documents de maintien;

7. Le 31 mars 2015, un agent de conformité a transmis par courrier à BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. les documents de maintien, lui accordant un nouveau délai jusqu'au 7 avril 2015;

8. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement;

2. BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 6 février 2015.

L'Autorité a accordé à BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. deux nouveaux délais pour transmettre ses documents ou des observations, soit le 31 mars 2015 et le 7 avril 2015.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

(...)

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. dans la catégorie listée ci-dessous, jusqu'à ce que BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. se soit conformé à la présente décision en transmettant les documents de maintien et en acquittant la pénalité administrative;

- Assurance de personnes

IMPOSER à BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Et, par conséquent, que BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC. :

Cesse d'exercer ses activités;

Acquitte la pénalité administrative.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 16 avril 2015.

Antoine Bédard,
Directeur de la certification et de l'inscription

MICHELINE BOUGIE
99, AV LEGRAND
LAVAL (QC) H7N 3S9

No de décision : 2015-CI-1021204

No d'inscription : 515554

No de client : 2001249579

DÉCISION

(articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 février 2015, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de MICHELINE BOUGIE un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à MICHELINE BOUGIE établit les faits constatés et les manquements reprochés à cette dernière de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. MICHELINE BOUGIE détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 515554, et, à ce titre, est assujettie à la LDPSF;
 - Assurance de personnes
2. MICHELINE BOUGIE ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'elle n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 1er février 2015;
3. Le 2 février 2015, l'Autorité a envoyé à MICHELINE BOUGIE l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, MICHELINE BOUGIE avait jusqu'au 17 février 2015.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. MICHELINE BOUGIE a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;

2. MICHELINE BOUGIE a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à MICHELINE BOUGIE l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 février 2015.

Or, le 17 février 2015, l'Autorité n'avait reçu, de la part de MICHELINE BOUGIE, aucune observation écrite ou aucun document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels MICHELINE BOUGIE a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de MICHELINE BOUGIE dans la discipline listée ci-dessous :

- Assurance de personnes

ORDONNER à MICHELINE BOUGIE d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont elle entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont MICHELINE BOUGIE entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont MICHELINE BOUGIE entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à MICHELINE BOUGIE de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que MICHELINE BOUGIE :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 16 avril 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

BENOIT CRISPIN
730, 38E AVENUE
LACHINE (QC) H8T 2C1

No de décision : 2015-CI-1023054
No d'inscription : 516392
No de client : 2001351886

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de BENOIT CRISPIN un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à BENOIT CRISPIN établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. BENOIT CRISPIN détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 516392, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF;
 - assurance de personnes
2. BENOIT CRISPIN ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'il n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 1er mars 2015.
3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à BENOIT CRISPIN l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, BENOIT CRISPIN avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. BENOIT CRISPIN a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;
2. BENOIT CRISPIN a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à BENOIT CRISPIN l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part de BENOIT CRISPIN, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels BENOIT CRISPIN a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de BENOIT CRISPIN dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes

ORDONNER à BENOIT CRISPIN d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont BENOIT CRISPIN entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont BENOIT CRISPIN entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à BENOIT CRISPIN de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que BENOIT CRISPIN :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

CHRISTOPHE CLOUTIER
195, RUE PAUL-GOUIN
REPENTIGNY (QC) J5Z 5E6

No de décision : 2015-CI-1023074

No d'inscription : 600473

No de client : 3000245119

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de CHRISTOPHE CLOUTIER un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à CHRISTOPHE CLOUTIER établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. CHRISTOPHE CLOUTIER détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 600473, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF;

- assurance de personnes

2. CHRISTOPHE CLOUTIER ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'il n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 1er mars 2015.

3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à CHRISTOPHE CLOUTIER l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, CHRISTOPHE CLOUTIER avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. CHRISTOPHE CLOUTIER a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;

2. CHRISTOPHE CLOUTIER a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à CHRISTOPHE CLOUTIER l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part de CHRISTOPHE CLOUTIER, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels CHRISTOPHE CLOUTIER a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de CHRISTOPHE CLOUTIER dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes

ORDONNER à CHRISTOPHE CLOUTIER d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont CHRISTOPHE CLOUTIER entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont CHRISTOPHE CLOUTIER entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à CHRISTOPHE CLOUTIER de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que CHRISTOPHE CLOUTIER :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

GRETA CLAXTON BEYDE
2195, RUE PRÉVILLE
LASALLE (QC) H8N 1N

No de décision : 2015-CI-1023096

No d'inscription : 514253

No de client : 2001112369

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de GRETA

CLAXTON BEYDE un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à GRETA CLAXTON BEYDE établit les faits constatés et les manquements reprochés à cette dernière de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. GRETA CLAXTON BEYDE détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 514253, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF;

- assurance de personnes

2. GRETA CLAXTON BEYDE ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'elle n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 2 mars 2015.

3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à GRETA CLAXTON BEYDE l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, GRETA CLAXTON BEYDE avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. GRETA CLAXTON BEYDE a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;

2. GRETA CLAXTON BEYDE a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à GRETA CLAXTON BEYDE l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part de GRETA CLAXTON BEYDE, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels GRETA CLAXTON BEYDE a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

- 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
- 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
- 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de GRETA CLAXTON BEYDE dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes

ORDONNER à GRETA CLAXTON BEYDE d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont elle entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont GRETA CLAXTON BEYDE entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont GRETA CLAXTON BEYDE entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à GRETA CLAXTON BEYDE de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que GRETA CLAXTON BEYDE :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard

Directeur de la certification et de l'inscription

CHARLES COPOLOFF
11015, BOUL. CAVENDISH
APP. 1210
SAINT-LAURENT (QC) H4R 2H5

No de décision : 2015-CI-1023104
No d'inscription : 508775
No de client : 2000562142

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de CHARLES COPOLOFF un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à CHARLES COPOLOFF établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. CHARLES COPOLOFF détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 508775, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF;
 - assurance de personnes
2. CHARLES COPOLOFF ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'il n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 1er mars 2015.
3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à CHARLES COPOLOFF l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, CHARLES COPOLOFF avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. CHARLES COPOLOFF a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;
2. CHARLES COPOLOFF a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à CHARLES COPOLOFF l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part de CHARLES COPOLOFF, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels CHARLES COPOLOFF a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de CHARLES COPOLOFF dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes

ORDONNER à CHARLES COPOLOFF d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont CHARLES COPOLOFF entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont CHARLES COPOLOFF entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à CHARLES COPOLOFF de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que CHARLES COPOLOFF :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard

Directeur de la certification et de l'inscription

JEAN-NIL CHAMPAGNE
3395, RUE KING OUEST
BUR. 110
SHERBROOKE (QC) J1L 1P8

No de décision : 2015-CI-1023121
No d'inscription : 501121
No de client : 2000372008

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de JEAN-NIL CHAMPAGNE un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à JEAN-NIL CHAMPAGNE établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. JEAN-NIL CHAMPAGNE détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 501121, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF;
 - assurance de personnes
2. JEAN-NIL CHAMPAGNE ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'il n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 2 mars 2015.
3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à JEAN-NIL CHAMPAGNE l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, JEAN-NIL CHAMPAGNE avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. JEAN-NIL CHAMPAGNE a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;
2. JEAN-NIL CHAMPAGNE a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à JEAN-NIL CHAMPAGNE l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part de JEAN-NIL CHAMPAGNE, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels JEAN-NIL CHAMPAGNE a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

- 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
- 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
- 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de JEAN-NIL CHAMPAGNE dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes

ORDONNER à JEAN-NIL CHAMPAGNE d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont JEAN-NIL CHAMPAGNE entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont JEAN-NIL CHAMPAGNE entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à JEAN-NIL CHAMPAGNE de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que JEAN-NIL CHAMPAGNE :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard

Directeur de la certification et de l'inscription

FRANÇOIS CANTIN
1260, TARDIF
BROSSARD (QC) J4W 2N6

No de décision : 2015-CI-1023144

No d'inscription : 510956

No de client : 2000768536

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de FRANÇOIS CANTIN un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à FRANÇOIS CANTIN établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. FRANÇOIS CANTIN détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans les disciplines listées ci-dessous, portant le no 510956, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF;
 - assurance de personnes
 - assurance collective de personnes
 - planification financière
2. FRANÇOIS CANTIN ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'il n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 1er mars 2015.
3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à FRANÇOIS CANTIN l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, FRANÇOIS CANTIN avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. FRANÇOIS CANTIN a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;
2. FRANÇOIS CANTIN a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à FRANÇOIS CANTIN l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part de FRANÇOIS CANTIN, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels FRANÇOIS CANTIN a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

- 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
- 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
- 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de FRANÇOIS CANTIN dans les disciplines listées ci-dessous :

- assurance de personnes
- assurance collective de personnes
- planification financière

ORDONNER à FRANÇOIS CANTIN d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont FRANÇOIS CANTIN entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont FRANÇOIS CANTIN entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à FRANÇOIS CANTIN de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que FRANÇOIS CANTIN :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

SYLVIE CARDINAL
43, RUE DE L'ATMOSPHÈRE
GATINEAU (QC) J9A 2V9

No de décision : 2015-CI-1023169

No d'inscription : 516113

No de client : 2001317228

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de SYLVIE CARDINAL un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à SYLVIE CARDINAL établit les faits constatés et les manquements reprochés à cette dernière de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. SYLVIE CARDINAL détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 516113, et, à ce titre, est assujettie à la LDPSF;
 - assurance de personnes
2. SYLVIE CARDINAL ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'elle n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 1er mars 2015.
3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à SYLVIE CARDINAL l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, SYLVIE CARDINAL avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. SYLVIE CARDINAL a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;
2. SYLVIE CARDINAL a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à SYLVIE CARDINAL l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part de SYLVIE CARDINAL, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels SYLVIE CARDINAL a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

- 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
- 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
- 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de SYLVIE CARDINAL dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes

ORDONNER à SYLVIE CARDINAL d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont elle entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont SYLVIE CARDINAL entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont SYLVIE CARDINAL entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à SYLVIE CARDINAL de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que SYLVIE CARDINAL :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard

Directeur de la certification et de l'inscription

SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC.
A/S MONSIEUR HERNAN ANGULO
5720, RUE ARTHUR
BROSSARD (QC) J4Z 1E2

No de client : 2000948209
No de décision : 2015-CI-1023173
No d'inscription : 512691

DÉCISION

(article 115.2, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 6 février 2015, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») dans les disciplines listées ci-dessous, portant le no 512691, et, à ce titre, est assujéti à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »);
 - assurance collective de personnes
 - assurance de personnes
2. Le dirigeant responsable du cabinet SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. est Hernan Angulo;
3. SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. n'a pas, à ce jour, fait parvenir ses documents de maintien d'inscription pour l'année 2013, prescrits par règlement;
4. Le 6 février 2015, l'Autorité a envoyé à SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses documents de maintien d'inscription dans les 15 jours. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 21 février 2015.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement;
2. SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Destinataire l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 21 février 2015.

Or, le 21 février 2015, l'Autorité n'avait reçu, de la part de SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome ainsi que l'article 115.2 de la LDPSF.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la Loi sur la distribution, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la Loi sur la distribution, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. ».

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

(...)

d) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

e) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

f) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

g) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. dans les disciplines listées ci-dessous;

- assurance collective de personnes
- assurance de personnes

ORDONNER à SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que SERVICES FINANCIERS HERNAN R. ANGULO INC. :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

BROKERFORCE INSURANCE INC.
A/S MONSIEUR GUY BERNARD
867, BOUL SAINT-RENÉ OUEST
SUITE10
GATINEAU (QC) J8T 7X6

No de décision : 2015-CI-1023312

No d'inscription : 515675

No de client : 2001261616

DÉCISION

(article 115.2, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 23 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de BROKERFORCE INSURANCE INC. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à BROKERFORCE INSURANCE INC. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. BROKERFORCE INSURANCE INC. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 515675, et, à ce titre, est assujéti à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »);

- assurance de dommages (courtier)

1. Le dirigeant responsable de BROKERFORCE INSURANCE INC. est Guy Bernard;

2. BROKERFORCE INSURANCE INC. n'a pas, à ce jour, fait parvenir l'ensemble de ses documents de maintien d'inscription pour l'année 2014, prescrits par règlement;

3. Le 23 mars 2015, l'Autorité a envoyé à BROKERFORCE INSURANCE INC., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses documents de maintien d'inscription dans les 15 jours. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 6 avril 2015.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. BROKERFORCE INSURANCE INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement;

2. BROKERFORCE INSURANCE INC. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Destinataire l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 6 avril 2015.

Or, le 6 avril 2015, l'Autorité n'avait reçu, de la part de BROKERFORCE INSURANCE INC., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels BROKERFORCE INSURANCE INC. a fait défaut de respecter l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome l'article 115.2 de la LDPSF.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la Loi sur la distribution, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome, RLRQ, c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

1° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

(...)

d) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

e) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

f) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

g) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de BROKERFORCE INSURANCE INC. dans la discipline listée ci-dessous, jusqu'à ce que BROKERFORCE INSURANCE INC. se soit conformé à la présente décision en transmettant l'annexe B et en acquittant la pénalité administrative;

- assurance de dommages (courtier)

IMPOSER à BROKERFORCE INSURANCE INC. une pénalité globale de 500 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Et, par conséquent, que BROKERFORCE INSURANCE INC. :

Cesse d'exercer ses activités;

Acquitte la pénalité administrative;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

YVON CLOUTIER
812, DES SAISONS
GATINEAU (QC) J9J 3B7

No de décision : 2015-CI-1023475

No d'inscription : 509714

No de client : 2000654347

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de YVON CLOUTIER un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à YVON CLOUTIER établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. YVON CLOUTIER détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 509714, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF;

- assurance de personnes

2. YVON CLOUTIER ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'il n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 1er mars 2015.

3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à YVON CLOUTIER l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, YVON CLOUTIER avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. YVON CLOUTIER a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché;

2. YVON CLOUTIER a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à YVON CLOUTIER l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part d'YVON CLOUTIER, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels YVON CLOUTIER a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

- 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
- 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
- 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription d'YVON CLOUTIER dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes

ORDONNER à YVON CLOUTIER d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont YVON CLOUTIER entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont YVON CLOUTIER entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à YVON CLOUTIER de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, qu'YVON CLOUTIER :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

SYLVIE CHARTRAND
1555, RUE GIROUARD OUEST
SAINT-HYACINTHE (QC) J2S 2Z6

No de décision : 2015-CI-1023434

No d'inscription : 510707

No de client : 2000744358

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de SYLVIE CHARTRAND un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à SYLVIE CHARTRAND établit les faits constatés et les manquements reprochés à cette dernière de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. SYLVIE CHARTRAND détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le no 510707, et, à ce titre, est assujettie à la LDPSF;
 - assurance de personnes
2. SYLVIE CHARTRAND ne peut plus agir par l'entremise de son inscription de représentant autonome puisqu'elle n'a pas renouvelé son certificat de représentant à son échéance le 1er mars 2015.

3. Le 2 mars 2015, l'Autorité a envoyé à SYLVIE CHARTRAND l'avis prévu à l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, SYLVIE CHARTRAND avait jusqu'au 17 mars 2015;

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. SYLVIE CHARTRAND a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF, en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome;

2. SYLVIE CHARTRAND a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation, en procédant au retrait d'inscription;

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à SYLVIE CHARTRAND l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mars 2015.

Or, le 17 mars 2015 l'Autorité n'avait reçu, de la part de SYLVIE CHARTRAND, aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels SYLVIE CHARTRAND a fait défaut de respecter les articles 128 et 115.2.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de discipline pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de SYLVIE CHARTRAND dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes

ORDONNER à SYLVIE CHARTRAND d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont elle entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont SYLVIE CHARTRAND entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont SYLVIE CHARTRAND entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à SYLVIE CHARTRAND de remettre, dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que SYLVIE CHARTRAND :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 23 avril 2015.

Antoine Bédard
Directeur de la certification et de l'inscription

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

Re Siska

AFFAIRE INTÉRESSANT :

**Les Règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce
des valeurs mobilières**

**Les Statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs
mobilières**

et

Daniel Siska

2015 OCRCVM 13

Formation d'instruction
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
(Section du Québec)

Audience tenue le : 25 mars 2015

Décision : 16 avril 2015

Formation d'instruction

L'Honorable Benjamin J. Greenberg, c.r., Arbitre Agréé., président, Lise Casgrain et François Demers

Comparutions

Pour l'OCRCVM : Me Pascale Dionne-Bourassa, avocate de la mise en application pour le compte de l'OCRCVM

DÉCISION UNANIME SUR L'ENTENTE DE RÈGLEMENT INTERVENUE ENTRE LE PLAIGNANT ET L'INTIMÉ

TABLE DES MATIÈRES

<u>CHAPITRE</u>	<u>PAGE</u>
I. INTRODUCTION	2
II. FAITS ET HISTORIQUE DE L'ESPÈCE	2
III. MISSION DE LA FORMATION D'INSTRUCTION.....	3
IV. POSITION DU PLAIGNANT.....	3
V. POSITION DE L'INTIMÉ	3
VI. ANALYSE ET DISCUSSION	4
VII. DISPOSITION FINALE.....	5
VIII. CONCLUSIONS.....	5
IX. PAGE DES SIGNATURES.....	5

I. INTRODUCTION

1. Dans l'instance, l'INTIMÉ fut inculpé d'un chef auquel il reconnut sa responsabilité dans le cadre de L'ENTENTE DE RÉGLEMENT qui est l'objet de la présente DÉCISION. Ledit chef se lisait comme suit :

« Du mois de novembre 2012 au mois d'avril 2013, l'intimé réalise des opérations financières personnelles avec plusieurs de ses clients en leur empruntant de l'argent, à l'insu et sans le consentement du courtier membre de l'OCRCVM auprès de qui il est à l'emploi, ceci en contravention de l'article 1 de la Règle 29 des courtiers membres de l'OCRCVM. »

II. FAITS ET HISTORIQUE DE L'ESPÈCE

2. Entre le 29 août 2002 et le 20 juin 2013, l'INTIMÉ était à l'emploi de Scotia Capitaux Inc. (« **SCOTIA** »), est inscrit à titre de représentant de plein exercice auprès de l'ACCOVAM entre le 29 août 2002 et le 1^{er} juin 2008 et devient une personne réglementée par l'OCRCVM à compter du 1^{er} juin 2008.

3. L'historique complet des inscriptions de l'INTIMÉ et de son expérience professionnelle est résumé comme suit :

- a) Vers le 29 août 2002, l'intimé est à l'emploi de SCOTIA et est inscrit à titre de représentant de plein exercice auprès de l'ACCOVAM;
- b) Au courant de l'année 2006, l'INTIMÉ est intégré à l'équipe d'un autre représentant de plein exercice à l'emploi de SCOTIA. Au sein de cette équipe, l'INTIMÉ intervient auprès de la clientèle de RP à titre de conseiller adjoint;
- c) Le 1^{er} juin 2008, l'INTIMÉ est devenu une personne réglementée par l'OCRCVM;
- d) Le ou vers le 20 juin 2013, l'INTIMÉ est congédié pour cause par SCOTIA en raison des emprunts d'argent qu'il a faits auprès de certains clients pour lesquels la gestion des comptes de courtage lui a été confiée à titre de représentant de plein exercice;
- e) À ce jour, l'intimé n'est plus inscrit auprès d'un courtier membre de l'OCRCVM;

4. Au courant des années 2012 et 2013, l'INTIMÉ réalise des opérations financières personnelles avec cinq (5) clients de SCOTIA en leur empruntant de l'argent pour un total de treize mille dollars (13 000 \$), à l'insu et sans le consentement de SCOTIA, qui est courtier membre de l'OCRCVM. Ces clients n'avaient aucun lien de parenté avec l'INTIMÉ. Qui plus est, dans les cinq (5) cas, l'INTIMÉ n'avait pas fourni à son prêteur une reconnaissance de dette.

5. Alors, le 26 avril 2013, un desdits cinq (5) clients se plaint à l'autre représentant de plein exercice responsable de l'équipe chez SCOTIA dans laquelle se trouve l'INTIMÉ, car son prêt à l'INTIMÉ demeure alors non remboursé.

6. Le service de la conformité chez SCOTIA est informé de la plainte et une enquête interne est ouverte au sujet de l'INTIMÉ. À l'issue de l'enquête interne chez SCOTIA, l'INTIMÉ est congédié le 20 juin 2013.

7. Cela dit, les Parties se sont entendues à recommander conjointement que la FORMATION accepte l'ENTENTE DE RÉGLEMENT et impose les Sanctions comme suit :

- A. Une suspension de l'INTIMÉ d'un mois;
- B. L'INTIMÉ paiera à l'OCRCVM une amende de 15,000 \$;
- C. L'INTIMÉ paiera à l'OCRCVM les frais jusqu'à concurrence de 3 000 \$;
- D. Si l'INTIMÉ revenait dans l'industrie des valeurs mobilières, il serait assujéti à une supervision stricte de douze (12) mois avec l'obligation de fournir un rapport mensuel au Service de l'inscription de l'OCRCVM; et
- E. De réussir l'examen du cours relatif au Manuel sur les normes de conduite dans les six (6) mois d'une demande de réinscription.

III. MISSION DE LA FORMATION D'INSTRUCTION

8. Notre mission n'est pas celle d'une instance d'appel. Nous n'avons pas à nous demander si, ayant entendu la cause contradictoirement en première instance, nous aurions statué ou non comme les Parties se sont entendues dans leur ENTENTE DE RÈGLEMENT.

9. Nous ne devons pas non plus nous demander si le contenu de L'ENTENTE DE RÈGLEMENT est trop léger ou trop sévère. Cela n'est pas non plus notre rôle en l'occurrence.

10. Même si nous étions d'avis que, ayant entendu la cause en première instance, nous nous serions prononcés sur les Sanctions d'une manière plus clémentine ou plus draconienne que le contenu de l'ENTENTE DE RÈGLEMENT, cela ne serait pas non plus notre mission.¹

11. La Règle 20 prévoit à son alinéa 36.(1) :

« Pouvoirs de la formation d'instruction

(1) *À la conclusion d'une audience de règlement, la formation d'instruction peut seulement*

(a) *accepter l'entente de règlement ou;*

(b) *rejeter l'entente de règlement. »*

12. Donc, voici ce que la formation a décrété dans la cause de Graydon Elliot Capital Corporation :²

« La formation accepte que son rôle selon les Statuts dans l'examen d'une entente de règlement n'est pas le même que son rôle dans la détermination des sanctions à la suite d'une audience au fond. Ainsi qu'on l'a dit dans un certain nombre d'affaires, dans l'examen d'une entente de règlement, la formation ne devrait pas simplement substituer son pouvoir discrétionnaire à celui du personnel qui a négocié l'entente. La formation doit reconnaître l'importance du processus de règlement et ne devrait pas s'ingérer à la légère dans un règlement négocié. Nous reconnaissons que le processus de règlement est un processus de négociation et de compromis et que les sanctions imposées peuvent différer de celles qui seraient imposées dans le cadre d'une audience au terme de laquelle des conclusions analogues sont tirées et la formation détermine les sanctions. »

13. Alors, ce que nous devons nous demander est: Considérant tous les faits de l'espèce, les facteurs atténuants, les facteurs aggravants et la jurisprudence en la matière, est-ce que le contenu de l'ENTENTE DE RÈGLEMENT est clément ou draconien au point d'être déraisonnable, contraire à l'intérêt public et/ou de nature à déconsidérer l'administration du processus disciplinaire de l'OCRCVM?³

IV. POSITION DU PLAIGNANT

14. Par la bouche de Maître Dionne-Bourassa, nous sommes informés que le PLAIGNANT est d'avis que, considérant tous les faits en l'occurrence, à savoir l'âge de l'INTIMÉ, les circonstances atténuantes et celles aggravantes, ainsi que la jurisprudence dans la matière, le Règlement est juste et équitable envers l'INTIMÉ et aussi satisfait aux balises du processus disciplinaire de l'OCRCVM.

V. POSITION DE L'INTIMÉ

¹ Voir la décision de la formation dans l'affaire Jacques Turenne, 2013 OCRCVM 43, où on peut lire au paragraphe 18 :

« 18. La question qui se pose à la formation d'instruction est donc de vérifier si, compte tenu des manquements, les sanctions s'inscrivent «dans une fourchette raisonnable d'adéquation». La formation peut ainsi accepter ou rejeter l'entente. Elle ne peut d'aucune manière la modifier ni connaître des faits non révélés dans cette entente. Là s'arrêtent les pouvoirs de la formation d'instruction. »

² [2007] IDAC No. 43 au paragraphe 9.

³ Par analogie avec les principes établis en droit pénal lorsque les procureurs de la Couronne et de la défense s'entendent et font une suggestion commune à la Cour quant à la sentence à imposer à un inculpé qui soit plaide coupable, soit est trouvé coupable. Voir les jugements de la Cour d'appel du Québec dans les causes de *Paradis c. R. et Poulin c. R.*, ainsi que les autres causes qui y sont citées, respectivement à 2009 QCCA 1312 et à 2010 QCCA 1854.

15. Pour sa part, l'INTIMÉ se fait implicitement l'écho de la position du PLAIGNANT car il n'était pas représenté par un avocat devant nous, n'a pas témoigné à l'audience du 25 mars 2015 et n'offrait aucun commentaire. Il était présent tout au long de l'audience mais demeurait muet.⁴

VI. ANALYSE ET DISCUSSION

16. Les Sanctions imposées dans un cas comme l'espèce doivent se concilier avec la protection du public investisseur et des membres de l'OCRCVM. Elles doivent aussi viser à protéger l'intégrité du secteur des valeurs mobilières ainsi que le marché des valeurs mobilière et apporter un effet dissuasif à la récidive de la conduite reprochée en l'occurrence.

17. Les volets d'une amende de 15 000 \$ et d'une contribution de 3 000 \$ aux frais se situent à l'intérieur d'une fourchette raisonnable et sont en harmonie avec la jurisprudence dans des cas analogues⁵ La jurisprudence nous montre quant aux mêmes types d'infractions des amendes et des contributions aux frais qui sont parfois moindres et parfois de plus grande envergure que celles convenues dans l'instance. Habituellement les coûts encourus par l'OCRCVM pour ce type d'enquête et des procédures disciplinaires excèdent de loin le montant de 3 000\$.

18. Il est aussi à noter qu'au paragraphe 74 de l'ENTENTE DE RÈGLEMENT, advenant que la FORMATION accepte l'ENTENTE, l'INTIMÉ renonce au droit qu'il peut avoir, en vertu des Règles de l'OCRCVM et de toute loi applicable, à une audience disciplinaire, à une révision ou à un appel.

19. Quant aux **FACTEURS AGGRAVANTS**, il y a les faits qu'il y a eu cinq (5) victimes sur une période d'environ six (6) mois, que le tout était à l'insu de SCOTIA, que toutes les victimes n'étaient pas de la parenté de l'INTIMÉ et que dans tous les cinq (5) cas, l'INTIMÉ n'a pas signé et livré des reconnaissances de dette aux cinq (5) prêteurs.

20. Il y a aussi le préjudice causé à son employeur ainsi qu'au processus d'inscription des organismes d'autoréglementation, un autre facteur aggravant.

21. En ce qui a trait aux **FACTEURS ATTÉNUANTS**, il a collaboré avec l'enquête à son endroit, diminuant ainsi la charge de travail et les frais de l'OCRCVM. Aussi, il n'a pas d'antécédents disciplinaires durant les onze (11) années qu'il a passées dans l'industrie des valeurs mobilières.

22. Or, il y a ceux qui considèrent cela plus comme l'absence d'un facteur aggravant que la présence d'un facteur atténuant. Quoi qu'il en soit, c'est la première fois que l'INTIMÉ se trouve devant une instance disciplinaire et ceci opère en sa faveur.

23. Un autre facteur atténuant est le fait qu'aucun de ses clients n'ait eu à subir de perte en relation directe des agissements de l'INTIMÉ, car les cinq (5) prêts ont tous été remboursés à 100%;

24. En outre, un autre facteur atténuant est la sanction interne prise à l'encontre de l'INTIMÉ;

25. Qui plus est, l'INTIMÉ ne travaille plus dans l'industrie des valeurs mobilières depuis presque deux (2) ans, car son employeur, SCOTIA l'a congédiée le 20 JUIN 2013.

26. Dans l'ENTENTE DE RÈGLEMENT signée les 22 décembre 2014 et 6 janvier 2015, le personnel du PLAIGNANT et l'INTIMÉ recommande conjointement que la FORMATION accepte l'ENTENTE DE RÈGLEMENT.

27. Comme nous l'avons annoncé à la fin de l'audience du 25 mars 2015, les trois Membres de la FORMATION en sont venus à la conclusion, tel qu'énoncé plus haut, que les composantes du Règlement sont justifiées dans les circonstances de l'espèce, se situe à l'intérieure d'une fourchette raisonnable et sont en

⁴ Il a toutefois indiqué qu'il espère revenir un jour dans l'industrie des valeurs mobilières.

⁵ Voir les causes de : Jacques Turenne, 2013 OCRCVM 43; Stephen Moran, 2012 OCRCVM 64; Trevor Ian Gunderson, 2012, OCRCVM 66; et Wasseem Dirani, 2014 OCRCVM 09.

harmonie avec la jurisprudence dans des cas analogues.

28. Par conséquent, l'ENTENTE DE RÈGLEMENT, y compris les Sanctions convenues entre les Parties, seront approuvées et ratifiées par la FORMATION.

29. Nous ouvrons ici une parenthèse concernant la suspension d'un (1) mois qui, selon la réglementation de l'OCRCVM, entre en vigueur dès le prononcé de cette DÉCISION⁶. Parce que l'INTIMÉ ne travaille plus dans l'industrie des valeurs mobilières depuis le mois de juin 2013, ladite suspension est plus symbolique que réelle.

30. Ainsi, dans un cas semblable, une possibilité pourrait être de décréter une période minimale avant qu'un intimé ne puisse demander d'être réinscrit auprès de l'OCRCVM.⁷

Nous fermons ici la parenthèse.

VII. DISPOSITION FINALE

31. Cette DÉCISION UNANIME SUR LE RÈGLEMENT INTERVENU ENTRE LE PLAIGNANT ET L'INTIMÉ sera signée par les Membres de la FORMATION en plusieurs exemplaires. Chacun de ces exemplaires ainsi signé sera légalement valide et authentique et pourra servir en conséquence à toutes fins que de droit.

VIII. CONCLUSIONS

32. POUR TOUS CES MOTIFS :

NOUS, LES MEMBRES DE LA FORMATION D'INSTRUCTION, APPROUVONS ET ACCEPTONS L'ENTENTE DE RÈGLEMENT INTERVENUE ENTRE LES PARTIES ET SIGNÉE LE 22 DÉCEMBRE 2014 ET LE 6 JANVIER 2015 ET IMPOSONS A L'INTIMÉ LES SANCTIONS CONVENUES ENTRE LES PARTIES, **COMME SUIVIT**:

- a) Une suspension d'un (1) mois;
- b) Une amende de 15 000 \$;
- c) L'intimé accepte de payer à L'OCRCVM une somme de 3 000 \$ à titre de frais;
- d) Une supervision stricte de douze (12) mois avec l'obligation de fournir un rapport mensuel au service de l'inscription de l'OCRCVM; et
- e) De réussir l'examen du cours relatif au Manuel sur les normes de conduite dans les six (6) mois d'une demande de réinscription;

IX. PAGE DES SIGNATURES

Signé à Montréal (Québec), le 16 avril 2015

L'HONORABLE BENJAMIN J. GREENBERG, C.R.,

ARBITRE AGRÉÉ, PRÉSIDENT DE LA FORMATION D'INSTRUCTION

MADAME LISA CASGRAIN

MEMBRE DE LA FORMATION D'INSTRUCTION

MONSIEUR FRANÇOIS DEMERS

MEMBRE DE LA FORMATION D'INSTRUCTION

⁶ La Règle 20 prévoit à son alinéa 36.(2) :

« L'entente de règlement prend effet au moment de son acceptation par la formation d'instruction et devient obligatoire pour le personnel de la Société et pour la personne inscrite ou le courtier membre. La personne inscrite ou le courtier membre est réputé avoir été sanctionné en vertu de l'article 33 ou 34 lorsque l'entente de règlement a été acceptée par la formation d'instruction. »

⁷ Comme c'était décrété pour une période de quatre (4) ans dans l'affaire de Daniel Edward Smith, 2013 OCRCVM 21.

ENTENTE DE RÈGLEMENT

I. INTRODUCTION

1. Le personnel de la Mise en application de l'OCRCVM et l'intimé, Daniel Siska, consentent au règlement de l'affaire par la voie de la présente entente (l'entente de règlement);
2. Le Service de la mise en application de l'OCRCVM a mené une enquête (l'enquête) sur la conduite de Daniel Siska;
3. L'enquête a révélé des faits pour lesquels une formation d'instruction nommée en vertu de la partie C de l'addenda C.1 à la Règle transitoire no 1 de l'OCRCVM (la formation d'instruction) pourrait imposer à l'intimé des sanctions disciplinaires.

II. RECOMMANDATION CONJOINTE DE RÈGLEMENT

4. Le personnel et l'intimé recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement;
5. L'intimé reconnaît les contraventions suivantes aux Règles, Lignes directrices, Règlements ou Politiques des courtiers membres de l'OCRCVM :
 - 1) Du mois de novembre 2012 au mois d'avril 2013, l'intimé réalise des opérations financières personnelles avec plusieurs de ses clients en leur empruntant de l'argent, à l'insu et sans le consentement du courtier membre de l'OCRCVM auprès de qui il est à l'emploi, ceci en contravention de l'article 1 de la Règle 29 des courtiers membres de l'OCRCVM.
6. Le personnel et l'intimé acceptent les modalités de règlement suivantes :
 - a) Une amende de 15 000 \$;
 - b) Une suspension de 1 mois;
 - c) Une supervision stricte de 12 mois avec l'obligation de fournir un rapport mensuel au service de l'inscription de l'OCRCVM; et
 - d) De réussir l'examen du cours relatif au Manuel sur les normes de conduite dans les 6 mois d'une demande de réinscription.
7. L'intimé accepte de payer à l'OCRCVM une somme de 3 000 \$ au titre des frais.

III. EXPOSÉ DES FAITS

- (i) Reconnaissance des faits
8. Le personnel et l'intimé conviennent des faits exposés dans la présente section et reconnaissent que les conditions du règlement contenues dans la présente entente de règlement sont basées sur ces faits précis.
 - (i) Contexte factuel

Résumé des comportements reprochés à l'intimé

9. L'intimé emprunte de l'argent pour un montant total de plus de treize mille dollars (13 000 \$) à cinq de ses clients pour ses fins personnelles, laissant ainsi son intérêt personnel entrer en conflit avec l'intérêt de ces clients. Les emprunts d'argent ont été faits à l'insu et sans le consentement du courtier membre de l'OCRCVM pour lequel l'intimé est à l'emploi.

Expérience professionnelle de l'intimé

10. Vers le 29 août 2002, l'intimé est à l'emploi de Scotia Capitaux inc. (Scotia) et est inscrit à titre de représentant de plein exercice auprès de l'ACCOVAM;
11. Au courant de l'année 2006, l'intimé est intégré à l'équipe d'un autre représentant de plein exercice à

l'emploi de Scotia. Au sein de cette équipe, l'intimé intervient auprès de la clientèle de RP à titre de conseiller adjoint;

12. Le 1er juin 2008, l'intimé est devenu une personne réglementée par l'OCRCVM;
13. Le ou vers le 20 juin 2013, l'intimé est congédié pour cause par Scotia, en raison des emprunts d'argent qu'il a faits auprès de certains clients pour lesquels la gestion des comptes de courtage lui a été confiée à titre de représentant de plein exercice;
14. À ce jour, l'intimé n'est plus inscrit auprès d'un courtier membre de l'OCRCVM.

Opérations financières personnelles avec cinq clients à l'insu de Scotia

Monsieur KDB

15. KDB est un ami de longue date de l'intimé. Il n'existe pas de lien familial entre l'intimé et ce client;
16. En 2011, KDB retient les services professionnels de l'intimé et ouvre deux comptes de courtage auprès de Scotia soit un compte Régime enregistré d'épargne retraite (REER) et un compte marge;
17. Les comptes des KDB font partie de l'équipe d'un autre représentant de plein exercice, mais c'est l'intimé qui est assigné à ces comptes de courtage et qui agit à titre de représentant de plein exercice pour ce client;
18. Au mois de février 2013, l'intimé emprunte la somme de trois mille dollars (3 000 \$) à KDB pour ses fins personnelles;
19. En aucun temps, l'intimé informe Scotia de l'existence de ce prêt d'argent;
20. L'intimé ne signe aucune reconnaissance de dette en faveur de KDB pour la somme d'argent empruntée à celui-ci;
21. En aucun temps, l'intimé explique à KDB le conflit d'intérêts dans lequel cet emprunt d'argent le place vis-à-vis celui-ci;
22. Durant le mois d'avril 2013, l'intimé rembourse totalement la somme d'argent empruntée à KDB.

Monsieur SL

23. SL est désigné à titre d'exécuteur testamentaire pour le compte de la succession de MA (la succession);
24. Au mois de juillet 2011, SL ouvre un compte de courtage marge au nom de la succession, auprès de Scotia;
25. Le compte ouvert par SL au nom de la succession fait partie de l'équipe d'un autre représentant de plein exercice, mais c'est l'intimé qui est assigné à ce compte de courtage et qui agit à titre de représentant de plein exercice pour cette cliente;
26. Au mois de mars et avril 2013, l'intimé emprunte plus de cinq mille dollars (5 000 \$) à SL, pour ses fins personnelles;
27. Il n'existe pas de lien familial entre l'intimé, MA et SL;
28. En aucun temps, l'intimé informe Scotia de l'existence de ce prêt d'argent;
29. L'intimé ne signe aucune reconnaissance de dette en faveur de la succession et/ou SL pour la somme d'argent empruntée à celle-ci;
30. En aucun temps, l'intimé explique à SL le conflit d'intérêts dans lequel cet emprunt d'argent le place vis-à-vis la succession ;
31. Durant le mois de juin 2013, l'intimé rembourse totalement la somme d'argent empruntée à SL, qui agit à titre d'exécuteur testamentaire de la succession de MA.

Monsieur AA

32. Le 29 juin 2000, AA ouvre un compte conjoint au comptant auprès de Scotia;
33. Le 10 août 2005, AA ouvre un compte Fonds de revenu viager (FRV) auprès de Scotia;
34. Le 8 juillet 2011, AA ouvre un compte de type Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
35. Les comptes des AA font partie d'un autre représentant de plein exercice, mais c'est l'intimé qui est assigné à ces comptes de courtage et qui agit à titre de représentant de plein exercice pour ce client;
36. Au mois de novembre 2012, l'intimé emprunte à AA la somme de deux mille dollars (2 000 \$) pour ses fins personnelles;
37. Lorsque l'intimé emprunte les deux mille dollars (2 000 \$) à AA, c'est lui qui agit à titre de représentant de plein exercice pour ces comptes de courtage;
38. Il n'existe pas de lien familial entre l'intimé et AA;
39. En aucun temps, l'intimé informe Scotia de l'existence de l'emprunt d'argent fait auprès de AA;
40. L'intimé ne signe aucune reconnaissance de dette en faveur de AA pour la somme d'argent empruntée à celui-ci;
41. En aucun temps, l'intimé explique à AA le conflit d'intérêts dans lequel cet emprunt d'argent le place vis-à-vis celui-ci;
42. Le ou vers le 24 décembre 2012, l'intimé rembourse totalement la somme d'argent empruntée à AA.

Monsieur VS

43. Le 2 juin 2008, VS ouvre deux comptes de courtage au nom de sa compagnie HHL, soit un compte marge et un compte à découvert;
44. Le 12 mars 2010, VS ouvre un compte de courtage de type Régime enregistré d'épargne retraite (REER);
45. Les comptes de VS font partie de l'équipe d'un autre représentant de plein exercice, mais c'est l'intimé qui est assigné à ces comptes de courtage et qui agit à titre de représentant de plein exercice pour ce client;
46. Les 22 janvier 2013 et 1er février 2013, l'intimé emprunte la somme totale de deux mille dollars (2 000 \$) à VS pour ses fins personnelles;
47. Il n'existe aucun lien familial entre l'intimé et VS;
48. En aucun temps, l'intimé informe Scotia de l'existence de ces prêts d'argent;
49. L'intimé ne signe aucune reconnaissance de dette en faveur de VS pour les sommes d'argent empruntées à celui-ci;
50. En aucun temps, l'intimé explique à VS le conflit d'intérêts dans lequel ces emprunts d'argent le place vis-à-vis celui-ci;
51. Le ou vers le 11 juin 2013, l'intimé rembourse totalement la somme empruntée à VS.

Monsieur WV

52. Le ou vers le 20 décembre 1999, WV ouvre un compte de courtage de type comptant;
53. Le ou vers le 17 juillet 2000, WV ouvre un compte de courtage de type comptant;
54. Le ou vers le 18 septembre 2006, WV ouvre un compte de type Régime enregistré d'épargne-études (REEE);
55. Les comptes des WV font partie de l'équipe d'un autre représentant de plein exercice, mais c'est

l'intimé qui est assigné à ces comptes de courtage et qui agit à titre de représentant de plein exercice pour ce client;

56. Les 8 et 18 mars 2013, l'intimé emprunte respectivement mille deux cents dollars (1 200 \$) et deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) à WV pour ses fins personnelles;
57. En aucun temps, l'intimé explique à WV le conflit d'intérêts dans lequel ces emprunts d'argent le place vis-à-vis celui-ci;
58. Il n'existe aucun lien familial entre l'intimé et WV;
59. En aucun temps, l'intimé informe Scotia de l'existence de ces prêts d'argent;
60. L'intimé ne signe aucune reconnaissance de dette en faveur de WV pour les sommes d'argent empruntées à celui-ci;
61. Au mois d'avril 2013, l'intimé rembourse totalement les sommes d'argent empruntées à WV.

Scotia

62. Le 26 avril 2013, KDB envoie un courriel de plainte à l'autre représentant de plein exercice responsable de l'équipe dans laquelle se trouve l'intimé. Dans son courriel, il réclame le remboursement de l'avance d'argent qu'il a consenti en faveur de l'intimé. Il informe cet autre représentant de plein exercice du fait qu'il a tenté de joindre l'intimé à plusieurs reprises, que ses tentatives pour le joindre ont été sans succès et fait appel à ce dernier pour régulariser la situation;
63. Le représentant de plein exercice, à qui le courriel de plainte est envoyé, avise immédiatement son superviseur de la réception du courriel de KDB. Peu de temps après, le service de la conformité de Scotia est informé de la demande de KDB et une enquête interne est ouverte au sujet de l'intimé;
64. En aucun temps, avant la réception de la plainte de KDB, Scotia n'a été informée de l'existence du prêt personnel que KDB a consenti en faveur de l'intimé;
65. Pourtant, la politique interne de Scotia, en vigueur au courant du mois de novembre 2012 au mois d'avril 2013, est claire au sujet des opérations financières personnelles entre employés et un client, et est au même effet que le code de déontologie des représentants de plein exercice. Elle prévoit essentiellement ce qui suit :
 - (i) *Il est strictement interdit à un employé de conclure sur une base personnelle des opérations financières avec des clients de Scotia, à moins d'obtenir l'autorisation préalable de leur directeur et du service de la conformité;*
 - (ii) *Par opérations financières personnelles, on entend, tous les arrangements personnels d'ordre financier, tous les investissements ou titres qui impliquent un employé de Scotia ou pour lequel cet employé a un intérêt;*
66. Au courant de l'enquête interne, Scotia apprend que l'intimé a emprunté de l'argent à quatre (4) autres clients, en plus de l'emprunt d'argent fait à KDB. Les autres clients sont : SL, AA, VS et WV;
67. En aucun temps, avant l'enquête interne, Scotia n'a été informée de l'existence des prêts personnels que SL, AA, VS et WV ont consentis en faveur de l'intimé;
68. Le ou vers le 20 juin 2013, à l'issue de l'enquête interne, l'intimé est congédié pour cause par Scotia, en raison des emprunts d'argent qu'il a faits auprès de certains clients pour lesquels la gestion des comptes de courtage lui avait été confiée à titre de représentant de plein exercice;
69. À l'exception de KDB, tous les clients à qui l'intimé a emprunté de l'argent détiennent encore un compte de courtage auprès de Scotia.

IV. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

70. Le présent règlement est convenu conformément aux articles 35 à 40, inclusivement, de la Règle 20 des

courtiers membres de l'OCRCVM et à la Règle 15 des Règles de procédure des courtiers membres;

71. L'entente de règlement est conditionnelle à son acceptation par la formation d'instruction;
72. L'entente de règlement prendra effet et deviendra obligatoire pour l'intimé et le personnel à la date de son acceptation par la formation d'instruction;
73. L'entente de règlement sera présentée à la formation d'instruction à une audience (l'audience de règlement) en vue de son approbation. Au terme de l'audience de règlement, la formation d'instruction pourra accepter ou rejeter l'entente de règlement;
74. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, l'intimé renonce au droit qu'il peut avoir, en vertu des règles de l'OCRCVM et de toute loi applicable, à une audience disciplinaire, à une révision ou à un appel;
75. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, le personnel et l'intimé peuvent conclure une autre entente de règlement; ou le personnel peut demander la tenue d'une audience disciplinaire portant sur les faits révélés dans l'enquête;
76. L'entente de règlement sera mise à la disposition du public lorsqu'elle aura été acceptée par la formation d'instruction;
77. Le personnel et l'intimé conviennent, si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, qu'ils ne feront pas personnellement et que personne ne fera non plus en leur nom de déclaration publique incompatible avec l'entente de règlement;
78. Sauf indication contraire, les amendes et les frais imposés à l'intimé sont payables immédiatement, à la date de prise d'effet de l'entente de règlement;
79. Sauf indication contraire, les suspensions, les interdictions, les expulsions, les restrictions et les autres modalités de l'entente de règlement commencent à la date de prise d'effet de l'entente de règlement;

ACCEPTÉE par l'intimé à Montreal (Québec), le 22 décembre 2014.

_____ (s) Témoin

TÉMOIN

_____ (s) Daniel Siska

DANIEL SISKI

INTIMÉ

ACCEPTÉE par le personnel à Montréal (Québec), le 6 janvier 2015.

_____ «Linda Vachet»

TÉMOIN

_____ (s) Myriam Giroux-Del Zotto

MYRIAM GIROUX-DEL ZOTTO

Avocat de la mise en application,

au nom du personnel de l'OCRCVM

Droit d'auteur © 2015 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Tous droits réservés.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Aucune information.

5.2.2 Publication

DÉCISION N° 2015-PDG-0032

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts* (le « Règlement »), conformément au paragraphe u) de l'article 43 de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, RLRQ, c. A-26 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (la « Loi sur l'Autorité »);

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 29 janvier 2015 [(2015) vol. 12, n° 4, B.A.M.F., section 5.2.1] du projet de Règlement, accompagné d'un avis indiquant notamment le délai avant l'expiration duquel le projet ne pourra être édicté ou soumis pour approbation, le tout, conformément à l'article 34 de la Loi sur l'Autorité et à l'article 45 de la Loi;

Vu les modifications apportées à la suite de cette consultation;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu paragraphe u) de l'article 43 de la Loi au ministre des Finances, qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 45 de la Loi;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction principale de l'encadrement des institutions financières et de l'assurance-dépôts et la recommandation du surintendant de l'encadrement de la solvabilité de prendre le Règlement et d'autoriser sa transmission au ministre des Finances pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la transmission au ministre des Finances pour approbation.

Fait le 29 avril 2015.

Louis Morisset
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôtsⁱ

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en version française et anglaise, le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts;*

Avis de publication

Le règlement a été pris par l'Autorité le 28 avril 2015, a reçu l'approbation ministérielle requise et est entré en vigueur le **3 juin 2015**.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 3 juin 2015 et est reproduit ci-dessous.

Le 4 juin 2015

ⁱ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

3° le levage doit se faire sur un sol de niveau ayant la capacité portante suffisante pour supporter, sans affaissement significatif, l'équipement et la charge soulevée;

4° le godet de la pelle hydraulique doit être retiré pour effectuer le levage de la charge.»

8. Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1, r. 13) est modifié, à l'article 2, par la suppression de ce qui suit : «, 162 à 165».

9. Les articles 1 à 5 du présent règlement s'appliquent, à compter des dates suivantes, aux chantiers ouverts et qui occuperont simultanément à un moment donné des travaux ou tout au long des travaux :

1° 18 juin 2015 s'il y a 100 travailleurs et plus;

2° 18 décembre 2015 s'il y a entre 50 et 99 travailleurs;

3° 18 juin 2016 s'il y a moins de 50 travailleurs.

Malgré l'article 8, les articles 162 à 165 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail continuent de s'appliquer aux chantiers de construction ou, le cas échéant, aux catégories de chantiers qui y sont spécifiés, jusqu'à ce que les règles prévues aux articles 1 à 5 s'appliquent à ceux-ci, conformément au premier alinéa.

10. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

63288

A.M., 2015

Arrêté numéro A-26-2015-06 du ministre des Finances en date du 19 mai 2015

Loi sur l'assurance-dépôts
(chapitre A-26)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts

VU que le paragraphe *u* de l'article 43 de la Loi sur l'assurance-dépôts (chapitre A-26) prévoit que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements pour prescrire toute autre mesure qu'elle juge appropriée pour l'application de la loi;

VU que le premier alinéa de l'article 45 de cette loi prévoit que tout règlement pris par l'Autorité des marchés financiers est soumis à l'approbation, avec ou sans modification, du ministre des Finances;

VU que le troisième alinéa de cet article prévoit qu'un projet de règlement ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est déterminée et que les articles 4, 8, 11 et 17 à 19 de la Loi sur les règlements (chapitre-18.1) ne s'appliquent pas à ce règlement;

VU que le projet de Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 12, n° 4 du 29 janvier 2015;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté, par la décision n° 2015-PDG-0032 du 28 avril 2015, le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 19 mai 2015

Le ministre des Finances,
CARLOS LEITÃO

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts

Loi sur l'assurance-dépôts
(chapitre A-26, art. 43, par. *u*)

1. L'intitulé du chapitre IV du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts (chapitre A-26, r. 1) est remplacé par le suivant :

«DONNÉES ET SYSTÈMES AUX FINS DE L'EXÉCUTION DE L'OBLIGATION DE GARANTIE».

2. Les articles 29 à 31 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

«**29.** Pour l'application du présent chapitre, on entend par :

«date butoir» : la date du premier jour où survient l'un des cas énumérés à l'article 34.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts (chapitre A-26);

« données standardisées » : toute information relative à un dépôt d'argent à être présentée par une institution inscrite conformément aux tables établies par l'Autorité des marchés financiers et disponibles sur son site Internet;

« heure de tombée » : l'une des heures suivantes :

a) dans le cas où la date butoir est un jour ouvrable, l'heure à laquelle toutes les opérations effectuées au cours de ce jour sont inscrites dans les registres des dépôts de l'institution inscrite;

b) dans le cas où la date butoir n'est pas un jour ouvrable, l'heure à laquelle toutes les opérations, effectuées au cours de ce jour ou du jour ouvrable précédant la date butoir, sont inscrites dans les registres des dépôts de l'institution inscrite.

30. Toute institution inscrite doit détenir des systèmes informatiques lui permettant d'identifier les dépôts d'argent qui lui ont été confiés et les déposants qui les détiennent, et lui permettant de regrouper ces dépôts en fonction de chaque déposant ou de chacune des garanties distinctes prévues à l'article 9.

31. Une institution doit calculer les intérêts afférents à chaque dépôt d'argent à la date butoir.

31.1. Une institution doit donner accès à l'Autorité à tout ou partie des données standardisées inscrites dans les registres de l'institution à l'heure de tombée selon la première des occasions suivantes :

1^o au plus tard six heures après l'heure de tombée;

2^o à 16h le deuxième jour suivant la date butoir.

À tout moment après l'une des heures prévues au premier alinéa, l'institution doit donner accès à l'Autorité à tout ou partie des données standardisées inscrites dans les registres de l'institution à l'heure de tombée.

31.2. Une institution inscrite doit pouvoir bloquer un dépôt d'argent, en tout ou en partie, ainsi que tout retrait ou toute opération sur marge ayant une incidence sur ce dépôt.

Tout blocage initial ou subséquent d'un dépôt d'argent doit pouvoir être appliqué indépendamment de toute autre retenue appliquée par l'institution inscrite dans le cadre de ses opérations.

Dans le cas d'un blocage partiel, l'institution inscrite doit pouvoir donner accès au déposant au solde de son compte, calculé à l'heure de tombée, diminué du montant du blocage partiel ou de la retenue le plus élevé.

Un blocage partiel doit pouvoir être appliqué au compte dans les six heures suivant la décision de bloquer.

31.3. Une institution inscrite visée par l'article 40.4 de la Loi est réputée se conformer aux dispositions du présent chapitre. ».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 3 juin 2015.

Toutefois, une institution inscrite dispose d'un délai de deux ans suivant cette date pour se conformer aux exigences des dispositions du présent règlement.

63285

Despite section 8, sections 162 to 165 of the Regulation respecting occupational health and safety continue to apply to construction sites or, where applicable, to the categories of sites specified in that Regulation, until the rules provided for in sections 1 to 5 apply to them in accordance with the first paragraph.

10. This Regulation comes into force on the fifteenth day following the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

102160

M.O., 2015

Order number A-26-2015-06 of the Minister of Finance, 19 May 2015

Deposit Insurance Act
(chapter A-26)

CONCERNING Regulation to amend Regulation respecting the application of the Deposit Insurance Act

WHEREAS subparagraph *u* of section 43 of the Deposit Insurance Act (chapter A-26) stipulate that the *Autorité des marchés financiers* may make regulations prescribing any other measure which it deems appropriate for the administration of this Act;

CONSIDERING that the first paragraph of section 45 of such Act stipulates that a regulation made by the *Autorité des marchés financiers* is subject to the approval, with or without amendment, of the Minister of Finance;

CONSIDERING that the third paragraph of this section stipulates that a draft regulation may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since the publication of the draft in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, that it enters into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on any later date specified therein and that sections 4, 8, 11 and 17 to 19 of the Regulations Act (chapter R-18.1) do not apply to the regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation respecting the application of the Deposit Insurance Act was published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, volume 12, no. 4 of January 29, 2015;

WHEREAS on April 28, 2015, by the decision no. 2015-PDG-0032, the *Autorité des marchés financiers* made Regulation to amend Regulation respecting the application of the Deposit Insurance Act;

WHEREAS there is cause to approve this regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to amend Regulation respecting the application of the Deposit Insurance Act appended hereto.

19 May 2015

CARLOS LEITÃO,
Minister of Finance

Regulation to amend the Regulation respecting the application of the Deposit Insurance Act

Deposit Insurance Act
(chapter A-26, s. 43, par. (*u*))

1. The title of Chapter IV of the Regulation respecting the application of the Deposit Insurance Act (chapter A-26, r. 1) is replaced by the following:

“DATA AND SYSTEMS REQUIRED FOR EXECUTION OF OBLIGATION UNDER A GUARANTEE”.

2. Sections 29 to 31 of the Regulation are replaced by the following:

“**29.** For the purposes of this Chapter:

“cut-off date” means the first day on which any of the events listed in section 34.1 of the Deposit Insurance Act (chapter A-26) occurs;

“standardized data” means any information with respect to a deposit of money to be provided by a registered institution according to the tables established by the Authority and available on its website;

“deadline” means one of the following times:

(*a*) where the cut-off date is a business day, the time by which all of the transactions made on that day are recorded in the deposit registers of the registered institution;

(*b*) where the cut-off date is not a business day, the time by which all of the transactions made on that day or on the business day preceding the cut-off date are recorded in the deposit registers of the registered institution.

30. Every registered institution must have computer systems enabling it to identify the deposits of money entrusted to it and the depositors thereof and to aggregate these deposits based on each depositor or each separate guarantee set out in section 9.

31. The institution must calculate the interest related to each deposit of money as at the cut-off date.

31.1. The institution must give the Authority access to all or part of the standardized data recorded in the institution's registers as at the deadline, no later than by the earlier of:

- (1) six hours after the deadline; and
- (2) 4:00 p.m. on the second day following the cut-off date.

After any of the times set out in the first paragraph, the institution must give the Authority access to all or part of the standardized data recorded in the institution's registers as at the deadline.

31.2. A registered institution must be able to restrict a deposit of money, in whole or in part, as well as any withdrawal or any margin transaction affecting such deposit.

It must be possible to apply any initial or subsequent restriction to a deposit of money independently of any other withholding applied by the registered institution as part of its operations.

Where deposits are partially restricted, the registered institution must be able to give the depositor access to the balance of his account, calculated as at the deadline, less the amount partially restricted or the amount withheld, whichever is higher.

It must be possible to apply a partial restriction to the account within six hours following the decision to restrict deposits.

31.3. A registered institution referred to in section 40.4 of the Act is deemed to comply with the provisions of this Chapter.”

3. This Regulation comes into force on June 3, 2015.

However, a registered institution has two years following this date to comply with the requirements of the provisions under this Regulation.

102157

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Décision générale de dispense de l'obligation de déclaration prévue au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a rendu le 29 mai 2015, la décision n° 2015-PDG-0089ⁱ.

L'objectif de cette décision est de reporter à une date ultérieure la mise en œuvre de l'obligation de déclaration en vertu du paragraphe 1) de l'article 26 du *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, r. 1.1 (le « Règlement 91-507 »), pour une contrepartie déclarante qui n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, ni une institution financière canadienne (collectivement, les « utilisateurs finaux ») partie à une opération intragroupe et ce, à certaines conditions. La mise en œuvre de cette obligation était originalement prévue en date du 30 juin 2015.

L'Autorité entend proposer des modifications au Règlement 91-507. Ces modifications viseraient à alléger le fardeau de déclaration des opérations entre utilisateurs finaux parties à une opération intragroupe sujet au respect de certaines conditions. La décision n° 2015-PDG-0089 cessera de produire ses effets à la plus rapprochée de la date de sa révocation ou de l'entrée en vigueur des modifications, le cas échéant.

Les dispositions de cette décision sont harmonisées avec l'avis publié ce jour par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la décision de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba.

Les utilisateurs finaux qui ne sont pas parties à une opération intragroupe auront l'obligation de déclarer leurs obligations à compter du 30 juin 2015. L'Autorité encourage les contreparties assujetties à cette obligation à prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour s'y conformer, notamment en contactant les référentiels centraux reconnus.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Lise Estelle Brault
Directrice de l'encadrement des dérivés
Tel. : 514 395-0337, poste 4481
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4481
LiseEstelle.Brault@lautorite.qc.ca

Le 1^{er} juin 2015

ⁱ La décision n° 2015-PDG-0089 est publiée dans la section 6.10 du présent bulletin.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ANDERSON ENERGY INC.	20150009878-1	2015-05-28	100,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CATEGORIE RENDEMENT STRATEGIQUE ASTON HILL	20150009876-1	2015-05-28	300,00 \$
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES COMPOSE BLACKROCK SUN LIFE	20150009874-1	2015-05-28	300,00 \$
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES UNIVERSEL BLACKROCK SUN LIFE	20150009873-1	2015-05-28	300,00 \$
FONDS D'OPPORTUNITES DE REVENU MONDIALES PIMCO	20150009877-1	2015-05-28	200,00 \$
FONDS REPERE ACTIONS MONDIALES SUN LIFE	20150009872-1	2015-05-28	300,00 \$
FORTUNE MINERALS LIMITED	20150009870-1	2015-05-28	300,00 \$
GISEMENTS PETROLIERS DE CONTROLE BRITANNIQUE LTEE	20150009875-1	2015-05-28	1 200,00 \$
VICTORY NICKEL INC.	20150009871-1	2015-05-28	200,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cet-

te emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
------------------------	-----------------	---------------------	-------------------------	------------------------------------	-----------------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Biomatera inc.

Interdit à Biomatera inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2014 prévues au Règlement.

L'interdiction est prononcée le 1^{er} juin 2015 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2015-FIIC-0138

Charlotte Resources Ltd.

Interdit à Charlotte Resources Ltd. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 26 mai 2015 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2015-FIIC-0129

Energie RB Inc.

Interdit à Energie RB Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 29 mai 2015 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2015-FIIC-0133

Geovic Mining Corp.

Interdit à Geovic Mining Corp. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 28 mai 2015 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2015-FIIC-0135

Matrix Asset Management Inc.

Interdit à Matrix Asset Management Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 28 mai 2015 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2015-FIIC-0134

Rosehearty Energy Inc.

Interdit à Rosehearty Energy Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 28 mai 2015 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2015-FIIC-0132

Sendero Mining Corp.

Interdit à Sendero Mining Corp. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 26 mai 2015 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2015-FIIC-0122

Shoreline Energy Corp.

Interdit à Shoreline Energy Corp. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2015 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 26 mai 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0130

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Argex Titane Inc.	1 ^{er} juin 2015	Québec - Colombie-Britannique - Alberta
Fiducie d'actions privilégiées canadiennes (parts de catégories A et F)	28 mai 2015	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Corporation Wajax	29 mai 2015	Ontario
Fonds Exemplar d'Obligations Tactique Fonds Exemplar d'Investment Grade	29 mai 2015	Ontario
Fonds Mondial d'Actions Immobilières et De FPI Sprott Catégorie d'Actions Américaines Améliorées Sprott	1 ^{er} juin 2015	Ontario
Fonds tout actions Fonds équilibré Fonds équilibré de revenu mensuel	27 mai 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions canadiennes		
Fonds canadien à revenu fixe		
Fonds prudent		
Fonds prudent de revenu mensuel		
Fonds d'actions EAEO		
Fonds d'actions marchés émergents		
Fonds mondial de gestion de la volatilité		
Fonds de croissance		
Fonds modéré		
Fonds d'obligations à rendement réel		
Fonds d'obligations à court terme		
Fonds d'investissement à court terme		
Fonds d'obligations américaines à haut rendement		
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines		
Global Alpha Worldwide Growth Fund	29 mai 2015	Ontario
Global Real Estate Dividend Growers Corp.	28 mai 2015	Alberta
Healthcare Special Opportunities Fund	29 mai 2015	Ontario
North American Financial 15 Split Corp.	28 mai 2015	Ontario
Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell	29 mai 2015	Ontario
Catégorie portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell		
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Russell		
Slate Office REIT	27 mai 2015	Ontario
Stephenson Strategies Fund	27 mai 2015	Ontario
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF	1 ^{er} juin 2015	Ontario
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF (CAD-hedged)		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Tamarack Valley Energy Ltd.	27 mai 2015	Alberta
Storm Resources Ltd.	2 juin 2015	Alberta
Energy Credit Opportunities Income Fund	29 mai 2015	Ontario
Dividend Growth Split Corp.	29 mai 2015	Ontario
Fonds Capital Group Ciblé Actions Canadiennes ^{MS} (Canada)	27 mai 2015	Ontario
Fonds Capital Group Actions Mondiales ^{MS} (Canada)		
Fonds Capital Group Actions Internationales ^{MS} (Canada)		
Fonds Capital Group Actions Américaines ^{MS} (Canada)		
Fonds Capital Group Occasions Totales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Marchés Émergents ^{MS} (Canada) Fonds Capital Group Revenu Fixe Essentiel Plus Canadien ^{MS} (Canada)		
Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD	28 mai 2015	Ontario
Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD		
Fonds collectif de dividendes GPPMD		
Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD		
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD		
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD		
Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD		
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD		
Fonds équilibré MD	28 mai 2015	Ontario
Fonds d'obligations MD		
Fonds d'obligations à court terme MD		
Fonds revenu de dividendes MD		
Fonds d'actions MD		
Placements d'avenir MD Limitée		
Fonds croissance de dividendes MD		
Fonds international de croissance MD		
Fonds international de valeur MD		
Fonds monétaire MD		
Fonds sélectif MD		
Fonds américain de croissance MD		
Fonds américain de valeur MD		
Fonds stratégique de rendement MD		
Fonds d'occasions stratégiques MD		
Portefeuille conservateur, Précision MD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille de revenu équilibré, Précision MD		
Portefeuille équilibré modéré, Précision MD		
Portefeuille de croissance modérée, Précision MD		
Portefeuille équilibré de croissance, Précision MD		
Portefeuille de croissance maximale, Précision MD		
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD		
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		
Caldwell U.S. Dividend Advantage Fund	28 mai 2015	Ontario
Fiducie canadienne de bourses d'études régime d'épargne individuel	29 mai 2015	Ontario
Fiducie canadienne de bourses d'études régime d'épargne familial	29 mai 2015	Ontario
Fiducie canadienne de bourses d'études régime d'épargne collectif de 2001	29 mai 2015	Ontario
Fonds de lingots d'argent Sprott	29 mai 2015	Ontario
Fonds institutionnel gouvernemental de trésorerie Plus RBC	1 ^{er} juin 2015	Ontario
Fonds institutionnel de trésorerie RBC		
Fonds institutionnel de trésorerie \$US RBC		
Fonds institutionnel de trésorerie à long terme RBC		
Fonds d'actions Canadiennes Sprott	1 ^{er} juin 2015	Ontario
Fonds d'obligations Diversifiées Sprott (auparavant, Fonds de Rendement Diversifié Sprott)		
Fonds Aurifère et de Minéraux Précieux Sprott		
Fonds Énergie Sprott		
Fonds D'obligations à Court Terme Sprott		
Fonds d'actions Petite Capitalisation Sprott		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Équilibré Tactique Sprott		
Catégorie D'actions Canadiennes Sprott	1 ^{er} juin 2015	Ontario
Catégorie Aurifère et De Minéraux Précieux Sprott		
Catégorie Ressources Sprott		
Catégorie D'actions Argentifères Sprott		
Catégorie Équilibrée Tactique Sprott		
Catégorie D'obligations Diversifiées Sprott (auparavant, Catégorie De Rendement Diversifié Sprott)		
Catégorie D'obligations À Court Terme Sprott		
Catégorie De Lingots D'or Sprott		
Catégorie De Lingots D'argent Sprott		
iShares International Fundamental Index ETF	1 ^{er} juin 2015	Ontario
iShares Japan Fundamental Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares US Fundamental Index ETF		
iShares Emerging Markets Fundamental Index ETF		
iShares Canadian Fundamental Index ETF		
iShares S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats Index ETF		
iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index ETF		
iShares US Dividend Growers Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Global Monthly Dividend Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Global Real Estate Index ETF		
iShares Global Infrastructure Index ETF		
iShares Oil Sands Index ETF		
iShares S&P/TSX Global Mining Index ETF		
iShares Global Water Index ETF		
iShares BRIC Index ETF		
iShares China All-Cap Index ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares Global Agriculture Index ETF		
iShares Balanced Income CorePortfolio™ Index ETF		
iShares Balanced Growth CorePortfolio™ Index ETF		
iShares Core High Quality Canadian Bond Index ETF		
iShares 1-5 Year Laddered Corporate Bond Index ETF		
iShares 1-10 Year Laddered Corporate Bond Index ETF		
iShares U.S. High Yield Fixed Income Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares 1-5 Year Laddered Government Bond Index ETF		
iShares 1-10 Year Laddered Government Bond Index ETF		
iShares Convertible Bond Index ETF		
Fonds Marché Monétaire Canadien Mawer	1 ^{er} juin 2015	Alberta
Fonds Canadien D'obligations Mawer		
Fonds D'obligations Mondiales Mawer		
Fonds Équilibré Mawer		
Fonds Équilibré Avantage Fiscal Mawer		
Fonds Équilibré Mondial Mawer		
Fonds D'actions Canadiennes Mawer		
Fonds Nouveau Du Canada Mawer		
Fonds D'actions Américaines Mawer (auparavant, Fonds D'actions U.S. Mawer)		
Fonds D'actions Internationales Mawer*		
Fonds Mondial De Petites Capitalisations Mawer		
Fonds D'actions Mondiales Mawer		
Fonds privé Scotia de revenu à options	1 ^{er} juin 2015	Ontario
Fonds de croissance asiatique Templeton	29 mai 2015	Ontario
Catégorie de société de croissance asiatique Templeton		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société BRIC Templeton		
Fonds de marchés développés EAFE Templeton		
Fonds de marchés émergents Templeton		
Catégorie de société de marchés émergents Templeton		
Fonds de marchés frontaliers Templeton		
Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton		
Fonds mondial équilibré Templeton		
Fonds mondial d'obligations Templeton		
Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)		
Fonds mondial de petites sociétés Templeton		
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton		
Fonds de croissance Templeton, Ltée		
Catégorie de société de croissance Templeton		
Fonds international d'actions Templeton		
Catégorie de société internationale d'actions Templeton		
Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin		
Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin		
Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin		
Fonds de revenu élevé Franklin		
Fonds de revenu stratégique Franklin		
Fonds d'actions essentielles américaines Franklin		
Fonds américain de revenu mensuel Franklin (<i>auparavant, le Fonds de revenu Franklin</i>)		
Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin (<i>auparavant, la Catégorie de société de revenu Franklin</i>)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin (<i>auparavant, la Catégorie de société couverte de revenu Franklin</i>)		
Fonds américain de croissance des dividendes Franklin		
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin		
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin		
Fonds de croissance mondiale Franklin		
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin		
Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett		
Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett		
Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett		
Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett		
Fonds canadien équilibré Franklin Bissett		
Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett		
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett		
Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett		
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Fonds canadien de dividendes élevés Franklin Bissett		
Catégorie de société canadienne à dividendes élevés Franklin Bissett		
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett		
Fonds d'obligations essentielles plus Franklin Bissett (<i>auparavant, le Fonds</i>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<i>d'obligations Franklin Bissett)</i>		
Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett		
Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett		
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett		
Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett		
Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett		
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett		
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett		
Fonds de revenu mensuel et de croissance Franklin Bissett		
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett		
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett		
Fonds de revenu stratégique Franklin Bissett		
Catégorie de société de revenu stratégique Franklin Bissett		
Fonds de bons du Trésor Franklin Bissett		
Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett		
Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett		
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual		
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual		
Fonds américain d'actions Franklin Mutual		
Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual		
Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel		
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel		
Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique	27 mai 2015	Ontario
Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique		
Fonds de titres de créance diversifiés Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique		
Fonds d'obligations stratégique Dynamique		
Catégorie d'obligations à rendement total Aurion Dynamique		
Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique		
Fonds de dividendes Dynamique		
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique		
Catégorie de rendement d'actions privilégiées Dynamique		
Fonds de petites entreprises Dynamique		
Fonds équilibré Blue Chip Dynamique		
Fonds mondial équilibré Dynamique		
Fonds canadien de dividendes Dynamique		
Fonds de dividendes Avantage Dynamique		
Catégorie de marchés émergents Dynamique		
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique		
Fonds mondial de répartition d'actif Dynamique		
Catégorie mondiale de découverte Dynamique		
Fonds mondial de découverte Dynamique		
Catégorie mondiale de dividendes Dynamique		
Fonds mondial de dividendes Dynamique		
Catégorie d'occasions de croissance et de revenu Dynamique		
Catégorie Valeur équilibrée Dynamique		
Fonds Valeur équilibré Dynamique		
Catégorie équilibrée Power Dynamique		
Fonds équilibré Power Dynamique		
Fonds de petites sociétés Power Dynamique		
Fonds diversifié d'actif réel Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de services financiers Dynamique		
Fonds de métaux précieux Dynamique		
Portefeuille défensif DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie prudente DynamiqueUltra		
Portefeuille de revenu Stratégique Dynamique		
Portefeuille de croissance Stratégique Dynamique		
Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis	27 mai 2015	Ontario
Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis		
Portefeuille équilibré institutionnel Marquis		
Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis		
Portefeuille d'actions institutionnel Marquis		
Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis		
Portefeuille de croissance institutionnel Marquis		
Catégorie secteurs américains Dynamique	27 mai 2015	Ontario
North American Financial 15 Split Corp.	29 mai 2015	Ontario
Fonds De Revenu Gouvernemental Plus Trimark	1 ^{er} juin 2015	Ontario
Catégorie Revenu Diversifié Trimark		
Catégorie Rendement Diversifié Trimark		
Catégorie Trimark Canadienne		
Fonds De Petites Sociétés Canadiennes Trimark		
Catégorie Destinée Nord-Américaine Trimark		
Catégorie Marchés Émergents Trimark		
Catégorie Actions Canadiennes De Croissance Invesco		
Catégorie D'excellence Canadienne De Croissance Invesco		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds D'actions Pur Canada Invesco		
Catégorie D'actions Pur Canada Invesco		
Catégorie Actions Canadiennes Sélect Invesco		
Catégorie Croissance Mondiale Invesco		
Fonds De Répartition D'actif Canadien Tactique Powershares		
Fonds D'obligations Tactique Powershares		
Catégorie Agriculture Mondiale Powershares		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	27 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	27 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	27 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	27 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	27 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	27 mai 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	29 mai 2015	13 mars 2014
Banque de Montréal	1 ^{er} juin 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	2 juin 2015	27 avril 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 ^{er} juin 2015	16 octobre 2013
Banque Nationale du Canada	27 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	27 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	27 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	27 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	28 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	29 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	29 mai 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	1 ^{er} juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	2 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	2 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	2 juin 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	15 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	7 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	12 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	11 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	7 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	11 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	11 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	11 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	11 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	27 mai 2015	20 décembre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	29 mai 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	29 mai 2015	20 décembre 2013
CT Real Estate Investment Trust	1 ^{er} juin 2015	5 mars 2015
Fonds de placement immobilier Cominar	27 mai 2015	27 novembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 mai 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	28 mai 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	29 mai 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	2 juin 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	29 mai 2015	13 juin 2014
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	27 mai 2015	13 décembre 2013
Les Compagnies Loblaw limitée	2 juin 2015	19 mars 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Novexco inc.

Le 28 mai 2015

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario
(les « territoires du dépôt »)

et

du traitement des demandes de dispenses dans plusieurs territoires

et

Novexco inc.
(le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire du dépôt (les « décideurs à l'égard de la dispense sous régime double ») ont reçu du déposant une demande (la « demande ») en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières de ces territoires (la « législation ») lui accordant une dispense des exigences de prospectus dans le cadre des placements suivants :

- l'émission d'actions de catégorie A pour les marchands-actionnaires du déposant (les « marchands-actionnaires »);
- l'émission d'actions de catégorie E lorsqu'un marchand-actionnaire cesse d'être un marchand-actionnaire en règle du déposant;

(collectivement, la « dispense demandée »).

De plus, l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire du dépôt (les « décideurs à l'égard de la décision coordonnée ») ont reçu du déposant une à l'effet que la demande et les pièces justificatives fournies aux décideurs à l'égard de la décision coordonnée demeurent inaccessibles et ne soient pas mises à la disposition du public (la « confidentialité demandée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispenses dans plusieurs territoires (demandes mixtes) :

- a) l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador (collectivement avec le Québec et l'Ontario, les « territoires »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario;
- d) la décision fait foi de la décision des décideurs à l'égard de la décision coordonnée.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, le *Règlement 11-102*, le *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* et le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations suivantes du déposant :

- 1) Le déposant est une entité résultant du regroupement de Sopa inc. et de Bureaulab inc., et a été constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 14 juin 1996. Le siège du déposant est situé à Laval (Québec).
- 2) L'activité principale du déposant consiste en la gestion d'un regroupement de marchands dans le domaine de la distribution, en gros et au détail, de produits de papeterie, d'équipements et

ameublements de bureau, et d'équipements et matériel informatiques, sous les bannières « Buro Plus » et « Club Express ». L'objectif principal du déposant vise à consolider et regrouper les achats de produits de papeterie, d'équipements et ameublements de bureau, et d'équipements et matériel informatiques de ses marchands-actionnaires afin de maximiser leur pouvoir d'achat et ainsi générer des économies d'échelle.

- 3) Le capital-actions autorisé du déposant consiste en un nombre illimité d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B, d'actions de catégorie C, d'actions de catégorie D et d'actions de catégorie E. Il y a présentement 663 889 actions de catégorie A et 227 615 actions de catégorie E émises et en circulation.
- 4) Il n'existe présentement aucun marché pour les actions de catégories A et E.
- 5) Le transfert des actions du déposant est restreint aux termes des documents constitutifs et des règlements du déposant.
- 6) Le déposant ne satisfait pas les critères d'un émetteur fermé. Il n'est pas, ni n'a l'intention de devenir, un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
- 7) La répartition géographique des 77 marchands-actionnaires s'établit comme suit : un à l'Île-du-Prince-Édouard, un à Terre-Neuve-et-Labrador, deux en Nouvelle-Écosse, deux au Nouveau-Brunswick, 11 en Ontario et 60 au Québec.
- 8) Tous les marchands-actionnaires doivent signer une convention de concession commerciale avec le déposant. Le statut de marchand-actionnaire est directement fonction de l'affiliation du marchand-actionnaire aux termes de cette convention, et son maintien dépend du respect de ses engagements commerciaux envers le déposant et des règlements du déposant.
- 9) Dans le passé, la Commission des valeurs mobilières du Québec et l'Autorité ont accordé au déposant des dispenses discrétionnaires des exigences de prospectus et d'inscription à titre de courtier pour le placement d'un nombre déterminé d'actions auprès des marchands-actionnaires.
- 10) Le déposant ne peut toutefois confirmer que tous les placements d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie E effectués dans les territoires ont été faits en conformité avec la législation des territoires. Sauf à l'égard de ce qui précède, le déposant n'a pas connaissance d'autres manquements ou défaut à ses obligations en vertu de la législation des territoires.
- 11) Aux termes des documents constitutifs et des règlements du déposant :
 - a) afin de pouvoir transiger avec le regroupement d'achats du déposant, au moment de son affiliation avec le déposant, le marchand-actionnaire doit détenir un nombre minimal d'actions ordinaires de catégorie A;
 - b) sur une base annuelle, la détention d'actions de catégorie A de chaque marchand-actionnaire sera révisée afin de s'assurer qu'elle respecte la capitalisation suffisante;
 - c) avant de souscrire à des actions de catégorie A du déposant, un marchand-actionnaire potentiel recevra les plus récents états financiers annuels audités et le rapport du déposant, ainsi qu'une copie de la convention de concession commerciale et des règlements du déposant;
 - d) tout marchand-actionnaire qui cesse d'être un marchand-actionnaire en règle du déposant doit vendre la totalité de ses actions au déposant, lequel procédera au rachat;
 - e) pour procéder au rachat des actions, le déposant échangera les actions de catégorie A détenues par un marchand-actionnaire en action de catégorie E et rachètera les actions de catégorie E;

- f) seul le déposant peut racheter les actions de catégorie E détenues par un marchand-actionnaire;
 - g) les marchands-actionnaires peuvent seulement vendre et transférer entre eux les actions de catégorie A qu'ils détiennent conformément aux règlements du déposant;
 - h) toutes les actions de catégories A et les actions de catégorie E émises seront grevées d'une hypothèque mobilière avec dépossession à titre de garantie de l'exécution des obligations du marchand-actionnaire envers le déposant, incluant le paiement des achats effectués par le marchand-actionnaire auprès du déposant, le tout conformément à une convention de gage sur les actions;
 - i) les marchands-actionnaires recevront les états financiers annuels audités du déposant et des rapports trimestriels comprenant des états financiers non audités du déposant ainsi qu'un sommaire exécutif;
- 12) Le déposant désire continuer d'accroître son entreprise et compte effectuer des placements de titres auprès de ses marchands-actionnaires et de nouveaux marchands dans le domaine de la distribution, en gros et au détail, de produits de papeterie, d'équipements et ameublements de bureau, et d'équipements et matériel informatique;
- 13) La communication de la demande et des pièces justificatives fournies aux décideurs à l'égard de la décision coordonnée risque de causer un préjudice grave au déposant et aux marchands-actionnaires.

Décision

Les décideurs à l'égard de la dispense sous régime double estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs à l'égard de la dispense sous le régime double est d'accorder la dispense souhaitée à la condition que toute opération visée sur les actions de catégorie A et les actions de catégorie E constituera un placement soumis à l'obligation d'établir un prospectus de la législation, sauf si la première opération visée est effectuée en conformité avec les documents constitutifs et les règlements du déposant.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

De plus, la décision des décideurs à l'égard de la décision coordonnée en vertu de la législation est d'accorder la confidentialité demandée.

Benoit Longtin
Secrétaire général adjoint

Décision n°: 2015-FS-0088

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser

les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
AuRico Gold Inc.	2015-03-12 et 2015-03-19	3 292 922 actions ordinaires	19 473 304 \$	1	52	2.3
AvaTech, Inc.	2015-03-11	2 569 450 actions privilégiées	3 369 584 \$	1	22	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Bank of America Corporation	2015-03-17	71 000 actions de dépositaire	90 659 900 \$	1	5	2.3
Barclays Bank PLC	2015-03-17 et 2015-03-18	330 billets	329 960 \$	1	1	2.3
Blackbird Infrastructure 407 General Partnership	2015-03-13	Obligations	107 962 000 \$	2	8	2.3
Blackbird Infrastructure 407 General Partnership	2015-03-13	Obligations	262 232 173 \$	1	17	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	2015-03-18 et 2015-03-19	1 950 billets	2 437 957 \$	6	6	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	2015-03-18 et 2015-03-19	6 515 billets	6 514 910 \$	28	8	2.3
Bombardier Inc.	2015-03-13	Billets	2 880 675 000 \$	2	14	2.3
BorgWarner Inc.	2015-03-16	500 000 billets	7 634 874 \$	1	2	2.3
Callidus Software Inc.	2015-03-10	150 000 actions ordinaires	2 457 000 \$	1	1	2.3
Citigroup Inc.	2015-03-20	56 000 actions de dépositaire	70 532 000 \$	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Colt Resources Inc.	2015-02-09	1 500 000 unités	150 000 \$	0	1	2.5
Currency Exchange International, Corp.	2015-03-12	540 000 actions ordinaires	14 445 000 \$	38	72	2.3
DealNet Capital Corp.	2015-03-13	2 919 945 unités	554 790 \$	3	10	2.3
Grande West Transportation Group Inc.	2015-03-19	Débetures, 618 000 actions ordinaires et 309 000 bons de souscription d'actions ordinaires	374 500 \$	3	4	2.3
Health Outcomes Worldwide Incorporation	2015-03-18	4 débetures	300 000 \$	1	3	2.3
Immobilier Hayescor Inc.	2015-03-20, 2015-03-25, 2015-03-26 et 2015-03-30	Titre d'emprunt	800 000 \$	13	0	2.3
Les Métaux Canadiens Inc.	2013-12-27	800 000 unités	160 000 \$	0	1	2.3
Les Métaux Canadiens Inc.	2014-04-17	1 773 000 unités	265 950 \$	14	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Les Métaux Canadiens Inc.	2014-05-22	580 000 actions accréditatives et 333 334 unités	151 500 \$	9	0	2.3
Matica Enterprises Inc.	2015-03-26	3 975 000 unités	318 000 \$	1	10	2.3 / 2.14
Métaux Stratégiques du Canada	2015-03-26	1 250 000 unités	125 000 \$	4	1	2.3
Morgan Stanley	2015-03-19	88 462 000 actions	112 735 973 \$	3	9	2.3
OmniArch Capital Corporation	2015-03-23 au 2015-03-31	Obligations	1 641 811 \$	6	76	2.3 / 2.9
Pangolin Diamonds Corp.	2015-03-27	8 087 500 unités	404 375 \$	2	21	2.3
SecureCare Capital Inc.	2015-03-26 et 2015-04-02	884,767 obligations de séries A, 435,773 de séries B, 85 de séries C, 52 de séries D 295 de séries E et 746,871 de séries F	2 499 411 \$	12	55	2.3 / 2.9
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2015-03-16	10 obligations	10 000 \$	1	0	2.9 / Décision AMF : 2013-FS-0049

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Solutions Extenway Inc.	2015-03-25	148 606 104 actions ordinaires	11 888 488 \$	17	1	2.3 / 2.14
UMC Financial Management Inc.	2015-03-25	Participation à des intérêts d'un prêt hypothécaire syndiquée	1 000 000 \$	1	7	2.3

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Slate Office REIT

Vu la demande présentée par Slate Office REIT (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 22 mai 2015 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française des documents suivants, qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 27 mai 2015 (la « dispense demandée ») :

1. le rapport financier intermédiaire non audité comparatif ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 31 mars 2015;
2. les états financiers pro forma non audités pour la période terminée le 31 mars 2015 et l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 26 mai 2015.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0085

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Canadian Credit Card Trust

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Canadian Credit Card Trust.

Décision n°: 2015-FIIC-0136

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2015-PDG-0089**Décision générale de dispense de l'obligation de déclaration prévue au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données**

Vu l'obligation, prévue au paragraphe 1) de l'article 26 du *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*, RLRQ, c. 1-14.01, r. 1.1 (le « Règlement 91-507 »), pour une contrepartie déclarante de déclarer ou de faire déclarer les données sur les opérations avec une contrepartie locale à un référentiel central conformément au chapitre 3 du Règlement 91-507;

Vu le paragraphe 3) de l'article 42 du Règlement 91-507 qui prévoit que la contrepartie déclarante qui n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. 1-14.01 (la « LID »), ni une institution financière canadienne (collectivement, les « utilisateurs finaux »), n'est pas tenue de faire de déclaration en vertu du chapitre 3 du Règlement 91-507 avant le 30 juin 2015;

Vu les travaux de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») visant à proposer des modifications au Règlement 91-507 ayant pour but d'alléger le fardeau de déclaration de certains utilisateurs finaux parties à une « opération intragroupe » (les « parties à une opération intragroupe »), à la condition que l'opération intragroupe (l'« opération visée ») respecte les conditions suivantes :

- 1) l'opération intervient entre une contrepartie et une personne morale du même groupe, selon l'interprétation donnée aux paragraphes 3) et 4) de l'article 1 du Règlement 91-507, si leurs états financiers sont établis sur une base consolidée conformément aux principes comptables, au sens du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, c. V-1.1, r. 25 (le « Règlement 52-107 »);
- 2) l'opération est encadrée par des procédures centralisées d'évaluation, de mesure et de contrôle des risques conçues pour repérer et gérer les risques et une entente écrite prévoyant les modalités de l'opération lie les contreparties; et
- 3) les parties à une opération intragroupe conservent les dossiers sur l'opération visée et donnent accès à ceux-ci à l'Autorité sur demande;

Vu la poursuite des travaux des ACVM relativement aux obligations de déclaration entre les parties à une opération intragroupe;

Vu le premier alinéa de l'article 86 de la LID, selon lequel l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu le premier alinéa de l'article 99 de la LID, selon lequel l'Autorité peut, selon les modalités et aux conditions qu'elle détermine, prendre une décision ayant une portée générale ou particulière et pouvant s'appliquer spécifiquement à toute matière relevant de sa compétence en vertu de la LID;

Vu l'analyse faite par la Direction de l'encadrement des dérivés et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'accorder la présente dispense au motif qu'elle ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité dispense les parties à une opération intragroupe de l'obligation prévue au paragraphe 1) de l'article 26 du Règlement 91-507 de déclarer ou de faire déclarer à un référentiel central reconnu les données sur les opérations avec une contrepartie locale, conformément au chapitre 3 du Règlement 91-507, à la condition que l'opération visée respecte les conditions suivantes :

- 1) l'opération intervient entre une contrepartie et une personne morale du même groupe, selon l'interprétation donnée aux paragraphes 3) et 4) de l'article 1 du Règlement 91-507, si leurs états financiers sont établis sur une base consolidée conformément aux principes comptables, au sens du Règlement 52-107;
- 2) l'opération est encadrée par des procédures centralisées d'évaluation, de mesure et de contrôle des risques conçues pour repérer et gérer les risques et une entente écrite prévoyant les modalités de l'opération lie les contreparties; et
- 3) les parties à une opération intragroupe conservent les dossiers sur l'opération visée et donnent accès à ceux-ci à l'Autorité sur demande.

La présente décision prendra effet le 30 juin 2015 et cessera de produire ses effets à la première des dates suivantes :

- la date à laquelle la présente décision est révoquée;
- la date de l'entrée en vigueur de toute modification apportée au Règlement 91-507 relativement au sujet visé par la présente décision.

Fait le 29 mai 2015.

Louis Morisset
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2015-03-31
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	2015-03-31
ANTHEM RESOURCES INCORPORATED	2015-03-31
ARGENT NSX INC.	2015-03-31
ARIANNE PHOSPHATE INC.	2015-03-31
ARTEFACTS VIRTUELS INC.	2015-03-31
ATEBA RESOURCES INC.	2015-03-31
ATLANTA GOLD INC.	2015-03-31
AURORA CANNABIS INC.	2015-03-31
AYLEN CAPITAL INC.	2015-03-31
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE	2015-04-30
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)	2015-04-30
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	2015-04-30
BANQUE ROYALE DU CANADA	2015-04-30
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)	2015-04-30
BAYMOUNT INCORPORATED	2015-03-31
BELL COPPER CORPORATION	2015-03-31
BMO CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE ASIATIQUE DE CROISSANCE ET DE REVENU (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE CHINE ELARGIE (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE DIVIDENDES (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE ETAPE 2017 (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE ETAPE 2020 (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE ETAPE 2025 (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE ETAPE 2030 (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE ETAPE 2035 (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE ETAPE 2040 (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE FNB CANADIEN GESTION TACTIQUE (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE FNB MONDIAL GESTION TACTIQUE (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE MONDIALE D'ACTIONS (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE MONDIALE ENERGIE (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB DE REVENU (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE REVENU A COURT TERME (#5402)	2015-03-31
BMO CATEGORIE VALEUR INTERNATIONALE (#5402)	2015-03-31
BMO FNB DIVIDENDES GESTION TACTIQUE (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL EN DOLLARS US (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS CANADIEN D'ACTIONS A FAIBLE CAPITALISATION (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS A REVENU AMELIORE (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS AMERICAINES PLUS (#5402)	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BMO FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' ACTIONS PRIVILEGIEES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' INFRASTRUCTURES MONDIALES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' OBLIGATIONS (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' OBLIGATIONS AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' OBLIGATIONS DE BASE (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' OBLIGATIONS DE BASE PLUS (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES ECHELONNEES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES STRATEGIQUES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DE DIVIDENDES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DE DIVIDENDES AMERICAINS (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DE DIVIDENDES EN DOLLARS US (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DE DIVIDENDES NORD AMERICAINS (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DE L' ALLOCATION DE L' ACTIF (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DE METAUX PRECIEUX (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DE RESSOURCES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DE REVENU MENSUEL (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DES MARCHES EN DEVELOPPEMENT (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE EN DOLLARS US (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS EQUILIBRE EN DOLLARS US (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2015 (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2017 (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2020 (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2022 (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2025 (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2026 (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2030 (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS EUROPEEN (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS FNB D' ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS FNB D' ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS FNB D' ACTIONS INTERNATIONALES (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERME (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS INDICE- ACTIONS EN DOLLARS US (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS MONDIAL EQUILIBRE (#5402)	2015-03-31
BMO FONDS UNIVERSEL D' OBLIGATIONS (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE A REVENU FIXE FIDUCIESELECT (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE CATEGORIESELECT (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE CATEGORIESELECT (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF REVENU (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF 2020 (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF 2025 (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF 2030 (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF 2035 (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU CATEGORIESELECT (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU FONDSELECT (#5402)	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BMO PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE CATEGORIESELECT (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE FONDSELECT (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB A REVENU FIXE (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB DE REVENU (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS A REVENU EQUILIBRE (#5402)	2015-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS A REVENU FIXE (#5402)	2015-03-31
CALYX BIO-VENTURES INC.	2015-03-31
CANADIAN OIL RECOVERY & REMEDIATION ENTERPRISES LTD.	2015-03-31
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2015-03-31
CANUC RESOURCES CORPORATION	2015-03-31
CAPITAL BITUMEN INC.	2015-03-31
CAPITAL DGMC INC.	2015-03-31
CAPITAL ELEMENT 79 INC.	2015-03-31
CAPITAL NX PHASE INC.	2015-03-31
CAT. DE TITRES INTERNATIONAUX AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CAT. MONDIALE RESSOURCES AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CAT.CANADIENNE DE DIVIDENDES DE GR.CAP. AGF-GR.MONDIAL AVANT. FISCAL AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE ALPHASECTOR ACTIONS AMERICAINES AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE CANADA AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITEE (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE CANADIENNE ACTIONS DE CROISSANCE AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE CANADIENNE RESSOURCES AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE CROISSANCE ASIATIQUE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS EUROPEENNES AGF -GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE COURT TERME NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS A RENDEMENT AMELIORE NORDOUEST NEI(#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONS MONDIALES NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE DIVIDENDES AMERICAINS NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DES MARCHES EMERGENTS NORDOUEST	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
NEI (#10215)	
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS OPPORT. DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS IBRIX ACT.CAN.A DIVIDENDES ELEVES (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS MARCHE MONETAIRE (#3109)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MACRO D'ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE MACRO DE REPART. D'ACTIFS CANADIENS NORDOUEST NEI(#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE SPECIALISEE D'ACTIONS NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE TACTIQUE DE RENDEMENT NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
CATEGORIE DIRECTION CHINE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE MARCHES EN EMERGENCE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2015-03-31
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE HARMONY (#13908)	2015-03-31
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE HARMONY (#13908)	2015-03-31
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE HARMONY (#13908)	2015-03-31
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS HARMONY (#13908)	2015-03-31
CATEGORIE VALEUR MONDIALE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FISCAL AGF LTEE (#4835)	
CERRO GRANDE MINING CORPORATION	2015-03-31
CHINOOK TYEE INDUSTRY LIMITED	2015-03-31
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	2015-03-31
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ONECAP	2015-03-31
CORPORATION MARICULTURE GLOBAL	2015-03-31
CORPORATION MINIERE CYPRIUM	2015-03-31
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2015-03-31
CORPORATION PETROLIERE PERISSON	2015-03-31
CORPORATION RESSOURCES NEVADO	2015-03-31
CO2 SOLUTIONS INC.	2015-03-31
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2015-04-30
DIAMEDICA INC.	2015-03-31
DIVESTCO INC.	2015-03-31
DUALEX ENERGY INTERNATIONAL INC.	2015-03-31
EARTH ALIVE CLEAN TECHNOLOGIES INC.	2015-03-31
EAST AFRICA METALS INC.	2015-03-31
ELA TRUST (33938)	2015-03-31
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2015-03-31
ENTREPRISE DNA CANADA INC. (L')	2015-03-31
ENTREPRISES MINIERES DU NOUVEAU-MONDE INC.	2015-03-31
ENTREPRISES OVID CAPITAL INC.	2015-03-31
EPIC FUSION CORP.	2015-03-31
ERGORECHERCHE LTEE.	2015-03-31
EXCEL LATIN AMERICA BOND FUND (33940)	2015-03-31
EXPLORATION DIOS INC.	2015-03-31
EXPLORATION FIELDEX INC.	2015-03-31
EXPLORATION OREX INC.	2015-03-31
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2015-03-31
FIDUCIE A TERME DE CREANCES HOLLIS II	2015-03-31
FIDUCIE CARTES DE CREDIT EAGLE	2015-03-31
FIDUCIE DE CAPITAL BANQUE SCOTIA	2015-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL CIBC	2015-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL RBC	2015-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL TD III	2015-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL TD IV	2015-04-30
FIDUCIE DE CATEGORIE 1 (TIER 1) BANQUE SCOTIA	2015-04-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC	2015-03-31
FOCUS GRAPHITE INC.	2015-03-31
FOND BRIC EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS AGF D'OBLIGATIONS CANADIENNES (#4835)	2015-03-31
FONDS AGF DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN (#4835)	2015-03-31
FONDS AMERIQUE LATINE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS AVANTAGE PORTLAND (#34295)	2015-03-31
FONDS BANCAIRE MONDIAL PORTLAND (#34295)	2015-03-31
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DE GRANDES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS CANADIEN DE REPARTITION DE L'ACTIF AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS CATEGORIE CAPITAL DE RESSOURCES BLACKBRIDGE (#13182)	2015-03-31
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2015-04-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS CHINDE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS CHINE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS CIBLE CANADIEN PORTLAND (#34295)	2015-03-31
FONDS CIBLE SUR L'INFLATION AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS A REVENU CIBLE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ETHIQUE NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS DE PREMIER ORDRE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS EAE0 AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS EUROPEENNES AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES ETHIQUE NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CROISSANCE DURABLE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ETHIQUE NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS AMERIQUE LATINE EXCEL II	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETE ASTON HILL (#33274)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS INFLATION PLUS AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT GLOBAL NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAINE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE CROISSANCE ASIATIQUE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE DECOUVERTE D'ACT. CANADIENNES A FAIBLE CAPITALISATION AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE DIVIDENDES AMERICAINS NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ETHIQUE NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL PORTLAND (#34295)	2015-03-31
FONDS DE MARCHES EN EMERGENCE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE METAUX PRECIEUX AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE REVENU CIBLE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE REVENU DU SECTEUR FINANCIER DES ETATS-UNIS	2015-03-31
FONDS DE REVENU ELEVE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS DE REVENU FIXE PLUS AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE REVENU MONDIAL PORTLAND (#34295)	2015-03-31
FONDS DE REVENU NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS DE REVENU TACTIQUE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE TITRES AMERICAINS A RISQUE GERE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DE TITRES CANADIENS AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DES MARCHES EMERGENT NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS DES MARCHES EMERGENTS EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES VALEUR (#3109)	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER VALEUR (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE QUEBEC (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE TACTIQUE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES A DIVIDENDES ELEVES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS IBRIX ACTIONS MONDIALES A FAIBLE VOLATILITE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS MONDIALES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHE MONETAIRE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHES EMERGENTS (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES INDEXEES A L'INFLATION (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITES DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU A TAUX VARIABLE (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (#3109)	2015-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (#3109)	2015-03-31
FONDS DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS E.U. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS EN GESTION COMMUNE CANADIEN EQUILIBRE ACUITY (#23560)	2015-03-31
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS CANADIENNES ACUITY (#23560)	2015-03-31
FONDS EN GESTION COMMUNE DE REPARTITION PRUDENTE DE L'ACTIF ACUITY (#23560)	2015-03-31
FONDS EN GESTION COMMUNE DE REVENU ELEVE ACUITY (#23560)	2015-03-31
FONDS EN GESTION COMMUNE DE REVENU FIXE ACUITY (#23560)	2015-03-31
FONDS EN GESTION COMMUNE DIVERSIFIE DE REVENU ACUITY (#23560)	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS EN GESTION COMMUNE EXCLUSIF D' ACTIONS CANADIENNES ACUITY (#23560)	2015-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN PORTLAND (#34295)	2015-03-31
FONDS EQUILIBRE DE PREMIER ORDRE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS EQUILIBRE DES MARCHES EMERGENTS AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS EQUILIBRE ETHIQUE NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS EQUILIBRE TRADITIONNEL AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS EUROPE EN EMERGENCE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS INDE EXCEL (#15851)	2015-03-31
FONDS MACRO D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS MACRO DE REPARTITION D' ACTIFS CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES BMO (#5402)	2015-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS MULTISTRATEGIQUE AMERICAIN ETHIQUE NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS REVENU DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS REVENU MENSUEL ELEVE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS REVENU TRADITIONNEL AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS SELECT MONDIAL AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS SPECIALISE D' ACTIONS ETHIQUE NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS SPECIALISE D' ACTIONS NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS SPECIALISE D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS SPECIALISE D' OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS STRATEGIQUE DE RENDEMENT MONDIAL NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS TACTIQUE AGF (#4835)	2015-03-31
FONDS TACTIQUE DE RENDEMENT NORDOUEST NEI (#10215)	2015-03-31
FONDS VALEUR MONDIALE AGF (#4835)	2015-03-31
FORTALEZA ENERGY INC.	2015-03-31
GAZIT-GLOBE LTD.	2015-03-31
GC-GLOBAL CAPITAL CORP.	2015-03-31
GENTERRA CAPITAL INC.	2015-03-31
GESTION ACE AVIATION INC.	2015-03-31
GLEN EAGLE RESOURCES INC.	2015-03-31
GOLDRUSH RESOURCES LTD.	2015-03-31
GRAVITAS FINANCIAL INC.	2015-03-31
GREAT LAKES NICKEL LIMITED	2015-03-31
GREENSHIELD EXPLORATIONS LIMITED	2015-03-31
GUERRERO VENTURES INC.	2015-03-31
GUNGNIR RESOURCES INC.	2015-03-31
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	2015-03-31
HUNTINGTON EXPLORATION INC.	2015-03-31
IMAFLEX INC.	2015-03-31
INTEMA SOLUTIONS INC.	2015-03-31
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2015-04-30
INVENTRONICS LIMITED	2015-03-31
JOHN DEERE CANADA FUNDING INC.	2015-04-30
JOHN DEERE FINANCIAL INC.	2015-04-30
JUNEX INC.	2015-03-31
LABORATOIRES ENGAGEMENT INC.	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
M PHARMACEUTICAL INC.	2015-03-31
MANGAZEYA MINING LTD.	2015-03-31
MAPLE LEAF 2013 OIL & GAS INCOME LIMITED PARTNERSHIP	2015-03-31
MASON GRAPHITE INC.	2015-03-31
MASTER CREDIT CARD TRUST II	2015-03-31
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	2015-03-31
MAYA OR & ARGENT INC.	2015-03-31
METAUX HINTERLAND INC. (LES)	2015-03-31
MILLROCK RESOURCES INC.	2015-03-31
MINES ABCOURT INC.	2015-03-31
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2015-03-31
MINES INDEPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2015-03-31
MINES J.A.G. LTEE (LES)	2015-03-31
MIOCENE RESOURCES LIMITED	2015-03-31
MORIEN RESOURCES CORP.	2015-03-31
NORONT RESOURCES LTD	2015-03-31
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	2015-03-31
NORTHISLE COPPER AND GOLD INC.	2015-03-31
NORTHWEST INTERNATIONAL HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2015-03-31
NXA INC.	2015-03-31
NYX GAMING GROUP LIMITED	2015-03-31
OPAL ENERGY CORP.	2015-03-31
ORCA GOLD INC.	2015-03-31
OYSTER OIL AND GAS LTD.	2015-03-31
PANGOLIN DIAMONDS CORP.	2015-03-31
PATHWAY 2010 GORR LIMITED PARTNERSHIP	2015-03-31
PESA CORPORATION	2015-03-31
PETROLIA INC.	2015-03-31
PLATINO ENERGY CORP.	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE ELEVEE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE ELEVEE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBRE CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBRE REVENU (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE REVENU (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS ETRANGERES HARMONY (#13908)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DE MARCHE MONETAIRE HARMONY (#13908)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE CANADIEN HARMONY (#13908)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE MONDIAL HARMONY (#13908)	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE AMBITIEUX (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE EQUILIBRE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MODERE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODERE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU HARMONY (#13908)	2015-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2015-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2015-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2015-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2015-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS RENDEMENT AGF (#4835)	2015-03-31
PORTEFEUILLE HARMONY D'ACTIONS AMERICAINES (#13908)	2015-03-31
PORTEFEUILLE HARMONY D'ACTIONS CANADIENNES (#13908)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT CONSERVATEUR (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT CROISSANCE (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT EQUILIBRE (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT REVENU (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT CONSERVATEUR (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT CONSERVATEUR DE CATEGORIE DE SOCIETE (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE CANADIENNE (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE DE CATEGORIE DE SOCIETE (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE MAX. DE CAT. DE SOCIETE(#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE MAXIMALE (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE CANADIEN (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE DE CATEGORIE DE SOCIETE(#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE MONDIAL (#10215)	2015-03-31
PORTEFEUILLE NON TRADITIONNEL HARMONY (#13908)	2015-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE PLUS (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE EQUILIBRE (#3109)	2015-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2015-03-31
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	2015-03-31
PROPRIETES GENIUS LTEE (LES)	2015-03-31
PYROGENESE CANADA INC.	2015-03-31
QMX GOLD CORPORATION	2015-03-31
REITMANS (CANADA) LIMITEE	2015-05-02
RESSOURCES ALGOLD LTEE	2015-03-31
RESSOURCES COLT INC.	2015-03-31
RESSOURCES DE LA BAIE D'URAGOLD INC.	2015-03-31
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	2015-03-31
RESSOURCES KOMET INC. (LES)	2015-03-31
RESSOURCES KWG INC.	2015-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.	2015-03-31
RESSOURCES MINIERES VANSTAR INC.	2015-03-31
RESSOURCES NSR INC.	2015-03-31
RESSOURCES THUNDERMIN INC.	2015-03-31
ROI LAND INVESTMENTS LTD.	2015-03-31
RUSORO MINING LTD.	2015-03-31
SAVANT EXPLORATIONS LTD.	2015-03-31
SCOTIA SCHOOLS TRUST	2015-03-31
SEARS CANADA INC.	2015-05-02
SELWYN RESOURCES LTD.	2015-03-31
SKI SUTTON INC.	2015-03-31
SMC VENTURES INC.	2015-03-31
SOCIETE EN COMMANDITE HAMILTON PARK PLAZA (LA)	2015-03-31
SOCIETE EN COMMANDITE RIVER PARK ESTATES	2015-03-31
SOCIETE MINIERE AURVISTA	2015-03-31
SPACKMAN EQUITIES GROUP INC.	2015-03-31
SRAI CAPITAL CORP. (23229)	2015-03-31
STAKEHOLDER GOLD CORP.	2015-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) DEBENTURE FUND (26113) (26114)	2015-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUST (26112) (26114)	2015-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) MORTGAGE FUND (28233)	2015-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST (28232)	2015-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP (23228)	2015-03-31
SUNSTONE U.S. (N°2) L.P. (30306)	2015-03-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (NO.2) REALTY TRUST (30307)	2015-03-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (NO.3) REALTY TRUST (31677)	2015-03-31
SUNSTONE U.S. OPPORTUNITY (NO.4) REALTY TRUST (32433)	2015-03-31
SUPERPORTEFEUILLE CONSERVATEUR HARMONY (#13908)	2015-03-31
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE HARMONY (#13908)	2015-03-31
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE HARMONY (#13908)	2015-03-31
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE HARMONY (#13908)	2015-03-31
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS HARMONY (#13908)	2015-03-31
SUPERPORTEFEUILLE EQUILIBRE HARMONY (#13908)	2015-03-31
SUPERPORTEFEUILLE RENDEMENT HARMONY (#13908)	2015-03-31
SYMAX LIFT (HOLDING) CO. LTD.	2015-03-31
TANAGER ENERGY INC.	2015-03-31
TECHNOLOGIES PEAK POSITIONING INC. (LES)	2015-03-31
TRINITY VALLEY ENERGY CORP.	2015-03-31
VALENCIA CAPITAL DE RISQUE INC.	2015-03-31
WALTON BIG LAKE DEVELOPMENT L.P.	2015-03-31
WALTON EDGEMONT DEVELOPMENT CORPORATION	2015-03-31
WALTON ONTARIO LAND L.P. 1	2015-03-31
WALTON WESTPHALIA DEVELOPMENT CORPORATION	2015-03-31
WESTERN URANIUM CORPORATION	2015-03-31
WILDCAT EXPLORATIONS LTD.	2015-03-31
XEBEC ADSORPTION INC.	2015-03-31
YOHO RESOURCES INC.	2015-03-31
2100 BLOOR STREET WEST LIMITED PARTNERSHIP	2015-03-31
49 NORTH RESOURCES INC.	2015-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ATLANTA GOLD INC.	2014-12-31
BIODE VENTURES LTD.	2015-01-31
BIOHEP TECHNOLOGIES LTD.	2015-01-31
CANACCORD GENUITY GROUP INC.	2015-03-31
CORPORATION CAPITAL KILKENNY	2015-01-31
CORPORATION CAPITAL QUINTO REAL	2015-01-31
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	2015-01-31
FONDS D'OBLIGATIONS D'INFRASTRUCTURES DE QUALITE SUPERIEURE	2015-02-28
FONDS DE REVENU AUSTRALIAN BANC	2015-02-28
HEROUX-DEVTEK INC.	2015-03-31
INPUT CAPITAL CORP.	2015-03-31
INVICTUS MD STRATEGIES CORP.	2015-01-31
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2015-01-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2015-01-31
SPRYLOGICS INTERNATIONAL CORP.	2015-01-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2015-01-31
WILLIAMS CREEK GOLD LIMITED	2015-01-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ATLANTA GOLD INC.	2014-12-31
BIODE VENTURES LTD.	2015-01-31
BIOHEP TECHNOLOGIES LTD.	2015-01-31
CANACCORD GENUITY GROUP INC.	2015-03-31
CORPORATION CAPITAL KILKENNY	2015-01-31
CORPORATION CAPITAL QUINTO REAL	2015-01-31
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	2015-01-31
FONDS D'OBLIGATIONS D'INFRASTRUCTURES DE QUALITE SUPERIEURE	2015-02-28
FONDS DE REVENU AUSTRALIAN BANC	2015-02-28
HEROUX-DEVTEK INC.	2015-03-31
INPUT CAPITAL CORP.	2015-03-31
INVICTUS MD STRATEGIES CORP.	2015-01-31
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2015-01-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2015-01-31
SPRYLOGICS INTERNATIONAL CORP.	2015-01-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2015-01-31
WILLIAMS CREEK GOLD LIMITED	2015-01-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ABITIBI ROYALTIES INC.	
AFRICO RESOURCES LTD.	
ANDERSON ENERGY INC.	
ARGENT ENERGY TRUST	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du
document

ARGENT NSX INC.
 ARGEX TITANE INC.
 ATLANTA GOLD INC.
 AVIGILON CORPORATION
 BANK OF AMERICA CORPORATION
 CAPITAL DGMC INC.
 CAT. DE TITRES INTERNATIONAUX AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL
 AGF LTEE (#4835)
 CAT. MONDIALE RESSOURCES AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE
 FISCAL AGF LTEE (#4835)
 CAT.CANADIENNE DE DIVIDENDES DE GR.CAP. AGF-GR.MONDIAL AVANT.
 FISCAL AGF (#4835)
 CATEGORIE ALPHASECTOR ACTIONS AMERICAINES AGF (#4835)
 CATEGORIE CANADA AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF
 LIMITEE (#4835)
 CATEGORIE CANADIENNE ACTIONS DE CROISSANCE AGF (#4835)
 CATEGORIE CANADIENNE RESSOURCES AGF (#4835)
 CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE
 FISCAL AGF LTEE (#4835)
 CATEGORIE CROISSANCE ASIATIQUE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE
 FISCAL AGF LTEE (#4835)
 CATEGORIE D'ACTIONS EUROPEENNES AGF -GR. MONDIAL AVANTAGE
 FISCAL AGF LTEE (#4835)
 CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL
 AGF LTEE (#4835)
 CATEGORIE DIRECTION CHINE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE
 FISCAL AGF LTEE (#4835)
 CATEGORIE DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)
 CATEGORIE MARCHES EN EMERGENCE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE
 FISCAL AGF LTEE (#4835)
 CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)
 CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)
 CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)
 CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)
 CATEGORIE REVENU A COURT TERME AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE
 FISCAL AGF LTEE (#4835)
 CATEGORIE VALEUR MONDIALE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE
 FISCAL AGF LTEE (#4835)
 CLEGHORN MINERALS LTD.
 COMPAGNIE MINIERE D'ESPOIR D'OR LIMITEE
 CONCORDIA HEALTHCARE CORP.
 CORPORATION MARICULTURE GLOBAL
 CORPORATIONS UNIES LIMITEE
 COUNSEL CORPORATION
 CROSSWINDS HOLDINGS INC.
 DIVERSIFIED ROYALTY CORP.
 FIRM CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION
 FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)
 FOREMOST INCOME FUND
 GITENNES EXPLORATION INC.
 GLACIER MEDIA INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
GRUPE DMD CONNEXIONS SANTE NUMERIQUES INC.	
GVIC COMMUNICATIONS CORP.	
INVICTUS MD STRATEGIES CORP.	
JAYDEN RESOURCES INC.	
JUST ENERGY GROUP INC.	
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
LEGACY OIL + GAS INC.	
LITHIUM AMERICAS CORP.	
MANGAZEYA MINING LTD.	
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	
MEDICURE INC.	
MINERAUX MAUDORE LTEE	
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	
NUNAVIK NICKEL MINES LTD.	
ORCA GOLD INC.	
ORSU METALS CORPORATION	
PYROGENESE CANADA INC.	
QMX GOLD CORPORATION	
REDEVANCES AURIFERES OSISKO LTEE	
REDLINE COMMUNICATIONS GROUP INC.	
RESSOURCES ALGOLD LTEE	
TANAGER ENERGY INC.	
TEKMIRA PHARMACEUTICALS CORPORATION	
TERAGO INC.	
URANIUM PARTICIPATION CORPORATION	
URANIUM VALLEY MINES LTD.	
WHITEMUD RESOURCES INC.	
XEBEC ADSORPTION INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
CAT.PORTEFEUILLE DE RENDEMENT EN CAPITAL STRATEGIQUE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2015-03-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT EN CAPITAL TACTIQUE POWERSHARES (#6795)	2015-03-31
CORPORATION DE SECURITE GARDA WORLD	2015-01-31
FONDS D'OBLIGATIONS D'INFRASTRUCTURES DE QUALITE SUPERIEURE	2015-02-28
FONDS DE REVENU AUSTRALIAN BANC	2015-02-28
INPUT CAPITAL CORP.	2015-03-31
JUST ENERGY GROUP INC.	2015-03-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

<p>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</p> <p>1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres</p> <p>2 : Filiale de l'émetteur assujetti</p> <p>3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.</p> <p>4 : Administrateur d'un émetteur assujetti</p> <p>5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti</p> <p>6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3</p> <p>7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6</p> <p>8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié</p> <p>NATURE DE L'OPÉRATION</p> <p>Généralités</p> <p>00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI</p> <p>10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché</p> <p>11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément</p> <p>15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus</p> <p>16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus</p> <p>22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition</p> <p>30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat</p> <p>35 : Dividende en actions</p> <p>36 : Conversion ou échange</p> <p>37 : Division ou regroupement d'actions</p> <p>38 : Rachat – annulation</p> <p>40 : Vente à découvert</p>	<p>45 : Contrepartie d'un bien</p> <p>46 : Contrepartie de services</p> <p>47 : Acquisition ou aliénation par don</p> <p>48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs</p> <p>Dérivés émis par l'émetteur</p> <p>50 : Attribution d'options</p> <p>51 : Levée d'options</p> <p>52 : Expiration d'options</p> <p>53 : Attribution de bons de souscription</p> <p>54 : Exercice de bons de souscription</p> <p>55 : Expiration de bons de souscription</p> <p>56 : Attribution de droits de souscription</p> <p>57 : Exercice de droits de souscription</p> <p>58 : Expiration de droits de souscription</p> <p>59 : Exercice au comptant</p> <p>Dérivés émis par un tiers</p> <p>70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>Divers</p> <p>90 : Changements relatifs à la propriété</p> <p>97 : Autres</p> <p>99 : Correction d'information</p> <p>NATURE DE L'EMPRISE</p> <p>D : Propriété directe</p> <p>I : Propriété indirecte</p> <p>C : Contrôle</p> <p>AUTRES MENTIONS</p> <p>O : Opération originale</p> <p>M : Première modification</p> <p>M' : Deuxième modification</p> <p>M" : Troisième modification, etc.</p> <p>R : Opération déclarée hors délai (en retard).</p>	<p>* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.</p> <p>AVIS</p> <p>L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).</p> <p>Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 5 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.</p>
---	--	---

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
37 Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kalpajian, Jacob H	4		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	0.2150	24 044
A.I.S. Resources Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Element, Martyn	4		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2500	187 000
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Absolute Software Corporation	1		O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.9008	1 300
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
Acasti Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires (Actions de catégorie A)</i>									
Harvey, Laurent	5		O	2015-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Harvey, Laurent	5		O	2015-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Advantage Oil & Gas Ltd.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Balog, Stephen	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	553		10 223
Fagerheim, Grant Bradley	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	553		8 345
Haggis, Paul	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	691		12 777
McIntosh, Ronald A	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	829		15 336
Agellan Commercial Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Camenzuli, Francis Xavier	4, 7, 5								
Winterra Holdings Inc	PI		O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 380	8.9255	345 954*
Winterra Investment Inc	PI		O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 120	8.9255	172 955*
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agrium Inc.	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	37 000	104.0316USD	147 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)		111 000
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	37 000	105.2547USD	148 000
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	36 648	104.1394USD	184 648
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(184 648)		0
Air Canada									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Fournel, Lise	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.3400	10 000
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.1200	0
Houle, Pierre	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	1 764	3.0400	1 764
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 764)	13.5000	0
Turpin, Lise-Marie	7		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	9 375	2.3400	9 375
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 375)	13.4100	0
			O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	4 187	0.9600	4 187
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 187)	13.4100	0
			O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	5 559	3.0400	5 559
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 559)	13.4100	0
			O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	1 893	5.3900	1 893
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 893)	13.4100	0
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Fournel, Lise	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.3400	260 794
Houle, Pierre	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	(1 764)	3.0400	26 212

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Alacer Gold Corp.									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) 110,000 common shares - expires July 28, 2015</i>									
Turpin, Lise-Marie	7		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(9 375)	2.3400	89 169
			O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(4 187)	0.9600	84 982
			O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(5 559)	3.0400	79 423
			O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(1 893)	5.3900	77 530
Alcor Gold Corp.									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) 110,000 common shares - expires July 28, 2015</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Assets Holdings Limited	PI		O	2007-09-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	8261.0000	(1)
Alcor Gold Corp.									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) 890,000 common shares - expires July 28, 2015</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Investments Limited	PI		O	2007-09-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	66839.0000	(1)
Alberta Oilsands Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDowall, Stuart Bruce	4		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.1100	5 028 000
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Unité d'action différée</i>									
Bourque, Nathalie	4		O	2015-05-28	D	46 - Contrepartie de services	42	47.2500	12 984
D'Amours, Jacques	4, 7, 6, 5		O	2015-05-28	D	46 - Contrepartie de services	42	47.2500	1 311
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5		O	2015-05-28	D	46 - Contrepartie de services	42	47.2500	14 701
Kau, Mélanie	4		O	2015-05-28	D	46 - Contrepartie de services	42	47.2500	58 737
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5		O	2015-05-28	D	46 - Contrepartie de services	42	47.2500	1 145
Rabinowicz, Daniel	5		O	2015-05-28	D	46 - Contrepartie de services	21	47.2500	2 332
Turmel, Jean	4		O	2015-05-28	D	46 - Contrepartie de services	42	47.2500	92 584
Allied Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Neville, Ralph Thomas	4		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(9 064)	21.9100	6 840
<i>Parts</i>									
Neville, Ralph Thomas	4		O	2015-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(9 858)	37.5500	2 943
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	9 064	21.9100	12 007
Spouse's Account	PI		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	36.5614	5 507
			O	2008-05-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 858	37.5500	9 858
AltaGas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Larsen, James Christopher	7		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	3 750	32.8400	3 750
<i>Droits Performance Units (PU)</i>									
Church, Timothy Michael	5		O	2015-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		
			M	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		3 000
<i>Options at \$32.84 expiring December 6, 2022</i>									
Larsen, James Christopher	7	R	O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	32.8400	7 500
<i>Options at \$39.87 Expiring May 28, 2021</i>									
Church, Timothy Michael	5		O	2015-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	15 000	39.8700	15 000
Altus Group Limited									
<i>Options</i>									
Abramsky, Michael Hillel	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	8 000	19.2900	32 666

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Bartolini, Angelo	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	8 000	19.2900	22 334*
Chande, Narendra	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.2900	12 500*
Commons, Michael	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	4 000	19.2900	12 500*
COURTEAU, Robert G	4, 5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	41 250	19.2900	432 500*
Derbyshire, Jim	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	8 000	19.2900	46 000*
Eisen, Barry Isaac	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	6 000	19.2900	20 334*
Gurnsey, David Lee	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 000	19.2900	9 250*
Johnston, Colin Boyd	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	8 000	19.2900	46 000*
McSweeney, Niall	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	3 500	19.2900	20 332*
Pasini, Flora Anna	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	3 750	19.2900	14 166*
Probyn, Alex	7	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	7 000	19.2900	64 000*
			O	2015-05-26	D	52 - Expiration d'options	(1 000)	8.3600	44 000*
Ruggles III, Robert Knight	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	8 000	19.2900	46 000*
Turrin, Liana	5	R	O	2015-05-20	D	50 - Attribution d'options	6 000	19.2900	20 334*
American Core Sectors Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
American Core Sectors Dividend Fund	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.6800	68 000
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	10.6494	74 900
Anaconda Mining Inc.									
<i>Options</i>									
Angelo, Dustin	4, 5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0500	4 450 000
Casgrain, Tim	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0500	800 000
Lawrick, Victor Lewis	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0500	1 875 000
			O	2015-03-18	D	52 - Expiration d'options	(500 000)	0.2000	1 725 000
Argent NSX inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holmes, Glenn	4, 5		O	2015-05-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	450 000	0.0350	527 600
van Hoof, Johannes Henricus Cornelis	4, 5, 3								
Van Hoof Industrial Holdings Ltd.	PI		O	2015-05-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(900 000)	0.0350	316 400
<i>Options</i>									
Holmes, Glenn	4, 5		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(49 500)		35 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
Loon, Grant Elliot	4		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		20 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Proudfoot, James M.	4		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		20 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Arianne Phosphate Inc.									
<i>Options</i>									
Bouchard, Dominique	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	85 000		445 000
Cowley, James	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	40 000		630 000
Debiasio, David James	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	40 000		660 000
Fitzgibbon, Pierre	4, 5		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	85 000		530 000
Ostroff, Brian Richard	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000
Pillay, Siva	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	40 000		300 000
Pinney, Steven Lee	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	40 000		300 000
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LAWRENCE, JOHN PAUL	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	221	3.9100	58 007*
Michele A. Lawrence	PI		O	2015-05-28	I	35 - Dividende en actions	89	3.9100	23 970*
Mitchell, Bruce	3		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 663	3.9134	1 900 870
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.5300	1 901 370
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	1 103		377 176
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Kiefer, Erhard M.	5		O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	3 000	24.8800	16 144

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	43.2000	13 144
Droits 40.34 (SAR)									
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2015-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	43.5100	0
Droits 49.77 (SAR)									
Kiefer, Erhard M.	5		O	2015-05-30	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	43.5100	0
Options 49.77									
Kiefer, Erhard M.	5		O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		0
Athabasca Oil Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taylor, Matthew									
Matt Taylor RRSP	PI		O	2014-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1300	10 000
Matt Taylor TFSA	PI		O	2014-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1300	10 000
Atlantic Power Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Howell, Kevin									
	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	3.2000USD	30 000
Moore, James J.	4, 5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.1400USD	28 253
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.1200USD	38 253
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	3.1000USD	68 253
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0900USD	78 253
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0800USD	88 253
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	3.0500USD	100 253
Atlatsa Resources Corporation									
<i>Options</i>									
Kesler, Joel Martin									
	4		O	2014-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 223 900
Lebina, Prudence	5		O	2004-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 513 300
		R	O	2015-05-28	D	97 - Autre	133 333	1.4500	1 646 633
LEBINA	PI		O	2004-01-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			113 498
MOTAUNG, ASNA HAPPY CHRIS HAROLD	1		O	2014-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 844 400
Motsisi, Tumelo	4	R	O	2015-05-28	D	97 - Autre	7 886 600	149.0000	8 411 600
MOTSISI	PI		O	2004-09-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 774 478
Reddy, Bavananthan	5		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-05-28	D	97 - Autre	2 372 500	149.0000	2 372 500
REDDY	PI		O	2008-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			177 939
Aurinia Pharmaceuticals Inc.									
<i>Options</i>									
Jayne, David Roland Walker									
	4		O	2015-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	20 000	4.3100	20 000
Lee, Hyuek Joon	4		O	2015-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	20 000	4.3100	20 000
Aurora Cannabis Inc. (formerly Prescient Mining Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
levy, marc evan	4		O	2015-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2700	1 887 557
B2Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bartz, Eduard									
	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 455	2.1300	26 455
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 455)	2.0500	0
Cinnamond, Michael Andrew	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	42 328	2.1300	199 199
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 198)	2.0500	185 001
Craig, Dale Alton	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	107 554	2.1300	306 015
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 235)	2.0500	234 780
Cross, Robert Melvin Douglas	4		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 323	3.0500	127 323
			O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 455	3.1500	153 778
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 323)	2.0541	126 455

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(26 455)	2.0541	100 000
Garagan, Thomas	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	150 576	2.1300	4 662 943
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(50 000)	2.0800	4 612 943
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(400)	2.0650	4 612 543
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(29 600)	2.0600	4 582 943
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(200)	2.0550	4 582 743
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(59 800)	2.0500	4 522 943
Johnson, Clive Thomas	4		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	440 803	2.1300	7 727 911
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(98 600)	2.0800	7 629 311
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 400)	2.0850	7 627 911
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(50 000)	2.0900	7 577 911
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(48 600)	2.1000	7 529 311
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 400)	2.1050	7 527 911
Lytle, William	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	86 044	2.1300	167 762
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(30 642)	2.0500	137 120
MacLean, Ian	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	75 115	2.1300	966 727
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(24 198)	2.0500	942 529
Rajala, John Alex	5		O	2015-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 954
			O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 048	2.1300	48 002
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(5 137)	2.0500	42 865
Richer, Roger	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	150 576	2.1300	4 150 576
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(150 576)	2.0900	4 000 000
Stansbury, Dennis	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	118 136	2.1300	4 150 429
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(54 644)	2.0500	4 095 785
<i>Droits</i>									
Rajala, John Alex	5		O	2015-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 048
			O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 048)	2.1300	0
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Craig, Dale Alton	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(107 554)	2.1300	87 997
<i>Parts Restricted Share Units (Common Shares)</i>									
Bartz, Eduard	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 455)	2.1300	69 456
<i>Restricted Share Units</i>									
Cinnamond, Michael Andrew	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(42 328)	2.1300	178 117
Cross, Robert Melvin Douglas	4		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(27 323)	3.0500	52 910
			O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 455)	3.1500	26 455
Garagan, Thomas	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(150 576)	2.1300	139 863
Johnson, Clive Thomas	4		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(440 803)	2.1300	353 801
Lytle, William	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(86 044)	2.1300	108 117
MacLean, Ian	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 115)	2.1300	78 512
Richer, Roger	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(150 576)	2.1300	139 863
Stansbury, Dennis	5		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(118 136)	2.1300	122 176
Badger Daylighting Ltd.									
<i>Deferred Shares</i>									
Kelly, John	5		O	2015-05-27	D	59 - Exercice au comptant	(4 582)		20 283
Wilson, Tor David	4, 5		O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	29.1400	66 822
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stevenson, Katharine Berghuis	4		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	95.0400	11 509
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downe, William	7, 5								
William and Robin Family Foundation	PI		O	2015-05-26	I	35 - Dividende en actions	221	78.0900	21 813
Banque Nationale du Canada									
<i>Unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR) / (RUS)</i>									
Bertrand, Luc	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	273		27 059
Davis, Brian A.	7		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	1 022		100 970

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Fagnoule, Dominique	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	17		1 773
Leggett, Karen	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	120		11 840
			O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(7 893)	49.1000	3 947
Pascoe, Ricardo	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	1 101		108 816
Unités d'actions assujetties à un critère de performance									
Bilodeau, Stéphane	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	224		22 161
Bonnell, William	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	342		33 811
Fagnoule, Dominique	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	171		16 863
Giard, Diane	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	799		78 950
Jeannot, Lynn	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	280		27 701
Leggett, Karen	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	320		31 620
Païement, Luc	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	799		78 950
Parent, Ghislain	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	342		33 811
Pascoe, Ricardo	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	748		73 836
Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)									
Bilodeau, Stéphane	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	78		7 779
Bonnell, William	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	158		15 640
Dagenais, Jean	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	158		15 664
Fagnoule, Dominique	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	69		6 832
Giard, Diane	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	214		21 186
Hanczakowski, Jean-François	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	65		6 378
Jeannot, Lynn	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	84		8 310
Leggett, Karen	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	80		7 897
Legris, Alain	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	169		16 658
Marchand, Elaine	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	19		1 874
Païement, Luc	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	588		58 135
Parent, Ghislain	5		O	2015-05-01	D	35 - Dividende en actions	235		23 274
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada									
Actions ordinaires									
340268 Ontario Limited	3								
National Bank Acct # 1	PI		O	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 682	7.3000	45 921
George, Patrick	6								
Dundee - Margin	PI		O	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 487	7.3000	49 746
Hillier, Arnold Edward	4		O	2015-06-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 190	7.3000	24 589
Lalani, Gulamali	5								
TD Cash - joint with spouse	PI		O	2013-08-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	268	7.3000	268
Litton, Colin Edward	4								
CIBC - open/cash account	PI		O	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 146	7.3000	
			M	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 144	7.3000	17 903
Mitchell, William T.	6								
RRIF	PI		O	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 682	7.3000	
			M	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 681	7.3000	6 809
Mizzen, Scott Andrew	5								
RRSP - NBF	PI		O	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	804	7.3000	
			M	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	805	7.3000	1 005

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Oliver, Paul G. Christine Oliver RRSP - Raymond James	4, 6 PI		O	2013-08-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	I	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	2 682	7.3000	2 682
PWC Capital Inc. (formerly Pacific & Western Credit Corp.)	3		O	2015-06-01	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	2 740 000	7.3000	
			M	2015-06-01	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	(2 740 000)	7.3000	13 655 783
TAYLOR, DAVID ROY	4, 7, 6, 5		O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 800	6.0000	123 600
Scotia - Avstar	PI		O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100	5.9900	123 700
Baylin Technologies Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Day, Stockwell	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 343	1.8600	9 019
Jones, Douglas Aubrey	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 343	1.8600	9 019
Reiter, Barry	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 790	1.8600	18 060
SIMMONDS, DONALD E.	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 343	1.8600	9 019
Wolkin, Harold Morton	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 790	1.8600	12 022
Bell Copper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fretwell, Gordon	5		O	2015-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	120 000	0.0500	3 752 500
<i>Bons de souscription</i>									
Fretwell, Gordon	5		O	2015-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	60 000	0.1000	170 625
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lewis, Daniel Seth	6		O	2015-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 500	3.4400	6 229 955
OC Offshore Investments II, SPC - Segregated Portfolio B	PI		O	2015-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	21 000	3.4500	6 250 955
			O	2015-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	15 800	3.4600	6 266 755
			O	2015-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 200	3.4700	6 270 955
Orange Capital, LLC	3		O	2015-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 500	3.4400	6 229 955
OC Offshore Investments II, SPC - Segregated Portfolio B	PI		O	2015-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	21 000	3.4500	6 250 955
			O	2015-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	15 800	3.4600	6 266 755
			O	2015-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 200	3.4700	6 270 955
<i>Deferred Share Units</i>									
Baker, Douglas N	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		100 181
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667	3.7500	100 181
Cuthbertson, John	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		100 181
Dunn, William Carmichael	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		100 181
Hawkrigg, Melvin M.	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		100 181
Johnson, Robert Anthony	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		147 960
Lewis, Daniel Seth	6		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		50 419
Macdonald, Keith Elliott	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		100 181*
Pully, Steven J.	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		50 419
Todd, Murray B.	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		100 181
Turnbull, Keith Stewart	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 667		49 990
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)									
<i>Deferred Share Units</i>									
Daniels, Michael Alan	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 095		10 961
Dattels, Timothy	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 095		79 194
Kotchka, Claudia	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 095		71 035
Lynch, Richard John	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 095		55 290

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bombardier Inc.									
<i>Options</i>									
Alary, Pierre	5		O	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	135 000		
			M	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	135 000		1 010 000
Attendu, Pierre	7		O	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	60 000	8.5300	
			M	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	60 000	8.5300	327 000
Bachant, Raymond	5		O	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	90 000	8.5300	
			M	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	90 000	8.5300	390 000
Beaudoin, Pierre	4, 5		O	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	720 000		
			M	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	720 000		3 170 000
Desjardins, Daniel	5		O	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	90 000		
			M	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	90 000		745 000
Seguin, Jean	5		O	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	70 000	8.5300	
			M	2008-06-10	D	50 - Attribution d'options	70 000	8.5300	423 500
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Merkel, Wayne Edward	5		O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	8.5000	59 985
Phillips, Robert	4		O	2014-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 206	8.9100	4 206
<i>Restricted Share Awards (RSA)</i>									
Phillips, Robert	4		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	8.9100	10 000
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Class 2 GP Units</i>									
Boston Pizza International Inc.	3	R	O	2015-05-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000 000		100 000 000
Melville, George	5								
Boston Pizza International Inc.	PI		O	2015-05-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000 000		100 000 000
Treliving, Walter James	6								
Boston Pizza International Inc.	PI		O	2015-05-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000 000		100 000 000
BrightPath Early Learning Inc. (formerly Edleun Group, Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vision Capital Corporation	3								
Vision Opportunity Fund Limited Partnership	PI		O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 167	0.3650	11 901 721*
Vision Opportunity Fund Limited Partnership 2	PI		O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 383)	0.3650	3 276 462*
Vision Opportunity Fund Trust	PI		O	2015-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.3800	1 548 348*
			O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 186	0.3650	1 583 534*
Vision Opportunity Non-Resident Fund Limited Partnership	PI		O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 970)	0.3650	567 091*
Brompton Oil Split Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Kikuchi, Craig	4, 5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.2400	5 094
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Legault, Richard	5		O	2015-05-12	D	35 - Dividende en actions	24 999		74 997
BAM Holdings Corp.	PI		O	2015-05-12	I	35 - Dividende en actions	400 000		1 200 000
EdperPartners Ltd.	PI		O	2015-05-12	I	35 - Dividende en actions	96 946		290 838
Managed Account-Choquette Legault Family Trust	PI		O	2015-05-12	I	35 - Dividende en actions	54		163
			O	2015-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(163)	44.2831	0
Managed Account-Richard Legault	PI		O	2015-05-12	I	35 - Dividende en actions	108		324
			O	2015-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(324)	44.3471	0
<i>Deferred Share Units</i>									
Legault, Richard	5		O	2015-05-12	D	35 - Dividende en actions	89 659		268 977
<i>Options</i>									
Legault, Richard	5		O	2015-05-12	D	35 - Dividende en actions	443 750		1 331 250
<i>Restricted Share Units</i>									
Legault, Richard	5		O	2015-05-12	D	35 - Dividende en actions	126 563		379 688

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brookfield Property Partners L.P.									
<i>Deferred Units (Global)</i>									
Liebman, Lance Malcolm	6		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	357		33 586
			O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	534		34 120
Stelzl, Robert L.	7		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	384		35 540
Brookfield Renewable Energy Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Legault, Richard	6								
Managed Account Lyne Choquette	PI		O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35)	38.2600	0
BRP Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
BRP Inc.	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	27.0985	6 700
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	27.1772	10 100
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	26.8541	13 500
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	26.1402	19 800
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	26.6420	27 400
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	26.9547	31 200
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	27.1686	36 100
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	27.3268	44 100
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	27.0169	52 100
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	26.9676	60 100
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	27.4236	76 100
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	26.6585	68 100
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	26.7476	83 500
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	27.1795	89 300
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	27.1564	97 300
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	26.7678	100 900
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	26.4636	112 900
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	27.2410	117 900
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	26.5650	127 900
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	27.2330	135 900
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(135 900)		0
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arnovitz, Andrew	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	4 625	12.6500	8 009
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 525)	14.9900	3 484
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.6500	3 384
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	6 600	10.2000	9 984
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	14.9900	3 784
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	14.9950	3 384
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	8 675	11.0200	12 059
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 325)	14.9900	3 734
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	14.9800	3 384
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	9 050	14.6600	12 434
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 050)	14.9800	3 384
Branco, Sonya	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	2 875	11.0200	
			M	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	5 550	11.0200	7 765
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.0550	7 365
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	15.0500	6 365
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.0450	6 065
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	15.0250	5 265
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	15.0300	3 765

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.0150	3 465
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.0100	3 365
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	14.9850	2 965
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	14.9500	2 215
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	2 875	10.2000	5 090
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 675)	15.0600	3 415
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	15.0500	2 215
Leclerc, Robert	5		O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	3 300	12.6500	29 099
			O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	4 375	10.2000	33 474
			O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 675	11.0200	39 149
			O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	225	10.7700	39 374
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 575)	14.8000	25 799
MacGibbon, Alan	4		O	2015-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 052
Glynis MacGibbon	PI		O	2015-05-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 004
Parent, Marc	4, 5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	185 700	7.6000	344 713
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	15.0400	342 013
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	15.0300	337 913
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	15.0200	336 113
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	15.0100	331 913
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 800)	15.0000	251 113
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.0050	251 013
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	14.9700	248 813
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	14.9600	247 413
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 400)	14.9500	232 013
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	14.9300	223 513
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	14.9200	220 113
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	14.9100	216 413
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 900)	14.9000	191 513
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.8800	191 313
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	14.8700	187 713
Paterson, Hartland	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 700)	14.8600	159 013
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	6 600	12.6500	10 967
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	15.0000	6 367
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	14.9950	4 467
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.0050	4 367
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	12 575	11.0200	16 942
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 575)	14.9300	4 367
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	9 675	10.2000	14 042
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 675)	14.9500	4 367
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Amyot, Robert	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	40 900	15.1400	83 200
Arnovitz, Andrew	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(4 625)	12.6500	78 525
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(6 600)	10.2000	71 925
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(8 675)	11.0200	63 250
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(9 050)	14.6600	54 200
			O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	39 300	15.1400	93 500
Branco, Sonya	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(2 875)	11.0200	31 425
			M	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(5 550)	11.0200	34 300
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(2 875)	10.2000	31 425
			O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	10 400	15.1400	41 825
Bussieres, Eric	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	11 800	15.1400	45 750
Colabattisto, Gennaro	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	96 500	15.1400	404 800
Gagnon, Hélène Violaine	5		O	2015-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	24 200	15.1400	24 200
Leclerc, Robert	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 500	15.1400	79 975
			O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	12.6500	76 675

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	(4 375)	10.2000	72 300
			O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 675)	11.0200	66 625
			O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	(225)	10.7700	66 400
Lefebvre, Stephane	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	92 100	15.1400	409 000
Leontidis, Nick	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	88 300	15.1400	395 650
McConnell, Bruce	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	5 400	15.1400	21 200
Parent, Marc	4, 5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(185 700)	7.6000	917 900
			O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	335 400	15.1400	1 253 300
Paterson, Hartland	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(6 600)	12.6500	95 975
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(12 575)	11.0200	83 400
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(9 675)	10.2000	73 725
			O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 800	15.1400	
			M	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	44 800	15.1400	118 525
Poirier, Mario	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	12 200	15.1400	33 575
Sharkey, Dan	5		O	2015-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	22 500	15.1400	22 500
<i>Performance Share Units (PSU)</i>									
Amyot, Robert	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 700	15.1400	21 080
Arnovitz, Andrew	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 240	15.1400	23 220
Branco, Sonya	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 970	15.1400	
			M	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 970	15.1400	8 330
Bussieres, Eric	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 370	15.1400	6 310
Colabatisito, Gennaro	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 620	15.1400	53 610
Gagnon, Hélène Violaine	5		O	2015-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 910	15.1400	6 910
Leclerc, Robert	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 440	15.1400	15 210
Lefebvre, Stephane	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 360	15.1400	52 290
Leontidis, Nick	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 260	15.1400	53 460
McConnell, Bruce	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 530	15.1400	3 420
Parent, Marc	4, 5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 000	15.1400	184 000
Paterson, Hartland	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 800	15.1400	25 640
Poirier, Mario	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 470	15.1400	6 480
Sharkey, Dan	5		O	2015-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 430	15.1400	6 430
<i>Restricted Share Units</i>									
Amyot, Robert	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(904)		2 906
Arnovitz, Andrew	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 971)		15 889
Branco, Sonya	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 724)		7 508
Bussieres, Eric	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 918)		6 408
Leclerc, Robert	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 627)		8 993
Lefebvre, Stephane	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(11 120)		39 505
Leontidis, Nick	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 447)		46 443
McConnell, Bruce	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(602)		1 911
McKay, Damian	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 534)		8 344
Parent, Marc	4, 5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(38 976)		
			M	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(38 976)		99 910
Paterson, Hartland	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 815)		18 657
Poirier, Mario	5		O	2015-05-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 738)		3 824
<i>Restricted Share Units-time vested</i>									
Amyot, Robert	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 680	15.1400	8 440
Arnovitz, Andrew	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500	15.1400	9 290
Branco, Sonya	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 190	15.1400	3 340
Bussieres, Eric	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 350	15.1400	2 530
Colabatisito, Gennaro	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 050	15.1400	21 450
Gagnon, Hélène Violaine	5		O	2015-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 770	15.1400	2 770

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Leclerc, Robert	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 380	15.1400	6 090
Lefebvre, Stephane	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 550	15.1400	20 920
Leontidis, Nick	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 110	15.1400	21 390
McConnell, Bruce	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	610	15.1400	1 370
Parent, Marc	4, 5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 400	15.1400	73 600
Paterson, Hartland	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 120	15.1400	10 260
Poirier, Mario	5		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 390	15.1400	2 600
Sharkey, Dan	5		O	2015-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 580	15.1400	2 580
Calian Technologies Ltd.									
<i>Deferred Share Units (Cash Value of Common Shares)</i>									
loeb, kenneth jeffrey	4		O	2015-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	18.4100	3 321
Tkachuk, David George	4		O	2015-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	38	18.4100	2 982
Vickers, Richard Allan	4		O	2015-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	19	18.4100	1 491
weber, george brian	4		O	2015-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	18.4100	810
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Actions échangeables Class C Series 6 LP3 Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(18 465)	25.7200	603 281
<i>Class B Series 1 Limited Partnership IV Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The Penguin - CWT Partnership	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 801 126	28.7000	2 801 126
<i>Class B Series 1 Oshawa South Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The Penguin - CWT Partnership	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	611 478	28.7000	611 478
<i>Class B Series 1 Oshawa Taunton Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The Penguin - CWT Partnership	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	305 765	28.7000	305 765
<i>Class B Series 8 Limited Partnership III Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 698 018	28.7000	1 698 018
<i>Class C Series 1 Boxgrove Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	170 000	28.7000	170 000
<i>Class C Series 1 Limited Partnership IV Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	435 000	28.7000	435 000
<i>Class C Series 1 Oshawa South Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	28.7000	40 000
<i>Class C Series 1 Oshawa Taunton Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	230 000	28.7000	230 000
<i>Deferred Units</i>									
Gobin, Rudy	5		O	2015-05-29	D	97 - Autre	2 610		118 855
<i>Parts de fiducie</i>									
Young, Michael D'Arcy	4		O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(27 500)	28.7300	147 850

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canaccord Genuity Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pardi Squitieri, Jennifer	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2015-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 202
TD Ameritrade	PI		O	2015-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 821
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Pardi Squitieri, Jennifer	5		O	2015-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 922
Canadian Energy Services & Technology Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scherman, Philip	4								
Roberta B. Scherman	PI		O	2015-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.0100	5 000
Zinger, Kenneth Earl	5		O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	7.0000	1 445 234
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 573)	7.0000	1 436 661
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	7.0000	1 406 661
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fichter, Darren	5		O	2015-05-26	D	51 - Exercice d'options	2 000	28.7400	41 189
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.0800	39 189
Jocksch, Terry James	5		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	38.6100	156 509
<i>Options</i>									
Fichter, Darren	5		O	2015-05-26	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	28.7400	274 000
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael	4								
Bourgine Holdings Ltd.	PI		O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0450	15 261 186
Canadian Oil Sands Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nickerson, Adrienne	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	10.5400	5 821
<i>Deferred Share Units</i>									
Grandey, Gerald Wayne	4		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140		30 586
Korpach, Arthur Neil	4		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	73		16 076
LOWRY, Donald James	4		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	73		15 976
Raiss, Sarah	4		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32		7 099
Read, John K.	4		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	148		32 402
Sangster, Brant G.	4		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118		25 864
Zaozirny, John Brian	4		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	148		32 402
<i>Restricted Share Units</i>									
Greenshields, Scott	5		O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29		6 764
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
ATCO Ltd.	3		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	390 935	35.8184	74 749 156

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Kiefer, Erhard M.	5		O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	7 000	23.9200	23 180
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	37.0000	16 180
Opcensky, George	7		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	192	40.0257	1 978
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185)	36.9771	1 793
Southern, Ronald D.	4, 7, 6, 5		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 578	35.8200	600 411
Sentgraf Enterprises Ltd.	PI		O	2015-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 380	35.8200	220 063
Droits 47.84 (SAR)									
Kiefer, Erhard M.	5		O	2015-05-30	D	59 - Exercice au comptant	(7 000)	36.9300	0
Options 47.84									
Kiefer, Erhard M.	5		O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	(7 000)		0
CANADIAN ZINC CORPORATION									
<i>Options Directors, Contractors and Officers</i>									
Kearney, John Francis	4		O	2015-06-01	D	52 - Expiration d'options	(1 300 000)		0
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Corporation	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		0
Canfor Pulp Products Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Pulp Products Inc.	3		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(137 855)		0
Canlan Ice Sports Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.4900	2 032 200
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	3.5000	2 035 500
Canoe EIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Canoe EIT Income Fund	1		O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(592 317)		9 548 076
Canso Select Opportunities Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Canso Select Opportunities Fund	1		O	2015-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.4060	2 500
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.4060	0
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	15 400	11.3497	15 400
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(15 400)	11.3497	0
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	11.4755	25 000
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	11.4755	0
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	11.4454	25 000
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	11.4454	0
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	13 800	11.7208	13 800
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(13 800)	11.7208	0
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	11.7484	10 500
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)	11.7484	0
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	11.7069	2 900
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	11.7069	0
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	12.0300	9 100
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 100)	12.0300	0
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.9500	1 400
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	11.9500	0
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	11.9500	2 600
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	11.9500	0
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.8200	1 300
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	11.8200	0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.9700	400

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	11.9700	0
Capital Power Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Capital Power Corporation	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	38 972	24.9832	192 816
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 672	24.9322	197 488
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	25.0000	600
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 700	24.9987	13 300
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	108 000	25.0000	121 300
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	57 972	23.9942	178 672
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	57 972	23.8809	223 944
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	57 972	23.9492	173 916
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	57 972	23.9890	231 888
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	672 372	24.0008	846 288
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	57 972	23.7865	846 288
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	57 972	23.9018	846 288
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	57 972	23.8305	846 288
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	57 972	23.9416	231 888
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		139 516
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(95 872)		43 644
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(38 972)		4 672
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 672)		0
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		120 700
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(12 700)		165 972
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(108 000)		115 944
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		173 916
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		788 316
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		788 316
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		788 316
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(672 372)		173 916
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		173 916
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		115 944
			O	2015-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		57 972
			O	2015-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(57 972)		0
Cardiome Pharma Corp.									
<i>Options</i>									
Glickman, Richard	4		O	2015-05-25	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	41.4000	40 000*
Hunter, William L.	4, 5		O	2015-05-25	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	41.4000	633 000*
Roberts, Peter W	4		O	2015-05-25	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	41.4000	40 000*
Shlevin, Harold	4		O	2015-05-25	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	41.4000	40 000*
Cargojet Inc.									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Crane, James Robert	4		O	2015-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 365	27.3775	1 365*
Virmani, Ajay Kumar	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000	27.3775	100 000*
<i>Options</i>									
Virmani, Ajay Kumar	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cascades inc.	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.9500	5 000
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.9300	5 100
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.6200	15 100
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	6.5700	18 300
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.7100	24 300
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.8100	26 300
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	6.8800	32 100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.9000	33 100
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(33 100)		0
<i>Unités d'actions liées au rendement / Performance share unit</i>									
Aguettaz, Pascal	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(3 122)	7.7100	13 658
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 815)		9 843
Blanchet, Suzanne	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(25 130)	7.7100	80 067
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(30 715)		49 352
Chaperon, Patrick	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(3 168)	7.7100	11 666
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 873)		7 793
D'Amours, Hugo	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(760)	7.7100	2 376
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(928)		1 448
Dépin, Marc-André	7		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(29 623)	7.7100	92 523
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(36 205)		56 318
Doré, Dominic	5		O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 344)	7.7100	
			M	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(3 344)	7.7100	12 629
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 088)		8 541
Fernet, Maryse	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(5 940)	7.7100	20 580
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 259)		13 321
Hall, Robert F.	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(18 140)	7.7100	56 803
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(22 172)		34 631
Hogg, Allan	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(15 245)	7.7100	52 267
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(18 632)		33 635
Jobin, Jean	7		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(1 583)	7.7100	
			M	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(7 583)	7.7100	30 148
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 269)		20 879
Langevin, Luc	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(15 652)	7.7100	55 778
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(19 131)		36 647
Lemaire, Alain	4, 5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(51 302)	7.7100	160 736
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(62 703)		98 033
Malo, Charles	7		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(8 496)	7.7100	29 248
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(10 384)		18 864
Marineau, Léon	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(2 111)	7.7100	6 715
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 581)		4 134
Paul, Louise	5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(581)	7.7100	2 435
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(711)		1 724
Phaneuf, Eric	7		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(1 238)	7.7100	3 459
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 512)		1 947
Plourde, Mario	4, 5		O	2015-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(39 398)	7.7100	139 833
			O	2015-06-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(48 153)		91 680
Catamaran Corporation (formerly SXC Health Solutions Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cosler, Steven	4		O	2015-05-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)		41 975
CCL Industries Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Kotecha, Kamal Chandrakant	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	145.0000	800
Cenovus Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pease, Robert William	5		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 435	20.4550	6 237
<i>Deferred Share Units</i>									
Zieglgansberger, Joseph Drew	5		O	2013-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 619	20.5200	14 619
Cerro Grande Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Seeley, Frederick D.	4	R	O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	0.0200USD	131 120
			R	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 800	0.0180USD	146 920
Cervus Equipment Corporation									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drake, Graham	4		O	2015-05-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 228)	17.0000	15 772*
TFSA - Graham Drake	PI		O	2015-05-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 114	17.0000	2 864*
TFSA - Holly Drake	PI		O	2015-05-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 114	17.0000	2 789*
Lekatsas, Angela S.	4		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.5400	5 300
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Droits PSU</i>									
Erceg, Mark	5		O	2015-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 267	215.7500	9 267
<i>Options</i>									
Erceg, Mark	5		O	2015-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-18	D	50 - Attribution d'options	35 409	215.7500	35 409
Chesswood Group Limited									
<i>- Restricted Share Units</i>									
Copeland, Clare Robert	4		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Day, Robert	7		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Leeper, Samuel L.	4		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Obront, David Mitchell Aaron	4		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Sonshine, Edward	3		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Steiner, Frederick William	7		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		8 000
Wortsman, Jeffrey	4		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		28 000
<i>Actions ordinaires</i>									
Prenzlow, Michael Eric	7								
Michael E Prenzlow and Linda S Prenzlow JTEN	PI		O	2015-05-27	I	51 - Exercice d'options	25 000		51 250
Souverein, Gary	7		O	2015-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 650	9.7974USD	160 829
Choice Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Class B Units of CP LP exchangeable 1 for 1 for Trust Units</i>									
Loblaw Companies Limited	3								
Loblaw Properties Limited	PI		O	2015-06-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	587 583	11.0639	2 826 326
Loblaw Properties West Inc.	PI		O	2015-06-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 356 433	11.0639	12 328 282
Loblaws Inc.	PI		O	2015-06-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 140 469	11.0639	297 653 549
Provigo Properties Limited	PI		O	2015-06-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	152 681	11.0639	976 951
Chorus Aviation Inc.									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Deveau, David Todd	7		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 799		4 167
			O	2015-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 464)	6.3000	703
Mohan, Anil	7	R	O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 015)	6.0300	521
Snowdon, Barbara	5		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 473		18 821
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 100)	6.2524	2 721
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 513)	6.2600	1 208
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CI Financial Corp.	1		O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	47 564	35.5782	47 564
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(47 564)		0
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	68 864	35.8829	68 864
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(68 864)		0
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	70 364	35.9153	70 364
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(70 364)		0
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	82 564	35.6694	82 564
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(82 564)		0
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	336 764	35.3197	336 764

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cineplex Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Jacob, Ellis	5		O	2015-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206		
			M	2015-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	260		102 161
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aigner, Stefan	4		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	260	10.4000	44 199
Chypyha, Joan	5		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	10.4000	516
Claypool, William	4		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	260	10.4000	133 958
Evans, Norman Charles	5		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	10.4000	29 744
McDole, Gerald P.	4		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	10.4000	50 607
O'Brien, Shawn Patrick	5		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261	10.4000	18 751
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	12.3900	26 951
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	12.3900	28 751
Wellner, Thomas Gordon	4		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	10.4000	1 757
Wieler, Peter John	5		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	222	10.4000	4 304
Wiseman, Stephen R.	4		O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	346	10.4000	1 593
<i>Options</i>									
Blythe, Louis	5		O	2015-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2015-05-15	D	50 - Attribution d'options	24 000	12.0300	24 000
Claypool, William	4		O	2015-02-24	D	50 - Attribution d'options	3 500		
			M	2015-04-17	D	50 - Attribution d'options	3 500		37 500
Rosenberger, Brian	5		O	2015-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2015-05-15	D	50 - Attribution d'options	34 000	10.0600USD	34 000
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	1								
Clarke Inc Master Trust	PI		O	2015-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 800	11.3700	138 000*
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	897
Hanna, Paul	7		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1	100.0000	465

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCombie, Richard Allen	7		O	2015-05-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	100.0000	2 154
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Vena, Jim V.	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	59.2998USD	36 726
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.3944	32 041 660
Concordia Healthcare Corp. (formerly Mercari Acquisition Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ahmad, Adeel	5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	104		104
Altman, Robert Steven	5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	549		2 943
Bultmann, Lori A.	7		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	82		82
de Saldanha, Adrian	5		O	2015-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	80.6100	1 000
RRSP	PI		O	2015-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	81.5000	500
Kreppner, Wayne Walter	5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	419		5 419
McCleery, John	7, 5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	447		447
Schmeichel, Ronald Dale	4		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 057		34 357
Tallarico, Francesco	5		O	2014-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 750		3 750
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 750)	82.9701	0
Thompson, Mark Laurence	4, 5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	641		2 106 491
<i>Options</i>									
de Saldanha, Adrian	5		O	2015-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-25	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Kreppner, Wayne Walter	5		O	2015-05-26	D	50 - Attribution d'options	65 000	81.8800	300 000
McCleery, John	7, 5		O	2015-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(900)	82.0000	199 100
			O	2015-05-27	D	59 - Exercice au comptant	(149 100)	80.0000	50 000
Thompson, Mark Laurence	4, 5		O	2015-05-26	D	50 - Attribution d'options	115 000	81.8800	115 000
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
Ahmad, Adeel	5		O	2015-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 645	81.8800	21 062
			O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(104)		20 958
Altman, Robert Steven	5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(549)		1 649
Bultmann, Lori A.	7		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(82)		247
Kreppner, Wayne Walter	5		O	2015-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 361	81.8800	62 040
			O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(419)		61 621
McCleery, John	7, 5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(447)		1 384
Schmeichel, Ronald Dale	4		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 057)		3 173
Tallarico, Francesco	5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 750)		31 895
Thompson, Mark Laurence	4, 5		O	2015-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 110	81.8800	78 674
			O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(641)		78 033
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anzarouth, Bernard	5		O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	504.1900	145 003*
Bender, Jeffrey James	5								
Nesbitt Burns	PI		O	2015-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	506.7400	80 800*
			O	2015-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)	512.2400	70 000*
			O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	511.0200	55 000*
<i>Droits 2015</i>									
Anzarouth, Bernard	5								
CIBC Investors Edge - TFSA	PI		O	2006-08-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	161		161*

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
CIBC Investors Edge RRSP	PI		O	2006-08-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 408		2 408*
Computershare Trust Company - RRSP	PI		O	2015-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 408)		0
Computershare Trust Company - TFSA	PI		O	2015-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(161)		0
Scotchmer, Steven									
Computershare	PI		O	2006-06-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-05-06	I	56 - Attribution de droits de souscription	4 997		4 997
Kailo Holdings Limited									
	PI		O	2006-06-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-05-06	I	56 - Attribution de droits de souscription	39 991		39 991
		R	O	2015-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 991)		0
RBC Dexia RRSP									
	PI		O	2006-06-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-05-06	I	56 - Attribution de droits de souscription	25 894		25 894
		R	O	2015-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 894)		0
Copper North Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ramsey, Douglas James	5		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0550	550 000
Corporation Cott									
<i>Options</i>									
Kitching, Steven	5		O	2015-05-26	D	50 - Attribution d'options	85 421	9.0000USD	225 923
<i>Performance Share Units</i>									
Kitching, Steven	5		O	2015-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 667		56 848
<i>Restricted Share Units</i>									
Kitching, Steven	5		O	2015-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 778		70 739
Corporation Éléments Critiques									
<i>Options</i>									
Laurin, Nathalie	5		O	2015-03-01	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.4000	500 000
Lavallée, Jean-Sébastien	4, 5		O	2015-03-01	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.4000	1 700 000
Corus Entertainment Inc.									
<i>Deferred Share Units (DSUs) - Director Plan</i>									
Belisle, Fernand	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	17.6400	20 024
Erker, Dennis	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	17.6400	52 497
Leaney, Wendy Ann	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	17.6400	7 724
ROGERS, Ronald D.	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	886	17.6400	12 429
Roozen, Catherine M.	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	17.6400	15 408
Royer, Terrance Eldon	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 665	17.6400	57 646
Shaw, Julie Marie	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	17.6400	7 258
Counsel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weintraub, Stephen Allen	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	75 000	0.4800	556 501
<i>Options</i>									
Weintraub, Stephen Allen	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	0.4800	100 000
Crius Energy Trust									
<i>Droits Restricted Trust Units</i>									
Ajello, James	4	R	O	2015-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 026		4 026
		R	O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 026)		0
Burden, Brian	4	R	O	2015-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 026		4 026
		R	O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 026)		0
Huggard, Robert James	4	R	O	2015-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 026		4 026
		R	O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 026)		0
Kerr, David	4	R	O	2015-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 026		4 026
		R	O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 026)		0
Sullivan, Daniel Francis	4	R	O	2015-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 026		4 026
		R	O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 026)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Ajello, James	4		O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 026		9 750
Burden, Brian	4		O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 026		9 750

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Huggard, Robert James	4		O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 026		9 750
Kerr, David	4		O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 026		9 750
Sullivan, Daniel Francis	4		O	2015-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 026		9 750
DDJ High Yield Fund									
<i>Parts</i>									
DDJ High Yield Fund	1		O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.4000	1 000
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.3800	1 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cates, David Daniel	5		O	2015-05-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	37 200	1.2500	126 000*
Dengler, W. Robert	4		O	2015-05-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	1.2500	136 320
LONGO, PETER ANTHONY	5		O	2015-05-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 000	1.2500	8 000
Rand, William Archibald	4		O	2015-05-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	1.2500	135 000
DEQ Systèmes Corp.									
<i>Options</i>									
Benak, Christopher	5	R	O	2015-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Ross, David Drew	4		O	2015-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.2000	250 000
Difference Capital Financial Inc.									
<i>Débiteures convertibles 8 Unsecured Subordinated</i>									
Wekerle, Michael A.	4, 5, 3	R	O	2015-03-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 250 000.00)	0.8000	\$ 6 137 000.00
Dollarama Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dollarama Inc.	1		O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	69.3206	6 300
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	320 700	69.9494	327 000
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	25 400	69.6730	352 400
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	25 500	70.6100	377 900
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	71.1876	407 900
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	71.3694	437 900
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	34 000	70.7861	471 900
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	70.9847	485 400
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	71.9514	535 400
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	71.1828	570 400
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	71.4099	595 400
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	70.1391	630 400
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	69.5371	655 400
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	14 200	70.3153	669 600
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	70.5503	704 600
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	70.4093	707 400
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	70.5141	732 400
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	30 104	69.0935	762 504
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(762 504)		0
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Farrar, David Russell	7, 5		O	2015-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 279	0.7330	291 670
Frederick, Russell, James	5		O	2015-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 639	0.7330	109 141
Dream Global Real Estate Investment Trust (formerly, Dundee									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
International Real Estate Investment Trust)									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
GAVAN, JANE	4, 5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 021)		72 875
			O	2015-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 366)		68 509
<i>Parts</i>									
GAVAN, JANE	4, 5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 021		36 385
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 626)	9.4000	33 759
			O	2015-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 366		38 125
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 630)	9.5500	36 495
Dream Industrial Real Estate Investment Trust (formerly, Dundee Industrial Real Estate Investment Trust)									
<i>Deferred Trust Units</i>									
GAVAN, JANE	7		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 353)		35 562
<i>Parts</i>									
GAVAN, JANE	7		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 353		10 419
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 194)	8.4000	7 225
Dream Office Real Estate Investment Trust (formerly, Dundee Real Estate Investment Trust)									
<i>Droits deferred trust units</i>									
GAVAN, JANE	5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 352)		28 563
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Dream Office Real Estate Investment Trust	1		O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	26.5850	25 000
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	26.4132	25 000
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	26.1917	25 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	26.1769	25 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	23 600	26.0435	23 600
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(23 600)		0
GAVAN, JANE	5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 352		11 488
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 136)	26.8400	7 352
DREAM Unlimited Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
DREAM Unlimited Corp.	1		O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	9.6168	13 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	9.5455	13 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		0
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	9.5878	13 000
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		0
Dundee Corporation									
<i>Restricted Share Awards</i>									
McIntyre, Richard	5		O	2015-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 643		44 643
Eagle Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Eagle Energy Trust	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.1800	2 000
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.1800	4 000
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2210	6 000
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.2800	6 200
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.3000	8 200
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2975	10 200
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.2200	12 000
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2300	14 000
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2500	16 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2500	18 000
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
easyhome Ltd.									
<i>Deferred Share Unit Plan</i>									
Appel, David Harry	4		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	19.1600	39 033
Basian, Karen	4		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	19.1600	1 997
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	19.1600	53 253
Lewis, David Andrew	4		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	19.1600	39 158
Morrison, Sean	4		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	19.1600	500
Thomson, David J.	4		O	2015-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	19.1600	11 242
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
Brompton Corp.	7		O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	8.7100	127 300
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	8.7000	115 300
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	8.7500	107 100
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	8.7000	99 600
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.7000	98 600
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Silva, Lincoln	5		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 988)	6.0000	0
Element Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tobin, Brian Vincent	4		O	2015-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<i>Subscription Receipts</i>									
Béland, Michel	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	13 575	17.0000	13 575
Campbell, Donald Paul	7		O	2012-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 000	17.0000	7 000
Giffin, Gordon	4		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 500	17.0000	7 500
Hudson, Steven Kenneth	4, 5		O	2011-12-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Cameron Capital Corporation	PI		O	2015-05-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	29 360	17.0000	29 360
Hudson, Todd Charles	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 000	17.0000	6 000
Jauernig, Dan	5		O	2014-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	13 575	17.0000	13 575
Lamm-Tennant, Joan	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	14 700	17.0000	14 700
Lortie, Pierre	4		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	17.0000	5 000
Lovatt, William Wayne	4		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 000	17.0000	30 000
Martin, Karen Lynne	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	11 765	17.0000	11 765
McKerroll, David D.	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	13 575	17.0000	13 575
Nikopoulos, Jim	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	17.0000	10 000
Nullmeyer, Bradley	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	13 575	17.0000	13 575
			O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	16 174	17.0000	29 749
Rotz, Stephen David	5		O	2015-05-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	17.0000	2 000
Lorraine Rotz (Spouse)	PI		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	12 000	17.0000	12 000
Sadler, John	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	17.0000	5 000
Sands, John Stephen	5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	13 575	17.0000	13 575
Smith, Bruce Frank	4, 5		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	17.0000	5 000
Stoyan, Paul James	4		O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	17.0000	5 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Tobin, Brian Vincent	4		O	2015-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	41 000	17.0000	41 000
Venn, Richard	4		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	17.0000	50 000
Encana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paulson, Jeffrey Garrison	7		O	2015-06-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(200)		4 108
TFSA	PI		O	2013-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
Endeavour Silver Corp.									
<i>Options</i>									
Dickson, Daniel	5		O	2015-05-26	D	52 - Expiration d'options	(120 000)		740 000
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Macdonald, John	5								
Catherine Macdonald, RRSP	PI		O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	14.2900	17 600
Pantelidis, James	4								
RRSP	PI		O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000	14.2700	49 000
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Connors, Thomas Joseph	7		O	2015-05-27	D	97 - Autre	14 541	11.6700	21 737*
Dagenais, Glenn Orval James	5		O	2015-05-27	D	97 - Autre	65 974	11.6700	1 035 964*
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2015-05-27	D	97 - Autre	65 974	11.6700	19 941 293
Geddes, Robert Harold	5		O	2015-05-27	D	97 - Autre	93 915	11.6700	534 124*
Johannessen, Brage	7		O	2015-05-27	D	97 - Autre	3 126	11.6700	3 126*
Kautz, Edward	5		O	2015-05-27	D	97 - Autre	69 854	11.6700	213 269*
Nuss, Michael Rudy	7		O	2015-05-27	D	97 - Autre	24 298	11.6700	81 460*
Porter, Selby Warren	4, 5		O	2015-05-27	D	97 - Autre	38 808	11.6700	765 920*
Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desaulniers, Eric	4, 5								
ED Exploration INC	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1450	756 500
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1500	762 000
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.1600	784 000
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1550	788 500
			O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1550	789 000
Equitable Group Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Saunders, Rowan	4		O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	470	63.8700	1 634
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
EXFO Inc.	1		O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.2500	500
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	4.2500	0
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.4671USD	1 200
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	3.4671USD	0
<i>Deferred Share Units</i>									
Allard, Pierre-Paul	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 083	4.2600	
			M	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 083	3.4200USD	37 949
Côté, François	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 673	4.2600	2 566
Edwards, Darryl Alexander	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 673	4.2600	19 974
Séguin, Claude	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 673	4.2600	13 512
Tomes, Randy Earl	4		O	2015-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 167	3.4200USD	27 595
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1000	2 201 000
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1000	2 205 000
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1000	2 209 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blair, Carolyn Diane	5		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 500	0.1000	2 211 500
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 000	0.1000	2 216 500
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 500	0.1000	2 219 000
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	6 000	0.0950	2 225 000
			O	2015-06-03	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 500	0.0950	2 227 500
Financing International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blair, Carolyn Diane	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	10 623	21.1800	10 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(300)	39.7050	10 323
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	39.7300	10 223
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(600)	39.7250	9 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	39.7150	9 423
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(700)	39.6800	8 723
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	39.7350	8 223
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	39.6750	8 023
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(400)	39.6850	7 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 000)	39.6900	6 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	39.6700	6 123
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	39.6600	5 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 000)	39.6500	4 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(4 600)	39.6200	23
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(23)	39.6100	0
<i>Options</i>									
Blair, Carolyn Diane	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(10 623)	21.1800	63 838
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cummings, David William	5		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	8 800	24.8000	9 735
Tatlow, Kevin Lee	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 300	24.8200	9 081
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 700	24.8700	10 781
Firan Technology Group Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourne, Bradley Collier	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.4200	439 600
<i>Options stock option plan</i>									
Bourne, Bradley Collier	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.4200	325 000
First National Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Copestake, Peter	4		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	200	20.3100	17 200
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	20	20.3500	17 220
Peter and Sara Joint Account	PI		O	2011-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	500	20.3100	500
			O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	60	20.3300	560
Sara Copestake	PI		O	2011-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	200	20.3350	200
			O	2015-06-02	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	20	20.3700	220
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lachapelle, Luc	4, 5		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(14 000)	4.8400	40 349
Fonds de placement immobilier Cominar									
<i>Parts de fiducie</i>									
Coulombe, Gérard	4		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	6 000	18.1900	9 209
Fonds de placement immobilier Crombie									
<i>Débitures convertibles Series D</i>									
Sobey, Frank C.	4								
Ann S. Investments Limited	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(\$ 86 000.00)	103.1000	\$ 114 000.00
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(\$ 10 000.00)	103.1100	\$ 104 000.00
Firinn Investments Limited	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(\$ 86 000.00)	103.1000	\$ 114 000.00

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 10 000.00)	103.1100	\$ 104 000.00
Parts de fiducie									
Sobey, Frank C.	4								
Ann S. Investments Limited	PI		O	2006-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	12.5400	150
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	12.5500	550
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 550	12.5600	2 100
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	12.5650	2 400
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	12.5700	2 950
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	12.5800	5 750
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 850	12.5900	7 600
Firinn Investments Limited	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	12.5400	20 150
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	12.5500	20 550
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 550	12.5600	22 100
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	12.5650	22 400
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	12.5700	22 950
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	12.5800	25 750
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 850	12.5900	27 600
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Droits Restricted Unit Rights</i>									
MacPherson, Patricia	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 142)		17 603
<i>Parts de fiducie</i>									
Kenney, Mark	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	27.5000	220 037
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	27.5000	218 537
MacPherson, Patricia	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 078		2 078
			O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	28.0800	1 578
			O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.0600	1 378
		R	O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 378)	28.0700	0
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Restricted Share Units</i>									
Fried, Cheryl	5		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	132	22.6400	
			M	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	22.6400	2 725
Uhr, Nathan	5		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	229	22.6400	
			M	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	22.6400	4 739
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
KingSett Real Estate Growth LP No. 5	3		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	152 700	5.5000	21 779 527
Love, Jon E.	4								
KingSett Capital	PI		O	2015-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	152 700	5.5000	21 779 527
Fonds de placement immobilier Nobel									
<i>Bons de souscription</i>									
Teasdale, Jean	4, 5		O	2013-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 125		3 125
<i>Parts</i>									
Teasdale, Jean	4, 5		O	2015-06-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	31 250	0.8000	47 250
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bennett, David	5		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	37.7530	15 394
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	37.0620	15 400
Hynes, Madonna G.	5		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163	37.7530	16 466
London, Paige	5		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	35	37.7530	3 524

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ludlow, Earl	5		O	2015-06-01	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	290	37.7530	86 545
Investors Group	PI		O	2015-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	152	37.0620	16 741
O'Dea, Regan	5		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	37.7530	1 273
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	37.0620	1 274
Perry, Barry	5		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187	37.7530	149 965
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347	37.0620	150 312
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	855	37.0620	151 167
Nadine Perry	PI		O	2015-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	37.7530	21 805
			O	2015-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	37.0620	21 871
Roberts, Jamie	7		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	919	37.7530	22 646
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	37.0620	22 747
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	37.0620	22 809
Smith, Karl W.	5		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370	37.7530	103 882
			O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	610	37.0620	104 492
Stephen Smith	PI		O	2015-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	37.7530	1 750
Spinney, James	5		O	2015-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	37.7530	28 310
Gabriel Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Henry, Jonathan	4, 5		O	2015-05-28	D	52 - Expiration d'options	(1 500 000)		3 269 167
Suciu, Nicolae Gruia	5		O	2015-05-25	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		925 000
Tanase, Dragos	5		O	2015-05-25	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		2 172 000
GENDIS INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GENDIS INC.	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6500	1 000
			O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6500	1 000
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6500	1 000
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6000	1 000
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6000	1 000
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6000	1 000
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6000	1 000
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6000	1 000
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Genworth MI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Artinian, Vania	7		O	2015-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	384		384
Carbonelli, Cecilia	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	13	33.9800	1 148
Cheung, Samantha	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	21	33.9800	5 148
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	386	33.9800	71 673
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	90	33.9800	9 282
Macdonell, Winsor James	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	13	33.9800	11 371
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	2	33.9800	14 750
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	19	33.9800	9 204
Noonan, Susan Ellen	7		O	2013-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	967	24.8600	
			M	2013-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(967)	24.8600	1 203
			O	2012-08-22	D	99 - Correction d'information	414	19.5000	
			M	2012-08-22	D	99 - Correction d'information	(414)	19.5000	791
			O	2014-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	625		
			M	2013-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	644		
			M'	2013-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	361		1 564
			O	2015-03-06	D	35 - Dividende en actions	18	30.7200	
			M	2015-03-06	D	35 - Dividende en actions	32	30.7200	3 119
			O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	17	33.9800	3 136
Sweeney, Craig	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	23	33.9800	3 253
<i>Deferred Share Units</i>									
Gillespie, Robert T.E	4		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	155	33.9800	13 698
Horn, Sidney M.	4		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	221	33.9800	19 408
Kelly, Brian Michael	4, 7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	149	33.9800	13 087
Marsico, Samuel Dominick	4		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	4	33.9800	365
Nicol, Heather	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	11	33.9800	921
Walker, John Logan	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	116	33.9800	10 223
<i>Executive DSU</i>									
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	100	33.9800	8 809
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	194	33.9800	17 041
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	53	33.9800	4 622
<i>Performance Share Unit</i>									
Artinian, Vania	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	7	33.9800	614
Carbonelli, Cecilia	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	28	33.9800	2 483
Cheung, Samantha	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	28	33.9800	2 483
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	370	33.9800	32 560

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Lawson, Rhonda Lorraine	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	54	33.9800	4 722
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	189	33.9800	16 642
Macdonell, Winsor James	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	100	33.9800	8 746
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	162	33.9800	14 251
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	105	33.9800	9 283
Noonan, Susan Ellen	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	28	33.9800	2 483
Sweeney, Craig	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	56	33.9800	4 895
Restricted Share Units									
Artinian, Vania	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	7	33.9800	614
Carbonelli, Cecilia	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	20	33.9800	1 807
Cheung, Samantha	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	20	33.9800	1 807
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	165	33.9800	14 519
Lawson, Rhonda Lorraine	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	64	33.9800	7 471
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	75	33.9800	6 599
Macdonell, Winsor James	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	37	33.9800	3 223
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	62	33.9800	5 466
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	38	33.9800	3 367
Noonan, Susan Ellen	7		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	20	33.9800	1 807
Pirola, Robert John	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	25	33.9800	2 169
Sweeney, Craig	5		O	2015-05-28	D	35 - Dividende en actions	26	33.9800	2 329
George Weston Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weston, W. Galen	4, 5, 3								
Hilary M. Weston	PI		O	2015-05-27	C	99 - Correction d'information	18 000		30 000
			O	2015-05-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(18 000)	102.1200	12 000
Hilary M. Weston RRSP	PI		O	2015-05-27	C	99 - Correction d'information	(18 000)		0
Hilwest B Investments Limited	PI		O	2003-03-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	18 000	102.1200	18 000
Gitennes Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
booth, kenneth david	4, 5	R	O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.0050	2 573 000
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0050	2 603 000
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0050	2 613 000
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0050	2 614 000
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Dividend Growers Income Fund	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.2193	1 577 826
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	12.1833	1 582 126
Global Healthcare Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Healthcare Dividend Fund	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	10.7629	376 600
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	10.7908	385 300
Global Infrastructure Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Infrastructure Dividend Fund	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	9.4266	703 700
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	9.3783	708 900
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.3500	709 500
Gluskin Sheff + Associates Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Beeston, Paul	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	135		16 159
Davis, Virginia Ann	4		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	7		803
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	165		19 762
Halperin, Stephen	4		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	31		3 730
Lockhart, Nancy	4		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	31		3 720
MacMillan, Thomas C.	4		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	11		1 380
Solway, Herbert	4		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	204		24 376

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Themens, Pierre-Andre	4		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	170		20 440
<i>Restricted Share Units</i>									
Bantis, Jim Demetris	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	1 020		123 455
Freedman, Jeremy Mark	4, 5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	1 873		226 505
LiChong, Jeannine Nietlan	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	1 102		133 570
Mann, Peter McDaniel	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	1 964		133 373
Moody, Jeffrey	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	1 236		149 498
Morris, David Roy	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	118		14 329
Webb, William Reid	5		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	654		79 090
GMP Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, Douglas	7		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 132	4.9826	556 496
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Russell David	5		O	2015-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 068		22 089
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 161)	22.0680	17 928
<i>Droits</i>									
Ball, Russell David	5		O	2015-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 068)		46 228
Goldrush Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brownlie, Leonard William	4, 5, 3		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.0150	11 297 233
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.0150	11 326 233
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BALAKRISHNAN, Desmond	3								
No. 179 Corporate Ventures Ltd.	PI		O	2015-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	21.0500	
			M	2015-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400 000)	21.0500	2 781 270
McLeod, Ross John	4, 6, 5, 3								
No. 179 Corporate Ventures Ltd.	PI		O	2015-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	21.0500	
			M	2015-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400 000)	21.0500	2 781 270
No. 179 Corporate Ventures Ltd.	3	R	O	2015-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	21.0500	
			M	2015-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400 000)	21.0500	2 781 270
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Great-West Lifeco Inc.	1		O	2015-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	467 915	36.6677	467 915
			O	2015-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(467 915)		0
Groupe Bikini Village inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boutique La Vie en Rose Inc.	3		O	2015-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Groupe CGI inc.	1		O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	73 700	51.3579	73 700
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	177 000	51.2561	250 700
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	91 300	51.0938	342 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(342 000)		
			M	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(342 000)		0
Rocheleau, Daniel	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	19.7100	10 000
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	52.7582	0
			O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	12 155	19.7100	12 155
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 155)	52.6500	0
<i>Options</i>									
Nikku, Heikki Tapio	5		O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			101 758
Rocheleau, Daniel	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	19.7100	73 581
			O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(12 155)	19.7100	61 426

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Groupe DATA Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gladwish, Jeff	5		O	2014-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	0.6000	2 000
Groupe Odésia Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bonnafous, Nicolas	4, 7, 5, 3								
Conseillers en informatique Nicolas Bonnafous (CINB) inc.	PI		O	2015-05-14	I	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(1 000 000)	0.0050	
			M	2015-05-14	I	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	1 000 000	0.0050	7 480 000
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2015-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	75 000	44.4221	
			M	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	44.4221	75 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	44.4221	0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	44.8647	75 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	44.8647	0
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	44.8035	75 000
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	44.8035	0
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	45.2145	75 000
			O	2015-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(75 000)	45.2145	
			M	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	45.2145	0
			O	2015-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	45.8758	75 000
			O	2015-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	45.8758	0
Groupe Stingray Digital Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Sirois, Charles	6								
Télesystème Ltée	PI		O	2015-05-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 500 000
Télesystème Ltée	3		O	2015-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 500 000
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Sirois, Charles	6								
REER	PI		O	2015-05-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-03	C	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	16 000	6.2500	16 000
Télesystème Ltée	PI		O	2015-05-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 810 965
Télesystème Ltée	3		O	2015-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 810 965
Halogen Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halogen Software Inc.	1		O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.4500	200
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4800	1 200
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.4900	2 300
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		0
Hardwoods Distribution Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Besen, Daniel A.	7, 5		O	2015-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 000)	14.3000	
			M	2015-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(9 200)	14.3000	15 642
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 008)	14.2600	9 134
Warner, Garry W.	5		O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(4 500)	14.6000	66 338
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 000)	14.6000	64 338
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(6 893)	14.6000	57 445
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 000)	14.7000	47 445
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 000)	14.6500	37 445
Hartco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cornellier, Claude	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.9200	15 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	3.4000	0

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
DeCristofaro, Anthony	4		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.1800	20 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	3.4000	10 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	3.4000	0
Fuser, Frank	7		O	2010-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.9200	25 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)	3.4000	0
H & N Family Subco Inc. 9187669 Canada Inc.	3 PI		O	2009-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 771 564	3.4000	4 771 564
Hart, Harry 9187669 Canada Inc.	4, 5, 3 PI		O	2009-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 771 564	3.4000	4 771 564
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(38 200)	3.4000	25 900
Hart, Jeffrey	5		O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(38 200)	3.4000	25 900
Iulianella, Maurizio	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.1800	50 000
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000		75 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 000)	3.4000	0
Lemieux, Michael	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.1800	26 160
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.9200	41 160
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)	3.4000	1 160
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 160)	3.4000	0
Limoges, Gérard A.	4		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.1800	25 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	3.4000	15 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	3.4000	0
Waid, Patrick	4, 5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	250 000	2.1800	530 000
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.9200	630 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(350 000)	3.4000	280 000
			O	2015-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(280 000)	3.4000	0
Options									
Cornellier, Claude	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.9200	35 000
DeCristofaro, Anthony	4		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.1800	0
Fuser, Frank	7		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.9200	50 000
Iulianella, Maurizio	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.1800	25 000
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.9200	0
Lemieux, Michael	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.1800	15 000
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.9200	0
Limoges, Gérard A.	4		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.1800	0
Waid, Patrick	4, 5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	2.1800	100 000
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	2.9200	0
Healthcare Leaders Income Fund									
Parts									
Healthcare Leaders Income Fund	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 300		3 300
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		0
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		10 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Héroux-Devtek Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
D'Ambroise, Fanny	5		O	2013-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	10.3000	900
Home Capital Group Inc.									
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Blowes, Robert	4		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	28	41.8800	5 297
Decina, Pino	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	42	41.8800	8 041
Mosko, Brian Robert	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	48	41.8800	9 205
Reid, Martin	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	113	41.8800	21 531
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	215	41.8800	41 078
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Ahlvik, Christer	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	8	41.8800	1 489
Blowes, Robert	4		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	7	41.8800	1 312
Copperthwaite, Stephen	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	7	41.8800	1 327
Decina, Pino	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	12	41.8800	2 213
Ferguson, Carol	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	5	41.8800	875
Harry, John Roberts Komar	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	23	41.8800	4 382
Henderson, Dinah	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	12	41.8800	2 245
Holland, Marie	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	5	41.8800	883
Hong, John	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	6	41.8800	1 082
Katchen, Benjamin	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	6	41.8800	1 133
Mosko, Brian Robert	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	14	41.8800	2 720
Parker, Gregory	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	17	41.8800	3 345
Rawhani, Fariba	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	10	41.8800	1 868
Reid, Martin	5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	31	41.8800	6 012
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2015-06-01	D	35 - Dividende en actions	51	41.8800	9 794
HudBay Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Garofalo, David	7, 5		O	2015-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	868	12.1000	133 404
Hydrogenics Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Commscope, Inc. of North Carolina	3		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 962)	11.0000USD	1 354 604
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 538)	11.0100USD	1 353 066
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	11.0200USD	1 352 266
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	11.0205USD	1 352 066
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.0350USD	1 351 966
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.0250USD	1 351 866
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	11.0350USD	1 351 566
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	11.0500USD	1 349 866
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	11.0600USD	1 348 966
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.0700USD	1 348 866
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(665)	11.0900USD	1 348 201
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 335)	11.1000USD	1 346 866
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	11.1200USD	1 346 466
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	11.1100USD	1 346 266
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	11.1400USD	1 345 866
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	11.1600USD	1 345 566
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	11.0000USD	1 341 966
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(194)	11.0100USD	1 341 772
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(849)	11.0200USD	1 340 923
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	11.0300USD	1 340 423

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	11.0600USD	1 340 323
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 100)	11.0700USD	1 339 223
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	11.1500USD	1 339 023
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	11.1000USD	1 338 523
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(400)	11.0000USD	1 338 123
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(600)	11.0100USD	1 337 523
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(400)	11.0200USD	1 337 123
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	11.0250USD	1 337 023
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	11.0300USD	1 336 523
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(800)	11.0400USD	1 335 723
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	11.0500USD	1 335 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	11.0475USD	1 335 523
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(300)	11.0600USD	1 335 223
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(400)	11.0700USD	1 334 823
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(300)	11.0800USD	1 334 523
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(300)	11.0900USD	1 334 223
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	11.1100USD	1 333 723
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	11.1300USD	1 333 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(400)	11.1500USD	1 333 223
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(300)	11.1400USD	1 332 923
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	11.1800USD	1 332 823
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	11.2000USD	1 332 623
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	11.1900USD	1 332 423
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	11.2900USD	1 332 223
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	11.3400USD	1 332 123
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Throop, Darren	4		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Inca One Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kelly, Edward John	4		O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	10 000	0.2300	2 149 344
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	18 500	0.2300	2 167 844
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	33 500	0.2300	2 201 344
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	15 000	0.2200	2 216 344
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	2 221 344
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 500	0.2200	2 222 844
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	13 000	0.2200	2 235 844
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 000	0.2200	2 237 844
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 500	0.2100	2 239 344
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	8 500	0.2100	2 247 844
Moen, George Marius	4, 5		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	10 000	0.2000	3 190 660
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	500	0.2000	3 191 160
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 000	0.2100	3 196 160
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
INDEXPLUS Income Fund	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.4300	34 300 065
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.4000	34 301 265
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(5 000)	12.4000	34 296 265
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morin, Danielle G.	4		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	200	41.7500	3 218
Industries Lassonde Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Biron, Eve-Lyne	4								
Gestion Tristarr inc.	PI		O	2014-11-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	100	137.0400	100

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
INFOR Acquisition Corp.									
<i>Class A Restricted Voting Units</i>									
Holland, William T.	4		O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	17 500	10.0000	17 500
Venn, Richard	4		O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	17 500	10.0000	17 500
<i>Class B Shares</i>									
INFOR Financial Group Inc.	3		O	2015-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 489 188
			O	2015-05-27	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	1 492 187	0.0080	2 981 375
Venn, Richard	4		O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			119 135
			O	2015-05-27	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	119 375	0.0080	238 510
<i>Class B Units</i>									
Gibson, Brian James	4		O	2015-06-02	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	3 000	10.0000	35 000*
Holland, William T.	4		O	2015-06-02	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	3 000	10.0000	35 000
INFOR Financial Group Inc.	3		O	2015-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	400 000	10.0000	400 000
			O	2015-06-02	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	37 500	10.0000	437 500
Phillips, Rodney Alan	4		O	2015-06-02	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	3 000	10.0000	35 000
Small, Steven Charles	4		O	2015-06-02	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	3 000	10.0000	35 000
Venn, Richard	4		O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	32 000	10.0000	32 000
			O	2015-06-02	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	3 000	10.0000	35 000
Inovalis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Paré, Raymond	4		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	9.0200	30 000
Intact Corporation financière									
<i>Stock Incentives</i>									
Barbeau, Patrick	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 542		3 309
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	661		1 838
Blais, Jean-François	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 875		19 220
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 947		11 178
Coull-Cicchini, Debra Gail	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 847		
			M	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 847		5 113
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	792		4 121
Desilets, Claude	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 750		8 117*
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 179		4 758*
Federau, Monika	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 577		3 726
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	676		2 108
Fortin, Anne	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031		2 639
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	442		1 513
Marcotte, Louis	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 875		4 745
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	804		2 718
Moushos, Jennie Polyxeni	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 788		4 966
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	766		2 883
Ott, Jack	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 928		5 032
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	826		2 893
Weightman, Peter	5		O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 417		6 847
			O	2015-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 036		3 987
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Options</i>									
Atkins, David Hedley	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	30 000		60 000
			O	2013-03-14	D	52 - Expiration d'options	(40 000)		30 000
Brooks, Robert Leslie	4		O	2015-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
Crocker, John Andrew	4		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	30 000		70 000
Day, Bruce Donald	4		O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.7000	

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			M	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.7000	70 000
			O	2014-02-12	D	52 - Expiration d'options	(40 000)		30 000
			O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	30 000		60 000
Hirsch, Veronika	4, 7, 3		O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	30 000		47 857
			O	2015-06-02	D	52 - Expiration d'options	(17 857)		30 000
Johnson, Stephen	4, 7, 6, 5		O	2013-11-30	D	52 - Expiration d'options	(70 000)		160 000
Koloshuk, Victor	4, 7, 6, 5		O	2013-11-30	D	52 - Expiration d'options	(165 000)		0
Mather, David George	5		O	2010-01-06	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		0
Robson, Philip Spencer	7	R	O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		70 000
		R	O	2014-06-12	D	50 - Attribution d'options	30 000		80 000
			O	2013-11-30	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		50 000
International Datacasting Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Archambault, Steven	5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 000	0.0325	774 283
Barrett, Chris	5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 875	0.0325	354 713
Huin, Steeve	5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 203	0.0325	386 238
Lowther, Douglas William Herbert	4, 5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	714 783	0.0325	2 880 208
<i>Options</i>									
Archambault, Steven	5		O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(80 729)		387 500
Barrett, Chris	5		O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(88 542)		387 500
Carter, Gary Edward	5		O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		163 542
			O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(88 542)		75 000
Huin, Steeve	5		O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(79 688)		304 167
Lowther, Douglas William Herbert	4, 5		O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(153 646)		2 836 958
<i>Restricted Share Units</i>									
Archambault, Steven	5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 000)		104 334
Barrett, Chris	5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 875)		103 750
Huin, Steeve	5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 203)		47 310
Lowther, Douglas William Herbert	4, 5		O	2015-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(714 783)		714 784
Intrinsyc Technologies Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reznik, George	1		O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8900	94 375*
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8800	89 375*
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.8800	85 375*
<i>Options</i>									
Bird, Michael William	4		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.8900	44 270*
BITOVE, THOMAS JOHN	4		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.8900	46 875*
REES, Tracy Adrian	5		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	61 250	0.8900	242 500*
Reznik, George	1		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.8900	156 250*
SPEAKS, Howard Skip	4		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.8900	46 875*
Inventronics Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
MONETTE, SERGE RETROMOBILE INC	3 PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1750	442 000
Invictus MD Strategies Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sutton, Brayden Robert	5		O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1400	656 000
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Makhesha, Setha Patricia	7		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.2100	42 844
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.2200	22 844
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 844)	1.2300	0
Jaguar Financial Corporation									
<i>Options</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Alboini, Victor Philip Michael	4, 6, 5		O	2014-05-16	D	97 - Autre	(5 000 000)		
			M	2014-05-16	D	97 - Autre	(5 000 000)		1 200 000*
			O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	4 000 000		5 200 000*
Hilton, Andrew	5		O	2013-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000*
Northern Financial Corporation	4		O	2014-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000*
Just Energy Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DAVIDS, JONAH	5		O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	7 764		17 412
HEROD, JASON	5		O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	10 999		35 148
Joyce, Ron	3								
Jetport Inc.	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	6.6593	17 500 548
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 400	6.7656	17 552 948
POTTER, GORD	5		O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	4 000	4000.0000	
			M	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	4 000		24 752
WEINER, ANDY	5		O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	19 667	19667.0000	
			M	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	19 667		19 667
		R	O	2015-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	5.4300	19 100
		R	O	2015-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	5.4100	13 700
		R	O	2015-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	5.4000	6 400
		R	O	2015-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.4500	5 500
		R	O	2015-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4400	5 200
		R	O	2015-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4350	4 900
		R	O	2015-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.4200	2 900
		R	O	2015-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	5.4300	0
<i>Droits 2010 Restricted Share Grant Plan</i>									
DAVIDS, JONAH	5		O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	(7 764)		
HEROD, JASON	5		O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	(10 999)		29 204
POTTER, GORD	5		O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	(4 000)		
WEINER, ANDY	5		O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	(19 667)		26 999
<i>Droits Performance Bonus Incentive Plan</i>									
DAVIDS, JONAH	5		M	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	(7 764)		25 098
HEROD, JASON	5		O	2014-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 333
			O	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	(10 999)		7 334
POTTER, GORD	5		M	2015-05-29	D	36 - Conversion ou échange	(4 000)		39 327
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fraser, Philip	4, 5								
CIBC	PI		O	2015-06-01	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	10.3500	191 152*
Klondike Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hughes, Faith Alica	3		O	2014-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 424 000
		R	O	2014-06-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0500	4 624 000
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	0.0250	4 608 000
<i>Bons de souscription</i>									
Hughes, Faith Alica	3		O	2014-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 870 000
			O	2014-06-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0700	3 070 000
Kobex Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Eeden, Paul Pieter	4								
Cranberry Capital Inc.	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.4800	208 000*
			O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.4800	231 000*
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
McNamara, Kyle	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			772

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires ESOP</i>									
McNamara, Kyle	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 191
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>									
McNamara, Kyle	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 208
Zerbs, Michael	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 322
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Zerbs, Michael	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 800
<i>Options</i>									
McNamara, Kyle	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 460
Zerbs, Michael	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 862
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Hildebrant, Kenneth Robert George	7		O	2015-06-02	D	99 - Correction d'information	650		2 858
Canada Trust co	PI		O	2015-06-02	I	99 - Correction d'information	777		3 083
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>									
Hildebrant, Kenneth Robert George	7		O	2015-06-02	D	99 - Correction d'information	169		3 272
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>									
Hildebrant, Kenneth Robert George	7		O	2015-06-02	D	99 - Correction d'information	(233)		3 643
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	130.9174	25 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	130.9174	0
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	131.1004	25 000
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	131.1004	0
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	132.4450	6 000
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	132.4450	0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	22 500	131.2148	22 500
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(22 500)	131.2148	0
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	129.3885	25 000
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	129.3885	0
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	130.7754	25 000
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	130.7754	0
			O	2015-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	130.7952	25 000
			O	2015-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	130.7952	0
<i>Options</i>									
Medline, Michael Bennett	4, 7, 5		O	2015-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)		117 187
<i>Performance Share Units</i>									
Wickramasinghe, Mahes S	5		O	2015-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 556	131.0330	1 556
La Societe de Gestion AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.0200	45 000
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>									
Davis, Sarah Ruth	4		O	2015-05-29	D	46 - Contrepartie de services	1 245	7.0300	5 526
Derry, Douglas	4		O	2015-05-29	D	46 - Contrepartie de services	1 458	7.0300	31 988
Lang, Donald Gordon	4		O	2015-05-29	D	46 - Contrepartie de services	2 454	7.0300	56 732
Squibb, Geoffrey Wayne	4		O	2015-05-29	D	46 - Contrepartie de services	2 632	7.0300	40 350
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tocci, Joseph	5		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	15.5200USD	90 197
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	23.3600	58 067
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	23.4000	50 867
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	23.4100	49 967
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.4300	49 467

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	23.4400	48 967
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(600)	23.4500	48 367
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 400)	23.4600	46 967
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(400)	23.4700	46 567
			O	2015-05-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(400)	23.5000	46 167
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(2 300)	23.6200	43 867
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(5 600)	23.6400	38 267
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 200)	23.6500	37 067
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(600)	23.6600	36 467
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(5 100)	23.6800	31 367
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 000)	23.6900	30 367
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(900)	23.7000	29 467
			O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	69 000	11.3600	98 467
Maple Leaf Foods Inc.	1		O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	23.1021	83 000
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)		0
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	23.4294	40 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	23.6746	40 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	23.6041	40 000
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	23.7174	40 000
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2015-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	77 600	23.6017	77 600
			O	2015-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(77 600)		0
Young, Richard	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(2 000)	23.6500	180 191
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(4 000)	23.7000	176 191
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 000)	23.7100	175 191
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(2 900)	23.7400	172 291
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	23.7500	172 191
<i>Options Employee</i>									
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(69 000)		384 100
Les Compagnies Loblaw Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loblaw Companies Limited	1		O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	180 000	63.3062	180 000
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	63.9070	202 000
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	138 355	64.1194	340 355
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	95 000	64.2575	435 355
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(340 355)		95 000
Weston, W. Galen	6, 3								
Hilary M. Weston	PI		O	2015-05-27	C	99 - Correction d'information	115 000		117 000
			O	2015-05-27	C	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	(100 000)	64.1300	17 000
			O	2015-05-27	C	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	(15 000)	64.1300	2 000
Hilary M. Weston RRSP	PI		O	2015-05-27	C	99 - Correction d'information	(115 000)		0
Hilwest A Investments Limited	PI		O	2002-12-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	C	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	100 000	64.1300	100 000
Hilwest B Investments Limited	PI		O	2002-12-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	C	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	15 000	64.1300	15 000
Les Mines J.A.G. Ltée									
<i>Actions de classe A</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2015-05-29	D	16 - Acquisition ou aliéation en vertu d'une dispense de prospectus	600 000	0.0500	
			M	2015-05-29	D	16 - Acquisition ou aliéation en vertu d'une dispense de prospectus	600 000	0.0500	2 935 200
Gévry, Pierre	4, 5		O	2015-05-29	D	16 - Acquisition ou aliéation en vertu d'une dispense de prospectus	600 000	0.0500	2 379 800

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Bons de souscription</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2015-05-29	D	53 - Attribution de bons de souscription	300 000	0.0700	800 000
Gévry, Pierre	4, 5		O	2015-05-29	D	53 - Attribution de bons de souscription	300 000	0.0700	646 500
Les Producteurs Affinor inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brusatore, Nicholas Gordon	4, 3		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 500	0.0900	9 485 500*
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	197 500	0.0900	9 683 000*
Les Ressources Komet Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre	4, 5								
2846-2059 Québec inc.	PI		O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	1 069 268
			O	2015-05-28	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 000	0.3900	1 074 268
Robillard, Marcel	4, 5		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 000	0.4100	362 000
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	3 000	0.3600	365 000
<i>Options</i>									
Bégin, Roby	4	R	O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	300 000		
			M	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Masi, Benito	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	15 328	11.7450	154 946
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(15 328)	39.6734	139 618
<i>Options</i>									
Masi, Benito	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	(15 328)	11.7450	183 752
Lightstream Resources Ltd.									
<i>Droits Incentive</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 350		137 065
Hislop, Martin	4		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 350	0.0500	124 643*
Lothian, E. Craig	4		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 350		137 065
McKINNON, KENNETH RICHARD	4, 7		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 367		162 082
Ruttan, Corey Christopher	4		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 350		139 258
Wilson, W. Brett	4		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 350		122 894
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	44.3900	10 600
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	44.3500	11 400
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	45.2250	12 400
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	45.4500	13 400
			O	2015-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	44.9843	14 100
Lunetterie New Look Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Bennett, William John	4, 6, 5		O	2015-05-27	D	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	(80 000)	28.0000	2 073*
<i>Options</i>									
Giannoumis, Isidoros	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	45 000	34.4300	45 000*
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
<i>(DSUs, DRSUs, SARs)</i>									
Friedmann, Daniel	5		O	2015-05-27	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(61 667)	98.5720	421 668
Louis, Peter	5		O	2015-05-27	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(37 667)	98.5720	197 667
Wirasekara, Anil	5		O	2015-05-27	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(30 000)	98.5720	153 000
<i>Actions ordinaires</i>									
Friedmann, Daniel	5		O	2015-05-27	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	30 065	98.5720	62 110
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(5 000)	98.0100	57 110

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Louis, Peter	5		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 900)	98.1700	45 210
			O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 575	98.5720	23 726
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 788)	98.0100	17 938
Wirasekara, Anil	5		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	97.9100	16 738
			O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 604	98.5720	35 949
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	98.0200	27 149
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	97.8700	15 949
Magna International Inc.									
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Kotagiri, Seetarama	5	R	O	2015-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 717	52.8950USD	
			M	2015-04-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 359	52.8950USD	49 489
Marquee Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bradford, Steven Wade	5		O	2015-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	0.8400	79 417
			O	2015-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.8300	84 917
Evans, Roy Allen Brenda L. Evans	5 PI		O	2015-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 800	0.8300	38 341
Marret Resource Corp.									
<i>Options</i>									
Davis, Franklin Lorie	4		O	2015-05-03	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		0
Martinrea International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pope, Kerri Lynn RRSP	5 PI		O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.0600	12 679
			O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	14.0700	15 679
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5		O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	7.5000	400 000*
<i>Options Options to purchase common shares</i>									
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5		O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		717 500*
Mason Graphite Inc. (formerly, POCML 1 INC.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Al-Tamimi, Fahad	3	R	O	2015-05-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 669	0.0010	9 467 337*
Veilleux, Luc	5		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5000	208 335
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4, 5		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.2550	762 796
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Brian A.	4								
ESBC Investment Corp.	PI		O	2015-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 314	13.2500	63 499
TD Greenline RRSP	PI		O	2015-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	945	13.2500	45 678
TD Waterhouse (Cameron Johnson's RRSP)	PI		O	2015-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	13.2500	1 082
TD Waterhouse (Marie Johnson)	PI		O	2015-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	13.2500	1 261
TD Waterhouse (RESP - Chris & Thomas Johnson)	PI		O	2015-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	13.2500	945
MDN INC.									
<i>Options</i>									
David, Jean-Sébastien	4		O	2015-06-03	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0500	300 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MEG Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCOSHEN, John Garry	5		O	2015-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Melcor Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fjeldheim, Jason	6		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194	8.5500	1 194*
Melton, Timothy Charles	6								
Cavell Holdings Inc.	PI		O	2015-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.3500	10 000*
Pollock, Laurence Malcolm	4		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.1000	66 800*
Rayburn, Darin Anthony	6		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.1500	59 280*
Mercer International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LAURITZEN, ERIC	4		O	2015-06-01	D	46 - Contrepartie de services	8 000		84 000
mccartney, william david	4		O	2015-06-01	D	46 - Contrepartie de services	5 000		52 000
Orr-Gaucher, Nancy	4		O	2015-06-01	D	46 - Contrepartie de services	5 000		13 575
Picchi, Bernard	4		O	2015-06-01	D	46 - Contrepartie de services	5 000		45 000
Purchase, Keith	4		O	2015-06-01	D	46 - Contrepartie de services	5 000		29 000
Shepherd, James Alexander	4		O	2015-06-01	D	46 - Contrepartie de services	5 000		25 000
Witts, Graeme	4		O	2015-06-01	D	46 - Contrepartie de services	5 000		143 000*
Métaux DNI Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
clement, denis arthur	4		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.1300	189 087
			O	2015-05-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	900 000	0.1300	1 089 087
<i>Bons de souscription</i>									
clement, denis arthur	4		O	2015-05-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	900 000	0.2000	900 000
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Methanex Corporation	1		O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	70.9434	20 000
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	70.4168	40 000
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	70.5105	60 000
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	69.9816	80 000
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	69.3300	100 000
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	69.9058	120 000
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	70.9919	140 000
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	70.2834	160 000
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	69.5700	180 000
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	69.7521	200 000
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	69.9500	220 000
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	70.7715	240 000
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	71.2096	260 000
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	70.0160	280 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	69.3043	300 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	68.7975	320 000
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	69.5347	340 000
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(340 000)		0
Metro inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Metro inc.	1		O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 050 000)		0
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(650 000)		0
Thibault, François	5		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	34.0400	1 000
MFC Industrial Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, III, Lloyd I.	3		O	2015-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			505 886

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
AMIL	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 453
Catherine Miller Trust C	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			120 000
Crider	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			145 973
DYNC	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 600
DYNL	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000
DYNS	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 700
EDUC	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			81 754
GSTC	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			137 947
GSTK	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 306
GSTL	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			98 214
LIM IRA	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			259
LIM IV	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 453
LIMFAM LLC	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			57 712
Lloyd I Miller Trust D	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			83 913
Luke	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 181
Marli Miller Trust	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 207
Milfam I L.P.	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			252 475
			O	2015-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 877	4.5561USD	288 352
			O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 364	4.2500USD	289 716
Milfam II L.P.	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			928 445
MILFAM III LLC	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 600
MILFAM LLC	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			219 369
MILGRAT E10	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			57 279
MILGRAT M10	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			566 581
MILGRAT U9	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			183 535
MILGRAT V9	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			43 066
Susan Children's Trust	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 850
Susan F. Miller	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			94 500
Trust A-1	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			112 701
Trust A-2	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Trust A-3	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			217 000
Trust A-4	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 049 261
Trust C	PI		O	2015-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.5200USD	2 049 461
Trust C	PI		O	2015-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			72 289
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1		O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.8800	3 454 548
Mines Agnico Eagle Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sylvestre, Yvon	5		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	39.1100	9 633
RRSP	PI		O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.1100	0
Mines d'Or Dynacor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canova, Eddy	4		O	2015-05-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.6000	75 000
<i>Options</i>									
Canova, Eddy	4		O	2015-05-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.6000	62 500
Mines Richmond inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ellingham, Elaine	4		O	2010-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-26	D	51 - Exercice d'options	60 000	1.6200	60 000
<i>Options</i>									
Ellingham, Elaine	4		O	2015-05-26	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	1.6200	275 000
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lauzon, Robert	7, 6								
RRSP	PI		O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175	8.2900	5 507

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mitel Networks Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arsenal HoldCo I, S.a.r.l., (Arsenal)	3		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(360 946)	9.2546USD	11 152 189
Arsenal HoldCo II, S.a.r.l., (Arsenal)	3		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(139 054)	9.2546USD	4 296 356
Ball, Benjamin	4, 6								
Arsenal HoldCo I S.a.r.l.	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(360 946)	9.2546USD	11 152 189
Arsenal HoldCo II S.a.r.l.	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(139 054)	9.2546USD	4 296 356
Kowal, Andrew	4, 6								
Arsenal HoldCo I S.a.r.l.	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(360 946)	9.2546USD	11 152 189
Arsenal HoldCo II S.a.r.l.	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(139 054)	9.2546USD	4 296 356
Mood Media Corporation (formerly Fluid Music Canada, Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Richards, David V.	4		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	70.0000	
			M	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7000	95 000
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6600	99 000
Morguard Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cahill, Chris J.	4		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	155.4000	3 000
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Morguard Corporation	3		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 400	16.6000	3 420 575
Morguard Real Estate Investment Trust	1		O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	16 400	16.6000	16 400
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(16 400)		0
Morien Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morien Resources Corp	1	R	O	2015-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	54 000	0.2200	54 000
			O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.2100	94 000
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	18 500	0.2100	112 500
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	0.2300	188 500
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	147 500	0.2300	336 000
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	0.2200	391 000
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	0.2200	399 500
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.2100	400 500
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.2300	405 500
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.2300	411 500
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	0.2300	419 000
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	0.2300	442 500
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(54 000)		388 500
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		348 500
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(18 500)		330 000
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		254 000
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(147 500)		106 500
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(55 000)		51 500
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		43 000
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		42 000
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		37 000
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		31 000
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		23 500
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(23 500)		0
Morneau Shepell Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chamberland, Pierre	5		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	17.5000	60 028
Morneau, Sr., William Frank	5								
Morneau Investments Inc	PI		O	2015-06-02	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(50 000)	17.6500	377 625
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Priestly, K	4		O	2015-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Threlkeld, Raymond Wesley	4								
Tanaya Rieben	PI		O	2015-06-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(23 460)		0
Droits Deferred Share Units (DSU)									
Emerson, David Lee	4		O	2015-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 685		50 950
Estey, James	4		O	2015-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 622		83 774
Kololian, Vahan	4		O	2015-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 685		57 057*
Konig, Martyn	4		O	2015-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 685		69 702
Lassonde, Pierre	4		O	2015-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 685		50 328
Priestly, K	4		O	2015-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Threlkeld, Raymond Wesley	4		O	2015-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 685		45 363
Options									
Emerson, David Lee	4		O	2015-05-27	D	50 - Attribution d'options	72 815	3.8900	169 714
Estey, James	4		O	2015-05-27	D	50 - Attribution d'options	72 815	3.8900	192 714
Kololian, Vahan	4		O	2015-05-27	D	50 - Attribution d'options	72 815	3.8900	192 714*
Konig, Martyn	4		O	2015-05-27	D	50 - Attribution d'options	72 815	3.8900	192 714
Lassonde, Pierre	4		O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(28 000)		119 899
			O	2015-05-27	D	50 - Attribution d'options	78 815	3.8900	198 714
Priestly, K	4		O	2015-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Threlkeld, Raymond Wesley	4		O	2015-05-27	D	50 - Attribution d'options	72 815	3.8900	192 714
Newfoundland Capital Corporation Limited									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Dundee Corporation	3		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 500)	8.7800	2 459 500
STEELE, JOHN RICHARD	4		O	2015-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			586 855
Brigus Production Inc.	PI		O	2015-04-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
Actions ordinaires Class B									
STEELE, JOHN RICHARD	4		O	2015-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500
Options									
STEELE, JOHN RICHARD	4		O	2015-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 000
NGEx Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Carmichael, Robert Gordon	5		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9500	40 000
Options									
Carmichael, Robert Gordon	5	R	O	2015-05-11	D	50 - Attribution d'options	250 000		605 000
NIOGOLD MINING CORP.									
Actions ordinaires									
Burzynski, John Feliks	6		O	2014-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.5000	100 000
Coates, Bryan A.	4, 6		O	2014-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.5000	200 000
			O	2015-05-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.5000	400 000
Ducharme, Yan	5		O	2015-05-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	0.5000	208 000*
Gaumont, André	6		O	2015-05-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	160 000	0.5000	180 000
Le Bel, André	5		O	2015-03-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.5000	50 000
Lévesque, Elif	6		O	2014-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.5000	80 000
Roosen, Sean	4, 6		O	2015-05-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.5000	480 500

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Nobilis Health Corp. (formerly Northstar Healthcare Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fleming, Harry	4		O	2012-07-11	D	36 - Conversion ou échange	125 893		1 759 857
		R	O	2015-05-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(2 318 000)	4.5000	28 755
<i>Parts Restricted</i>									
Fleming, Harry	4		O	2012-07-11	D	36 - Conversion ou échange	(125 893)		0
		R	O	2013-12-30	D	97 - Autre	650 000		650 000
		R	O	2014-10-01	D	97 - Autre	2 000 000		2 650 000
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Long Term Incentive Plan Unit Award</i>									
Elsey, Louise Jane	5		O	2014-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 214	24.7200	1 214
NovaCopper Inc.									
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Kaplan, Thomas	4, 5		O	2015-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 691		112 560
Lang, Gregory Anthony	4		O	2015-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 691		117 260
			O	2015-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2		117 262
Novadaq Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Swalm, Lori	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	5 000	9.1000	8 650
Wellner, Thomas Gordon	4		O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	10.2592USD	3 900
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	10.2600USD	7 200
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 096	10.2590USD	10 296
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	10.2596USD	10 300
<i>Options</i>									
Swalm, Lori	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.1000	158 500
NOVAGOLD RESOURCES INC.									
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Dowdall, Sharon Elizabeth	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080		15 357
Faber, Marc	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080		18 695
Kaplan, Thomas	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 160	5.0357	33 112
Leathley, Gillyeard(Gil) James	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080		20 717
Levental, Igor	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080		28 478
Madhavpeddi, Kalidas	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080		20 206
McConnell, Gerald James	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 160	5.0357	38 232
Walsh, Anthony P.	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	5.0357	15 356
OceanaGold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Klinck, Darren Ervin Charles	5		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)		0
Oceanic Iron Ore Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gorman, Alan Peter Francis	5								
RRSP	PI		O	2015-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1400	345 283
ONEX CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Lewtas, Donald William	5		O	2015-03-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			72 895
		R	O	2015-03-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	153	74.2091	73 048
		R	O	2015-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37	70.5760	73 085

Émetteur	Relation	Retard	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra- tion						
Initié									
Porteur inscrit									
DLON Canadian Investments Ltd.	PI		O	2015-03-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			341 483
DLON Subco Ltd.	PI		O	2015-03-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			118 600
Onex Corporation	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	29 985	69.8000	29 985
			O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(29 985)		0
			O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	66.2600	200
			O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	29 685	69.8000	29 685
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(29 685)		0
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	66.2600	700
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	28 185	69.8000	28 185
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(28 185)		0
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	66.2600	1 600
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	195 700	69.8000	195 700
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(195 700)		0
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	27 985	69.8000	27 985
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(27 985)		0
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	66.2600	2 400
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	103 100	69.8000	103 100
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(103 100)		0
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	22 485	69.8000	22 485
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(22 485)		0
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	66.2600	5 000
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	29 785	69.8000	29 785
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(29 785)		0
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	600	66.2600	600
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	26 385	69.8000	26 385
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(26 385)		0
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	66.2600	3 900
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		0
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	29 085	69.8000	29 085
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(29 085)		0
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	700	66.2600	700
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	28 585	69.8000	28 585
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(28 585)		0
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	66.2600	1 500
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	130 000	65.3900	130 000
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		0
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	26 385	69.8000	26 385
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(26 385)		0
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	66.2600	4 000
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	26 485	69.8000	26 485
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(26 485)		0
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	66.2600	2 500
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 385	69.8000	2 385
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 385)		0
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	66.2600	300
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	27 185	69.8000	27 185
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(27 185)		0
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	66.2600	2 200
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	26 385	69.8000	26 385
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(26 385)		0
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	66.2600	3 000
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	27 985	69.8000	27 985
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(27 985)		0
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	66.2600	2 400
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	28 285	69.8000	28 285
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(28 285)		0
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	66.2600	1 800
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
Options									
Lewtas, Donald William	5		O	2015-03-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			270 000
Opal Energy Corp.									
Actions ordinaires									
curtis, Michael Charles Peter	4		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	10.5000	0
Orbite Aluminae Inc.									
Actions Classe A									
Decary, Pascal	4		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2600	
			M	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2600	120 000
Options									
Labranche, Jonathan	5		O	2014-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			325 000
			O	2014-03-24	D	50 - Attribution d'options	225 000		
			M	2014-03-24	D	50 - Attribution d'options	225 000		550 000
Orca Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Clark, Richard Peter	4, 5		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.2800	6 716 695
Options									
McLean, Rashida	5		O	2015-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2700	150 000
Orezone Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Sun Valley Gold LLC	3								
Client Accounts	PI		O	2015-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	203 100	0.3500	16 697 700
Sun Valley Gold Master Fund, Ltd.	3		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 600	0.3500	11 973 608
Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée									
9.25 Senior Secured Notes due November 30, 2018									
Yellow Pages Digital & Media Solutions Limited / Pages Jaune	1		O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 34 209 000.00	1.3427	\$ 34 209 000.00
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 34 209 000.00)	1.3427	\$ 0.00
Pan Orient Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Pan Orient Energy Corp.	1		O	2015-05-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	1.5600	319 000
			O	2015-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 100	1.5700	364 100
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 100	1.6200	392 200
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.6300	442 200
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	1.5800	502 200
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.5200	532 200*
Pangolin Diamonds Corp. (formerly Key Gold Holding Inc.)									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fenton, Thomas, Armstrong	4		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	245 000
<i>Options</i>									
Lafleur, Jean	4		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	
			M	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	650 000
Péloquin, Louis	4		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000		650 000
Pason Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boston, Kevin	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	3 300		3 300
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	22.2500	0
<i>common share options</i>									
Ando, Melinda	5		O	2015-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-31	D	50 - Attribution d'options	15 000		
			M	2015-05-31	D	50 - Attribution d'options	15 000	22.2500	15 000
Boston, Kevin	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(2 300)		
			M	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(3 300)		30 033
<i>RSU</i>									
Ando, Melinda	5		O	2015-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
Pathfinder Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.8800	7 096 703
Peak Positioning Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
TURNER, Kerrigan Henry	6		O	2014-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			685 000
Perpetual Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sebastian, Cameron R.	5		O	2015-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	276 888	0.0100	276 888
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(276 888)	0.9300	0
<i>Restricted Rights</i>									
Sebastian, Cameron R.	5		O	2015-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(276 888)	0.0100	51 112
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 112)	0.9000	48 000
PetroBakken Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glemser, Lars William	5								
RRSP	PI								
			O	2013-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 372
Petrolia Inc.									
<i>Options</i>									
Bélanger, Martin	4		O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.5500	150 000
PHX Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buker, Michael Leslie	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.0100	13 223*
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.0100	18 223*
RESP	PI		O	2015-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.0100	5 850*
PIMCO Global Income Opportunities Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Graham, Stuart Thomson	7								
TSFA	PI		O	2014-02-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	9.0700	4 700
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Débetures convertibles</i>									
Fleming, Andrew	4		O	2015-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4.00)		\$ 21.00
Patricio, Richard J	5								
Totus Inc.	PI		O	2015-04-30	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 27.00)		\$ 123.00
<i>Options</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Fleming, Andrew	4		O	2015-05-31	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	1.4600	550 000
Goldberg, Gerald	4		O	2015-05-31	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	1.4600	550 000
Marrelli, Carmelo	5		O	2015-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0800	250 000
Maruzzo, Bruno	4		O	2015-05-31	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	1.4600	450 000
Patricio, Richard J	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0800	2 970 000
			O	2015-05-31	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	1.4600	2 870 000
Perry, Ronald S.	4		O	2015-05-31	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	1.4600	450 000
Points International Ltd.									
Actions ordinaires									
Box, Bernay	4								
Bonanza Master Fund, Ltd.	PI	R	O	2015-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	14.1249USD	836 209
			O	2015-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	14.4653USD	830 009
Simons, David Alan	5		O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	16.0000	11 656
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.5000	6 656
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 656)	17.6900	0
Polaris Infrastructure Inc. (formerly Ram Power, Corp.)									
Actions ordinaires									
Mumaghan, Marc	4, 5		O	2015-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			214 359
Postmedia Network Canada Corp.									
Class NC Variable Voting Shares									
GoldenTree Asset Management LLC	3								
GoldenTree Credit Opportunities Second Financing, Ltd.	PI		O	2011-06-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-06-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			243 965
Power Corporation du Canada									
Equity Forward Contract									
Power Corporation of Canada	1		O	2015-05-27	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	32.6620	27
Precision Drilling Corporation									
Actions ordinaires									
Stahl, Gene	5		O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	5.8500	67 088
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.6423USD	57 088
Deferred Share Units - effective January 1, 2012									
Gibson, Brian James	4		O	2015-05-29	D	35 - Dividende en actions	349	8.4500	49 548*
Options									
Stahl, Gene	5		O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.8500	647 634
Prometic Sciences de la Vie inc.									
Actions ordinaires									
BEST, SIMON GEOFFREY	4		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	30 540	1.1000	122 161
CLULOW, KURT STEFAN VICTOR	4								
Structured Alpha LP	PI		O	2015-05-28	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	216 851	2.6000	1 662 526
Options									
BEST, SIMON GEOFFREY	4		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	(30 540)	1.1000	0
Pure Industrial Real Estate Trust									
Trust Units									
Scott, Douglas R.	4								
RRSP Douglas R Scott	PI		O	2015-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.7800	41 200*
Quebecor inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B									
Quebecor inc.	1		O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.9725	10 000
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.5974	20 000
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.3300	30 000
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.2232	40 000
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.1900	50 000
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	30.7500	60 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.4200	70 000
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.9765	80 000
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	31.9900	82 200
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.9176	92 200
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	31.9618	93 300
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.9400	103 300
			O	2015-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(103 300)		0
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	61.0000	25 000
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	61.0000	0
<i>Unités d'actions différées</i>									
Chicoyne, Denyse	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	221	61.1700	16 675
Courteau, Robert	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	221	61.1700	16 667
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	251	61.1700	17 210
Gauvin, Mathieu	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	251	61.1700	19 028
Poulin, Marc	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	221	61.1700	2 660
Proteau, Jocelyn	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	237	61.1700	9 289
Vachon, Sylvie	4		O	2015-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	61.1700	110
Red Pine Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Yarie, Quentin	4		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0350	535 800
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Archer, Paul	5		O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	8 234	7.8400	93 334
			O	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	8 231	8.3500	101 565
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	18.3000	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.3000	99 565
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	18.3200	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.3200	98 765
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	18.3233	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	18.3233	97 565
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	18.3300	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.3300	95 565
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 465	18.3500	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 465)	18.3500	93 100
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	18.3700	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	18.3700	90 800
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	18.3757	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	18.3757	90 100
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	18.4000	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.4000	88 100
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.4100	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.4100	87 100
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.4300	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.4300	87 000
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	18.4444	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	18.4444	86 100
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.4500	
			M	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.4500	85 100
Burzynski, John Feliks	4, 5		O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	17.9000	312 800
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.9500	307 800
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.0000	
			M	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.0000	297 800
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	18.0500	296 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.0000	291 500
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.0500	291 400
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.1800	281 400
			O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.1500	319 500
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.2500	271 400
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.1800	261 400
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.4800	251 400
Options									
Archer, Paul	5		O	2010-07-19	D	50 - Attribution d'options	8 234	7.8400	
			M	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	8 234	7.8400	
			M'	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 234)	7.8400	65 580
			O	2011-01-18	D	50 - Attribution d'options	8 231	8.3500	
			M	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	8 231	8.3500	
			M'	2015-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 231)	8.3500	57 349
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT INDEXPLUS Income Fund	1		O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	12.7075	7 897 178
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.6000	7 892 178
Response Biomedical Corp									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Holler, Anthony	4	R	O	2015-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 175		30 187
Ressources Algold Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grou, Yves	4, 5								
PGL Capital Inc.	PI		O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 210 000	0.2200	
			M	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 210 000)	0.2200	523 333
La Salle, Benoit	4, 5								
PGL Capital Inc.	PI		O	2015-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 210 000)	0.2200	523 333
vergnol, thierry	7		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700 000)	0.2200	72 383
Ressources Altai Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AU, Maria Pui-Ching	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0600	1 809 350
Ressources Cartier inc.									
<i>Options</i>									
Bouchard, Michel	4		O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1050	550 000
Cloutier, Philippe	4, 5		O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1050	
			M	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	200 000		1 425 000
			O	2015-05-26	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	0.3700	1 225 000
Jacob, Mario	4		O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1050	725 000
Lacoursiere, Nancy	5		O	2015-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			290 000
			M	2015-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			390 000
			O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000		390 000
Laliberté, Jean-Yves	4		O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.3700	700 000
			O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1050	800 000
Lavallière, Gaétan	5		O	2015-05-29	D	50 - Attribution d'options	150 000		875 000
Massé, Daniel	4		O	2015-05-27	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	0.3700	600 000
			O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1050	700 000
Ressources Majescor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barrie, C. Tucker	4, 5		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0350	840 000*
Ressources Pershimco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sentient Executive GP IV, Limited (for the general partner o	3		O	2015-05-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 700 061	0.1700	
			M	2015-05-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 700 061	0.1700	52 754 243
Ressources Sirios Inc.									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1200	615 160
Rock Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bey, Allen J.	4, 5		O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	602	3.5610	266 851
Campbell, Jeffrey G.	5		O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	549	3.5610	299 203
Hirtle, Gregory Todd	5		O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	503	3.5610	89 408
Kober, Scott	5		O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	479	3.5610	23 056
McDonald, Joshua	5		O	2015-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	503	3.5610	7 697
RONA inc.									
<i>Unités d'actions restreintes/Restricted Share Units</i>									
Beauregard, Martin	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(3 650)	13.3900	19 294
Boies, Dominique	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(34 100)	13.3900	
			M	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(35 567)	13.3900	147 502
Charlebois, France	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(6 571)	13.3900	29 490
Chênevert, Paul	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(3 963)	13.3900	24 331
Lalonde, Marie-Claude	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(10 639)	13.3900	35 421
Milot, Stéphane	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(3 755)	13.3900	31 046
Proulx, Christian	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(16 897)	13.3900	58 772
Rodier, Luc	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(25 033)	13.3900	92 876
Roy, Christian	5		O	2015-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(3 650)	13.3900	17 764
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowman, Don	5								
The Don Bowman Trust	PI		O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 000)	4.2630	2 835 100
Caputo, David	4								
The Dave Caputo Trust	PI		O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	4.2630	2 823 100
Donnelly, Tom	5								
The Tom Donnelly Trust	PI		O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.2630	2 566 930
Siim, Brad	5								
The Brad Siim Trust	PI		O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.2630	2 384 400
Secure Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Steinke, Daniel	5		O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.7500	
			M	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.7500	606 779
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	14.7500	599 779
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	14.7500	596 779
Selwyn Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, III, Lloyd I.	3								
Lloyd I Miller Trust A-4	PI		O	2015-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.4884USD	146 770
			O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.4870USD	148 070
			O	2015-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.4762USD	149 270
Senvest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daniel, Frank	4, 5		O	2015-05-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 100)		67 702
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	195.0500	65 502
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	195.0600	65 402
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	195.0500	65 202
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	195.0000	64 902
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	195.0100	64 802

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	195.0000	51 402
<i>Options</i>									
Daniel, Frank	4, 5		O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	195.0000	0
Seven Generations Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Evanchuk, Randy John	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	35 000	5.5000	41 257
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.5430	31 257
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	16.5310	6 257
			O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	40 000	5.5000	46 257
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	17.3490	31 257
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	17.2800	6 257
Hucik, Barry John	5		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180 000)	16.7026	(153 222)
			O	2015-06-01	D	54 - Exercice de bons de souscription	60 000	3.7500	(93 222)
			O	2015-06-01	D	54 - Exercice de bons de souscription	60 000	4.5000	(33 222)
			O	2015-06-01	D	54 - Exercice de bons de souscription	60 000	5.2500	26 778
<i>Bons de souscription Performance</i>									
Hucik, Barry John	5		O	2015-06-01	D	54 - Exercice de bons de souscription	(60 000)	3.7500	1 425 720
			O	2015-06-01	D	54 - Exercice de bons de souscription	(60 000)	4.5000	1 365 720
			O	2015-06-01	D	54 - Exercice de bons de souscription	(60 000)	5.2500	1 305 720
<i>Options Pre-IPO</i>									
Evanchuk, Randy John	5		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	5.5000	575 336
			O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	5.5000	535 336
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Culmone, Vito	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
<i>Options</i>									
Culmone, Vito	5		O	2015-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	27.4500	100 000
Shopify Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>									
ASHE, ROBERT GERARD	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
BVP VII Special Opportunity Fund L.P.	3		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 912 055
Collins, Steven Alan	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Deer VII & Co. Ltd.	3								
Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P.	PI		O	2015-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 829 053
Bessemer Venture Partners VII L.P.	PI		O	2015-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 466 414
BVP VII Special Opportunity Fund	PI		O	2015-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 912 055
Fausser, Cody Peter	5								
Fausser Family Trust	PI		O	2015-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90 303
Finkelstein, Harley Michael	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 130
FirstMark Capital I, L.P.	3		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 921 775
FirstMark Capital, LLC	3								
FirstMark Capital I, L.P.	PI		O	2015-05-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 921 775
Forsyth, Brittany Jean	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Frasca, Joseph Andrew	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Jones, Russell Norman	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 116
R&J Jones Family Trust	PI		O	2015-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Levine, Jeremy Seth	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lutke, Tobias Albin	4, 5								
7910240 Canada Inc.	PI		O	2015-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000 000
Miller, Craig Stuart	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Oelschig, Trevor Harold	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Phillips, John	4								
Klister Credit Corp.	PI		O	2015-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 996 060
Shannan, Tobyn David	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Weinand, Peter Daniel	5								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Daniel Weinand Family Trust	PI		O	2015-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			126 316
Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares									
ASHE, ROBERT GERARD	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 825	17.0000USD	58 825
Options									
ASHE, ROBERT GERARD	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Collins, Steven Alan	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Fausser, Cody Peter	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 305 110
Finkelstein, Harley Michael	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			667 887
Forsyth, Brittany Jean	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			130 835
Frasca, Joseph Andrew	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140 335
Jones, Russell Norman	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			604 274
Levine, Jeremy Seth	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lutke, Tobias Albin	4, 5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 161 977
Miller, Craig Stuart	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			972 246
Oelschig, Trevor Harold	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Phillips, John	4		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Shannan, Toby David	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			328 502
Weinand, Peter Daniel	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			923 400
Sienna Senior Living Inc. (formerly Leisureworld Senior Care Corporation)									
Actions ordinaires									
Hirji, Raheem	5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	452	15.5848	1 335
Jourdain Coleman, Paula	4								
A. Jourdain Investments Inc.	PI		O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.5800	15 600
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	15.5850	12 400
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	15.5900	10 500
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	15.6000	10 000
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	15.6050	8 400
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	15.6100	6 100
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	15.6200	5 500
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	15.6300	4 700
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	15.6400	3 800
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	15.6500	2 000
			O	2015-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	15.6750	0
Restricted Share Units									
Hirji, Raheem	5		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(452)	15.5848	1 354
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)									
Actions ordinaires									
Arias, J. Alberto	4, 6								
Arias Resource Capital Management LP	PI		O	2015-06-01	C	57 - Exercice de droits de souscription	22 186		180 401
Restricted Share Unit									
Arias, J. Alberto	4, 6		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 093)		94 723
Kaelin Lizarraga, Guillermo Gustavo	4		O	2015-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 093)		94 724
Sierra Wireless, Inc.									
Actions ordinaires									
Teyssier, Pierre Jean Benoit	5		O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	30.7200USD	32 220
Thexton, Kent Paul	4		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	1 147		16 877
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 147)	37.7600	15 730
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 816)	37.7500	13 914
Options									
Thexton, Kent Paul	4		O	2015-05-29	D	51 - Exercice d'options	(1 147)		10 394
Silver Standard Resources Inc.									
Restricted Share Units (Cash Settled)									
DeCooman, Jr., W. John	5		O	2015-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 043)	7.5500	4 086
Martin, Gregory John	5		O	2015-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 092)	7.5000	2 186

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
SILVERCORP METALS INC.									
<i>Options</i>									
Stark-Anderson, Kelly Elizabeth	5		O	2015-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(797)	7.5500	1 596
Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Redmond, Mark Laurence	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	100 000	3.0000	107 725
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	5.7500	95 225
<i>Options Class A</i>									
Redmond, Mark Laurence	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		551 932
SMART Technologies Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Shares</i>									
IFF Holdings Inc.	3		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133 006)	1.1050USD	26 320 959*
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(104)	1.1000USD	26 320 855*
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>									
THOMAS, LINDA A	7		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.0600USD	79 812
Société d'exploration minière Vior inc.									
<i>Options</i>									
L'Heureux, Marc	4, 5		O	2015-05-26	D	50 - Attribution d'options	475 000		575 000
Pelletier, Jean	4		O	2015-05-26	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	170 000
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sullivan, Lynda	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	35 000	15.6700	36 000
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	22.9500	1 000
<i>Options</i>									
Sullivan, Lynda	5		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	15.6700	353 411
Sprott Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Whitney	7		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 444	2.0600USD	
			M	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 000	2.0597USD	7 110 556
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	444	2.0758USD	7 111 000
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Etter, Delores Maria	4		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	27.5662USD	7 310
Strongco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forbes, Christopher	5		O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.4900	15 933
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gallagher, Denis Joseph	4, 5		O	2015-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.9300USD	778 522
			O	2015-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	4.9400USD	782 022
Student Transportation Inc	1	R	O	2015-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	19 183	5.5600USD	596 891
			O	2015-02-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 300	5.6700USD	609 191
			O	2015-03-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 000	5.3100USD	626 191
			O	2015-03-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24 600	5.3500USD	650 791
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27 400	5.2100USD	678 191
			O	2015-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29 832	5.0200USD	708 023
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lugowski, Mark	5								
Computershare RRSP	PI		O	2015-05-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	7.3994	1 681
Salgado, Claudia									
Computershare RRSP	PI		O	2015-05-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	7.3994	18 862
Superior Plus Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	740	13.4300	266 204
Wrisley, Keith Allen	7		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.8725USD	2 500
IRA	PI		O	2015-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	11.0413USD	3 600
Surge Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bye, Murray	5		O	2015-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	3.4200	120 994
			O	2015-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	3.2800	121 144
Murray Bye - RSP	PI		O	2015-02-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201	3.4200	11 270
			O	2015-02-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	3.2800	11 420
Colborne, Paul	4		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.0399	3 016 474
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0300	3 021 474
Tahoe Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kisic, Drago Guillermo	4		O	2015-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	14.3000USD	13 120
Rovig, A. Dan	4, 6		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	13.7300	
			M	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	13.7300USD	127 500
Williamson, Kenneth Frank	4, 6		O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	17.1500	17 500
Taseko Mines Limited									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Dickinson, Robert Allan	4, 5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	102 000		102 000
Thiessen, Ronald William	4	R	O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	102 000		135 960
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Hallbauer, Russell Edward	4, 5		O	2005-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		100 000
Jones, Scott	5		O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		35 000
McDonald, Stuart David	5		O	2013-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 000		55 000
McManus, John	5		O	2005-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000		60 000
Rouleau, David Kenneth	5		O	2010-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		40 000
<i>Options</i>									
Dickinson, Robert Allan	4, 5		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	132 000	0.9800	432 000
Hallbauer, Russell Edward	4, 5		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	261 000	0.9800	2 031 800
Jones, Scott	5		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	93 000	0.9800	808 000
McDonald, Stuart David	5	R	O	2015-05-22	D	50 - Attribution d'options	144 000	0.9800	504 000
McManus, John	5		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	156 000	0.9800	1 291 000
Rouleau, David Kenneth	5		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	105 000	0.9800	1 325 000
Thiessen, Ronald William	4		O	2015-06-02	D	50 - Attribution d'options	165 000	0.9800	540 000
TELUS Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Geheran, Tony	5		O	2015-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 544

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Porteur inscrit									
McIntosh, Sandy	5		O	2015-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 176
The Descartes Systems Group Inc.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Anderson, David Langley	4		O	2015-06-01	D	97 - Autre	1 123		24 658
			O	2015-06-01	D	97 - Autre	6 346		31 004
O'Hagan, Jane	4		O	2015-06-01	D	97 - Autre	956		8 873
			O	2015-06-01	D	97 - Autre	6 346		15 219
Walker, John Joseph	4		O	2015-06-01	D	97 - Autre	1 207		23 522
			O	2015-06-01	D	97 - Autre	6 346		29 868
The Westaim Corporation									
<i>Bons de souscription spéciaux</i>									
Cole, Stephen	4								
Snow Powder Ridge Ltd.	PI		O	2014-11-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	80 000	3.2500	80 000
Delaney, Ian William	4, 5								
Brant Investments	PI		O	2003-06-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 454 543	3.2500	1 454 543
Kittel, Robert Terrance	5		O	2013-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Christine Kittel	PI		O	2013-02-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 538	3.2500	21 538
RESP	PI		O	2013-02-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 770	3.2500	30 770
Saranac Capital Inc.	PI		O	2013-02-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	24 615	3.2500	24 615
MacDonald, J. Cameron	4, 3		O	2008-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
628088 British Columbia Ltd.	PI		O	2008-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	153 846	3.2500	153 846
Denise MacDonald	PI		O	2008-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	61 538	3.2500	61 538
RRSP	PI		O	2008-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	92 308	3.2500	92 308
MacNeil, Glenn Garry	5								
LIRA	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	137 763	3.2500	137 763
RRSP	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 237	3.2500	22 237
Rooney, Kevin Gordon	5		O	2012-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 769	3.2500	30 769
Walter, Bruce V.	4								
Brant Investments Ltd.	PI		O	2015-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	153 846	3.2500	153 846
Way, Stephen Lyndon	7		O	2014-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	230 769	3.2500	230 769
<i>Subscription Receipts - 2015</i>									
Gildner, John William	4		O	2009-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	3.2500	100 000*
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cassidy, Wendy Jean	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 006		41 457
Perron, Jacques	4, 5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 268		101 698
Saxton, Pamela Lou	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 480		35 699
Wilson, Mark	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 362		49 843*
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Cassidy, Wendy Jean	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 006)		113 344
			O	2015-05-22	D	59 - Exercice au comptant	(3 294)	1.0700USD	110 050
Perron, Jacques	4, 5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 268)		494 347

Emetteur	Re- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI	O		2015-05-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(40 600)	49.7800	454 058 281
TORC Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelini, Filippo	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	3 182	9.9600	284 883
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 265)	9.5000	283 618
Brussa, John Albert	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	1 810		242 189
Chan, Raymond Tatsun	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	1 810	9.6900	154 286
Chernoff, M. Bruce	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	1 810	9.6900	26 231
Herman, Brett	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	5 602	9.6900	914 372
Johnson, David Daniel	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	1 810	9.6900	42 873
Shwed, Dale Orest	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	1 810	9.6900	51 401
Strachan, Eric	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	3 698	9.6900	770 337
Swartout, Hank B.	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	1 810	9.6900	784 454
Wallis, Jeremy	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	3 698	9.6900	438 043
			M	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 442)	9.5000	
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 471)	9.5000	436 572
Wihak, Michael	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	3 698	9.6900	191 706
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 471)	9.5000	190 235
Zabinsky, Jason	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	3 698	9.6900	698 030
<i>Stock Incentives</i>									
Angelini, Filippo	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(3 182)		0
Brussa, John Albert	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(1 810)		0
Chan, Raymond Tatsun	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(1 810)		0
Chernoff, M. Bruce	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(1 810)		0
Herman, Brett	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(5 602)		0
Johnson, David Daniel	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(1 810)		0
Shwed, Dale Orest	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(1 810)		0
Strachan, Eric	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(3 698)		0
Swartout, Hank B.	4		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(1 810)		0
Wallis, Jeremy	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(3 698)		0
Wihak, Michael	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(3 698)		0
Zabinsky, Jason	5		O	2015-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(3 698)		0
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franklin, Robert	4		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.4200	58 000
			O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	31.3500	53 000
Jewer, Paul Randolph	5		O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.7600	11 000
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	31.5150	7 700
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	31.5000	1 000
RRSP	PI		O	2015-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	265	31.2100	13 968
Spousal RRSP	PI		O	2015-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	31.2100	3 788
Wetherald, David	5		O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	5 800	20.7600	27 000
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	31.5500	21 200
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Chisholm, Jeffrey Scott	4		O	2015-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	526	32.2600	
			M	2015-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	196	32.2600	9 688
			O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	31.3700	10 256
Cranston, Cathryn Elizabeth	4		O	2015-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	526	32.2600	

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			M	2015-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	577	32.2600	7 574
			O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	31.3700	8 129
Franklin, Robert	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	31.3700	31 238
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	31.3700	51 785
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	31.3700	6 370
McCallum, John S.	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	31.3700	6 370
Ogilvie, Robert M.	4, 5		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 076	31.3700	37 189
Rethy, Katherine Anne	4		O	2015-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	31.3700	6 458
Options									
Franklin, Robert	4		O	2015-05-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	12.4200	23 350
Jewer, Paul Randolph	5		O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		220 000
Wetherald, David	5		O	2015-06-02	D	51 - Exercice d'options	(5 800)	20.7600	85 200
TransAlta Corporation									
<i>Actions privilégiées TA.PR.J</i>									
Mansour, Yakout	4								
RRSP ACCOUNT	PI		O	2011-07-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-05-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	20.5000	700
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Transat A.T. inc.	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	6.9300	2 700
			O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	7.0400	4 500
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	7.1300	8 000
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)		0
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	7.0400	9 000
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		0
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.0500	4 000
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.1000	6 000
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	7.1100	8 800
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		0
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.0500	1 300
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.3400	4 000
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	7.2000	6 400
			M	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	7.2000	6 400
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		0
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	7.1300	8 000
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)		0
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	18 800	7.1800	18 800
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(18 800)		0
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	6.9900	19 500
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)		0
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.9200	4 000
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.9700	6 000
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	6.9800	2 800
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1000	5 000
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	7.1600	4 200
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.2300	6 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	7.2500	4 100
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		0
TransForce Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TransForce Inc.	1		O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	59 000	27.2200	177 000
			O	2015-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	59 000	27.4300	324 200
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	31 200	27.3500	414 400
			O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.3100	643 900
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.7900	673 900
			O	2015-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.9200	703 900
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.5000	753 900
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.3300	803 900
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.6800	853 900
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.5000	903 900
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.7600	933 900
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.5200	963 900
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.4000	993 900
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.3400	1 023 900
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.2700	1 053 900
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	26.9800	1 083 900
			O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.0600	1 113 900
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.0900	1 143 900
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	26.9900	1 173 900
			O	2015-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	88 200	27.1300	265 200
			O	2015-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	199 500	27.3300	613 900
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	59 000	27.6300	383 200
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 113 900)		60 000
Trevalli Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keller, Paul David	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 833	1.0800	79 666
			O	2015-05-22	D	97 - Autre	138 889	1.0800	218 555
Marinov, Daniel	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 667	1.0800	42 500
			O	2015-05-22	D	97 - Autre	66 667	1.0800	109 167
Stakiw, Edward Stephen	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 667	1.0800	179 334
			O	2015-05-22	D	97 - Autre	74 074	1.0800	253 408
<i>Bonus Shares</i>									
Keller, Paul David	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 833)	1.0800	94 601
Marinov, Daniel	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 667)	1.0800	82 326
Stakiw, Edward Stephen	5		O	2015-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 667)	1.0800	89 546
Trez Capital Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
Greene, Morley	3		O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	6.9600	78 700
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.9600	79 000
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.9600	80 500
Trez Capital Mortgage Investment Corporation	1		O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	6.6300	6 800
			O	2015-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		0
			M	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		0
			O	2015-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	6.6360	5 900
			O	2015-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		0
Tricon Capital Group Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Baldrige, Kevin	7		O	2015-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	57 908	10.7800	57 908
			O	2015-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription			
True North Commercial Real Estate Investment Trust									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Parts de fiducie									
True North Commercial Real Estate Investment Trust	1		O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	6.0100	300
			O	2015-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	6.0200	700
			O	2015-05-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	6.0600	1 200
			O	2015-05-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	6.0400	1 400
			O	2015-05-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	6.0600	1 700
			O	2015-05-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	6.0300	1 900
			O	2015-05-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	6.0200	2 100
			O	2015-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	800	6.0000	2 900
			O	2015-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	800	6.0200	3 700
			O	2015-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	600	6.0000	4 300
			O	2015-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	6.0100	4 500
			O	2015-05-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700	6.0300	5 200
			O	2015-05-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	6.0000	5 500
			O	2015-05-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	5.9700	6 000
			O	2015-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	5.9400	6 300
			O	2015-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	5.9700	6 500
			O	2015-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	5.9600	6 800
			O	2015-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	5.9900	7 100
			O	2015-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	6.0000	7 600
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	6.0000	7 900
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	6.0200	8 400
			O	2015-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	6.0700	8 900
			O	2015-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	6.0800	9 100
			O	2015-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	6.0900	9 600
			O	2015-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	6.1000	9 800
			O	2015-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	6.1300	10 300
			O	2015-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	6.1400	10 500
			O	2015-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	300	6.1300	10 800

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-22	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	6.1200	11 200
			O	2015-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	6.1400	11 700
			O	2015-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	6.1500	12 200
			O	2015-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	6.1000	12 400
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(12 400)		0
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Karp, Allen	4		O	2015-05-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(28 750)		58 125
Karpporp #1	PI		O	2015-05-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	28 750		48 750
Ralls, Rawleigh Hazen	4	R	O	2015-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 775)	24.4800USD	338 475
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 225)	24.8500USD	336 250
		R	O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 788)		324 462
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 812)		308 650
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)		296 250
U.S. Dividend Growers Income Corp.									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
U.S. Dividend Growers Income Corp.	1		O	2015-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	9.3204	51 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	9.3887	62 100
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	12 400	9.4298	74 500
			O	2015-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.4333	75 400
US Buyback Leaders Fund									
<i>Parts</i>									
US Buyback Leaders Fund	1		O	2015-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000		2 000
			O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
JORN, DEBORA	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 657
Lonner, Anders	4		O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 866	235.3100USD	28 564
			O	2015-05-26	D	97 - Autre	(280)	235.3100USD	28 284
Whitaker, Anne	5		O	2015-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	235.0000USD	5 000
			O	2015-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	234.0000USD	7 500
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Farmer, Ron	4		O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607	233.2700USD	21 394
Goggins, Colleen	4		O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607	233.2700USD	4 473
Ingram, Robert A.	4		O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607	233.2700USD	61 599
JORN, DEBORA	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 925
Lonner, Anders	4		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 866	130.8300USD	2 866
			O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607	233.2700USD	4 473
			O	2015-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 866)	235.3100USD	1 607
Melas-Kyriazi, Theo	4		O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607	233.2700USD	78 898
Power, Robert Noel	4		O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607	233.2700USD	9 495
Provencio, Norma Ann	4		O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607	233.2700	55 311
Stevenson, Katharine Berghuis	4		O	2015-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 607	233.2700USD	9 495
<i>Options</i>									
JORN, DEBORA	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 734
<i>Performance Share Units</i>									
JORN, DEBORA	5		O	2015-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 756
Velan Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Maar, Wolfgang	5		O	2011-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-26	D	51 - Exercice d'options	50 000	14.1500	50 000
<i>Options</i>									
Maar, Wolfgang	5		O	2015-05-26	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	14.1500	0
Wesdome Gold Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uloth, Rowland Wallace	4		O	2015-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 600	1.1347	669 825
			O	2015-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 600	1.1449	723 425
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 200	1.1170	744 625
<i>Options</i>									
SAWH, HEMDAT	4		O	2015-05-25	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.1100	200 000
WesternOne Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scott, Douglas R.	4								
AAR RRSP	PI		O	2015-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1000	6 500*
<i>Débitures convertibles</i>									
Scott, Douglas R.	4								
AAR RRSP	PI		O	2015-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 86 000.00)	60.0000	\$ 0.00
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	3 293	14.8700	82 544
			O	2015-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 293)	26.4794	79 251
WestJet Airlines Ltd	1		O	2015-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	31 504	26.8406	31 504
			O	2015-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(31 504)		0
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(98 000)		200 000
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		195 900
			O	2015-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		192 700
			O	2015-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(95 900)		96 800
			O	2015-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(96 800)		0
			O	2015-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	98 000	26.8024	98 000
			O	2015-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	26.9184	198 000
			O	2015-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	27.0927	298 000
			O	2015-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	95 900	27.0589	295 900
			O	2015-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	96 800	26.5714	292 700
<i>Options 2011 Stock Options</i>									
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2015-05-28	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	14.8700	0
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BLOMERUS, PAUL MARTIN	5		O	2015-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 567		10 318*
			O	2015-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 567)	6.9000	751*
<i>Performance Share Units</i>									
ACHUTHAN, ASHOKA	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000		341 669*
Arthurs, James Douglas	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		208 584*
Demers, David Robert	4, 5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	650 000		1 215 099*
Gougarty, Nancy Stubbins	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	750 000		945 445*
Guang, Yang	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		100 000*
KEATON, JACK ALLEN	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		118 800*
Manki, Salman Ali	5		O	2015-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		75 000*
Rahbar, Mehran	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		148 900*
RIPPON, THOMAS GORDON	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		181 400*
<i>Restricted Share Units</i>									
ACHUTHAN, ASHOKA	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000		384 304*
Arthurs, James Douglas	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		222 247*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
BLOMERUS, PAUL MARTIN	5		O	2015-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 567)		55 280*
Demers, David Robert	4, 5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	650 000		1 109 779*
Gougarty, Nancy Stubbins	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	750 000		944 548*
Guang, Yang	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		233 565*
KEATON, JACK ALLEN	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		174 858*
Manki, Salman Ali	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		165 897*
Rahbar, Mehran	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		187 100*
RIPPON, THOMAS GORDON	5		O	2015-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		231 049*
Whitecap Resources Inc.									
<i>Performance Awards</i>									
Zawalsky, Grant A.	4		O	2015-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		15 000
Yieldplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
YIELDPLUS Income Fund	1		O	2015-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.8000	86 158 833
			O	2015-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	6.8250	86 161 233
			O	2015-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.8100	86 156 233
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burden, Leslie Edward	5		O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	3.1000	18 387
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	3.3900	18 486
			O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	232	3.0581	18 718
L Burden RRSP	PI		O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	344	3.1000	17 365
			O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	3.3900	17 512
			O	2015-05-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	349	3.0581	17 861
Doetzel, Randolph John	5		O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	3.3900	8 840
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	651	3.1000	9 491
			O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	660	3.0581	8 151
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	428	3.1000	1 144 683
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	3.3900	1 144 946
			O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	434	3.0581	1 145 380
C Hansen - Registered	PI		O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	3.1000	588 788
			O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141	3.3900	588 929
			O	2015-05-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	3.0581	589 163
Hustad, Christopher Michael	5		O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	595	3.1000	26 780
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	3.3900	26 994
			O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	604	3.0581	27 598
Janjua, Pete Hardeep Singh	5		O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	613	3.1000	20 344

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	3.3900	20 516
			O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	621	3.0581	21 137
Kergan, Brian	5		O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	371	3.1000	64 085
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	186	3.3900	64 271
			O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	376	3.0581	64 647
B Kergan - Registered	PI		O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	247	3.1000	34 650
			O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	3.3900	34 774
			O	2015-05-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	3.0581	35 025
Moriyama, Robert Todd	5		O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	3.1000	18 681
			O	2015-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	3.3900	18 841
			O	2015-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322	3.0581	19 163
R Moriyama - Registered	PI		O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	3.1000	13 077
			O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	3.3900	13 165
			O	2015-05-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322	3.0581	13 487
Post, Jeffrey Nicholas	5								
Jeffrey Post - RRSP	PI		O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	414	3.1000	17 228
			O	2015-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	3.3900	17 374
			O	2015-05-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	491	3.0581	17 865

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de cinq jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Abramsky, Michael Hillel	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Ajello, James	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
Al-Tamimi, Fahad	Mason Graphite Inc. (formerly, POCML 1 INC.)	2015-05-22	2015-05-29	QC
Bartolini, Angelo	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Benak, Christopher	DEQ Systèmes Corp.	2015-05-11	2015-05-29	QC
Blythe, Louis	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2015-05-15	2015-05-27	ON
booth, kenneth david	Gitennes Exploration Inc.	2015-05-22	2015-06-01	BC
Boston Pizza International Inc.	Boston Pizza Royalties Income Fund	2015-05-06	2015-05-27	BC
Box, Bernay	Points International Ltd.	2015-05-27	2015-06-02	ON
Burden, Brian	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
Carmichael, Robert Gordon	NGEx Resources Inc.	2015-05-11	2015-05-28	BC
Chande, Narendra	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Commons, Michael	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
COURTEAU, Robert G	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Derbyshire, Jim	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Eisen, Barry Isaac	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Fleming, Harry	Nobilis Health Corp. (formerly Northstar Healthcare Inc.)	2013-12-30	2015-05-28	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Nobilis Health Corp. (formerly Northstar Healthcare Inc.)	2014-10-01	2015-05-28	ON
	Nobilis Health Corp. (formerly Northstar Healthcare Inc.)	2015-05-13	2015-05-28	ON
Gladwish, Jeff	Groupe DATA Ltée	2015-05-21	2015-05-31	ON
Gurnsey, David Lee	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Holler, Anthony	Response Biomedical Corp	2015-05-19	2015-05-27	BC
Huggard, Robert James	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
Hughes, Faith Alica	Klondike Silver Corp.	2014-06-02	2015-05-28	BC
Johnston, Colin Boyd	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Kerr, David	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
Larsen, James Christopher	AltaGas Ltd.	2015-05-28	2015-06-03	AB
Lebina, Prudence	Atlatsa Resources Corporation	2015-05-28	2015-06-03	BC
Lewtas, Donald William	ONEX CORPORATION	2015-03-27	2015-05-27	ON
	ONEX CORPORATION	2015-05-21	2015-05-27	ON
Lonner, Anders	Valeant Pharmaceuticals International, Inc.	2014-05-23	2015-05-27	QC
MacPherson, Patricia	Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien	2015-05-22	2015-05-28	ON
Mansour, Yakout	TransAlta Corporation	2015-05-11	2015-05-28	AB
McDonald, Stuart David	Taseko Mines Limited	2015-05-22	2015-06-03	BC
McSweeney, Niall	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Mohan, Anil	Chorus Aviation Inc.	2015-05-26	2015-06-02	ON
Morien Resources Corp	Morien Resources Corp.	2015-04-29	2015-06-02	NS
Motsisi, Tumelo	Atlatsa Resources Corporation	2015-05-28	2015-06-03	BC
Pasini, Flora Anna	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Probyn, Alex	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Ralls, Rawleigh Hazen	Tucows Inc.	2015-05-22	2015-05-28	ON
	Tucows Inc.	2015-05-27	2015-06-02	ON
Reddy, Bavananthan	Atlatsa Resources Corporation	2015-05-28	2015-06-03	BC
Robson, Philip Spencer	INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.	2010-06-03	2015-06-02	ON
	INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.	2014-06-12	2015-06-02	ON
Rosenberger, Brian	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2015-05-15	2015-05-28	ON
Ruggles III, Robert Knight	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
Scotchmer, Steven	Constellation Software Inc.	2015-05-06	2015-05-28	ON
	Constellation Software Inc.	2015-05-06	2015-05-28	ON
	Constellation Software Inc.	2015-05-06	2015-05-28	ON
	Constellation Software Inc.	2015-05-21	2015-05-28	ON
	Constellation Software Inc.	2015-05-21	2015-05-28	ON
Seeley, Frederick D.	Cerro Grande Mining Corporation	2015-05-26	2015-06-02	ON
	Cerro Grande Mining Corporation	2015-05-27	2015-06-02	ON
Student Transportation Inc	Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)	2015-01-30	2015-06-02	ON
Sullivan, Daniel Francis	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
	Crius Energy Trust	2015-04-15	2015-05-29	ON
Thiessen, Ronald William	Taseko Mines Limited	2015-05-22	2015-06-02	BC
Turrin, Liana	Altus Group Limited	2015-05-20	2015-06-02	ON
WEINER, ANDY	Just Energy Group Inc.	2015-05-18	2015-06-03	ON
	Just Energy Group Inc.	2015-05-18	2015-06-03	ON
	Just Energy Group Inc.	2015-05-18	2015-06-03	ON
	Just Energy Group Inc.	2015-05-18	2015-06-03	ON
	Just Energy Group Inc.	2015-05-18	2015-06-03	ON
	Just Energy Group Inc.	2015-05-18	2015-06-03	ON
	Just Energy Group Inc.	2015-05-18	2015-06-03	ON
Wekerle, Michael A.	Difference Capital Financial Inc.	2015-03-27	2015-06-02	ON

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
DIAGNOS inc.	Actions inscrites	2013-12-05	Actions ordinaires	2016-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Intema Solutions inc.	Actions inscrites	2013-12-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-10-16
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Mines Virginia inc.	Actions inscrites	2013-11-29	Actions ordinaires	2016-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Novik inc.	Actions inscrites	2013-12-01	Actions ordinaires	2016-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pediapharm inc.	Actions inscrites	2013-11-26	Actions ordinaires	2016-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2013-12-04	Actions ordinaires	2016-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications à l'article 14102 de la Règle Quatorze – Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications à l'article 14102 de la Règle Quatorze. La modification de l'article 14102(1) vise à préciser les obligations des participants quant à la transmission du rapport détaillant les positions brutes qu'il détient si aucun des seuils prescrits par la Bourse n'a été atteint. Les modifications de l'article 14102(2) sont proposées en vue d'étendre la période de déclaration des positions prescrites par la Bourse.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 20 juillet 2015, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire générale
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514 864-6381
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
 Analyste en produits dérivés
 Direction principale de l'encadrement des structures de marché
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
 Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Catherine Lefebvre
 Analyste expert aux OAR
 Direction principale de l'encadrement des structures de marché
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4348
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4348
 Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : catherine.lefebvre@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications à l'article 9002 de la Règle Neuf – Modifications relatives aux systèmes de marge basée sur le risque

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications à l'article 9002 de la Règle neuf. Les modifications visent à reconnaître le rôle de la Corporation canadienne de produits dérivés dans l'établissement des intervalles de marge utilisés dans les systèmes de marge basée sur le risque, et à veiller à l'uniformisation du mode de calcul des intervalles pour les marges des clients et de la chambre de compensation.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 6 juillet 2015, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 061-15

Le 3 juin 2015

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**RAPPORTS RELATIFS À L'ACCUMULATION DE POSITIONS POUR
LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS****MODIFICATIONS À L'ARTICLE 14102 DE LA RÈGLE
QUATORZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé les modifications aux *exigences prévues à l'article 14102 qui portent sur les rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés*. (l' « Article ») afin de (1) clarifier l'exigence selon laquelle les participants agréés doivent transmettre un rapport confirmant qu'il n'y a aucune position à rapporter lorsqu'aucun des seuils de déclaration prescrits par la Bourse n'est dépassé pour chacun des instruments dérivés visés, afin de (2) reporter l'heure limite pour la transmission de rapports par les participants agréés de 8 h 00 (heure de Montréal) à 9 h 00 (heure de Montréal) et afin de (3) préciser que les rapports doivent être transmis dans les heures de déclaration prescrites par la Bourse.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 45 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **20 juillet 2015**. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e Sabia Chicoine
Conseillère juridique,
Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Web : www.m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veuillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet.

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées ainsi que les amendements proposés à l'Article. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).



**RAPPORTS RELATIFS À L'ACCUMULATION DE POSITIONS POUR LES INSTRUMENTS
DÉRIVÉS**

**MODIFICATIONS À L'ARTICLE 14102 DE LA RÈGLE QUATORZE
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

TABLE DES MATIÈRES

I. RÉSUMÉ	2
II. ANALYSE.....	2
a. Rapports en cas d'« absence de positions à rapporter »	2
b. Modification de l'heure limite pour la transmission du rapport quotidien	3
III. PROCESSUS DE MODIFICATION	4
IV. INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES	4
V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES	4
VI. INTÉRÊT PUBLIC	4
VII. PROCESSUS.....	5
VIII. DOCUMENT EN ANNEXE.....	5

I. RÉSUMÉ

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) propose de modifier les exigences prévues à l'article 14102 qui portent sur les rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés.

La Bourse propose de clarifier l'article 14102(1), soit l'exigence selon laquelle les participants agréés doivent transmettre un rapport confirmant qu'il n'y a aucune position à rapporter lorsqu'aucun des seuils de déclaration prescrits par la Bourse n'est dépassé pour chacun des instruments dérivés visés.

La Bourse propose également de modifier l'article 14102(2) afin de reporter l'heure limite pour la transmission de rapports par les participants agréés de 8 h 00 (heure de Montréal) à 9 h 00 (heure de Montréal) et de préciser que les rapports doivent être transmis dans les heures de déclaration prescrites par la Bourse.

II. ANALYSE

Nature et objectif des modifications proposées

a. Rapports en cas d'« absence de positions à rapporter »

La modification proposée à l'article 14102, qui prévoit l'ajout d'une exigence voulant que des rapports doivent être transmis lorsqu'il n'y a aucune position à rapporter, vise à permettre à la Division de la réglementation de la Bourse (la « Division ») d'établir si l'absence de transmission d'un rapport relatif aux positions découle d'un oubli ou de l'absence de positions ayant dépassé les seuils de déclaration prescrits. La transmission d'un rapport confirmant l'absence de positions à rapporter figure actuellement dans bon nombre de documents concernant les déclarations de positions en cours importantes (LOPR) (se reporter à l'article 3.3 (Temps de soumission des positions) du Guide des exigences réglementaires LOPR) et constitue une pratique répandue parmi les participants. La Bourse souhaite que cette pratique fasse partie intégrante de la règle puisqu'il s'agit d'un élément important pour établir avec certitude l'exhaustivité de l'information reçue.

Il importe de signaler que la transmission de rapports LOPR vise à aider la Division à repérer les manipulations du marché potentielles qui découlent de concentrations de positions excessives (p. ex., les dépassements de limites de position). En conséquence, en étant en mesure de se rendre compte d'une absence de rapport et d'aviser rapidement les participants de leur oubli, la Division pourra repérer et remédier efficacement à ce type de situations, tout en assurant une meilleure intégrité des marchés grâce à l'obtention en temps voulu de tous les relevés des positions à rapporter.

b. Modification de l'heure limite pour la transmission du rapport quotidien

L'article 14102(2) fixe actuellement à 8 h 00 (heure de Montréal) l'heure limite pour la transmission d'un rapport quotidien. La Division propose d'apporter une modification visant à faire passer cette heure limite à 9 h 00 (heure de Montréal). L'expérience qu'a acquise la Division à l'égard de la transmission de rapports LOPR et de ses interactions avec les participants depuis les modifications apportées à l'article 14102 le 1^{er} avril 2013 démontre clairement qu'un report de l'heure limite réduirait de façon importante les contraintes opérationnelles auxquelles font face les participants (par exemple, en permettant de réduire le stress auquel doit faire face le personnel des sociétés afin de respecter l'heure limite et en permettant d'apporter les corrections requises au cours de l'heure supplémentaire accordée) et aurait, par conséquent, pour effet de grandement améliorer la qualité de l'information LOPR transmise à la Bourse. La Division est d'avis que le fait de permettre aux participants de se dégager des contraintes opérationnelles occasionnées par l'heure limite de 8 h 00 en la reportant d'une heure permettra aux participants de fournir une information LOPR plus complète et exacte.¹

La Division estime qu'une telle modification de l'heure limite pour la transmission de rapports LOPR améliorera grandement la qualité de l'information reçue des participants agréés et ne nuira d'aucune façon à sa capacité de veiller adéquatement au respect par les participants des limites de position. Grâce à l'expérience qu'elle a à son actif en ce qui a trait à la surveillance des limites de position au moyen de l'outil LOPR depuis le 1^{er} avril 2013, la Division en vient maintenant à la conclusion qu'une heure limite fixée à 9 h 00 lui laisse suffisamment de temps pour intervenir en cas de non-respect des limites de position, sans que cela nuise au marché.

En outre, la Division propose de modifier l'article 14102(2) de façon à préciser que la transmission de rapports LOPR doit se faire dans les heures de déclaration LOPR prescrites par la Bourse. Cette modification est nécessaire puisque la transmission de rapports LOPR dépend de la disponibilité des systèmes d'exploitation de la Bourse. Les heures de déclaration LOPR prescrites par la Bourse figurent dans différents documents techniques et sont largement respectées par les participants. Toutefois, la disponibilité du système de déclaration LOPR peut varier pour des raisons techniques, comme une interruption de service à la Bourse² et des essais de continuité des activités³ (par exemple, SIFMA et FIA). La Bourse informe les participants de toute interruption de service, au besoin. À l'heure actuelle, l'article 14102(2) ne prévoit aucune limite concernant les heures de déclaration LOPR; les participants sont donc susceptibles de conclure qu'ils peuvent transmettre des rapports LOPR en tout temps. Le fait de préciser que la transmission de rapports

¹ Le terme « heure de Montréal » a été supprimé de l'article 14102(2) puisque l'article 5002 des Règles de la Bourse prévoit déjà que « [la] Bourse se conformera à l'heure locale de Montréal. »

² « Document technique – Guide des exigences réglementaires LOPR – v. 1.3 », page 7, article 3.3 http://reg.m-x.ca/f_techdocs_fr/guide_des_exigences_reglementaires_lopr_v13_fr.pdf

³ « Avis technique : Renseignements sur la participation de la Bourse de Montréal à l'essai de continuité des activités de la SIFMA et de la FIA » http://www.m-x.ca/f_avis_tech_fr/14-010_fr.pdf

LOPR doit se faire dans les heures de déclaration LOPR prescrites par la Bourse permettra à la Division de clarifier les attentes des participants. Cette modification fera également en sorte que les participants seront prêts à transmettre leurs rapports LOPR respectifs durant les heures de déclaration LOPR prescrites par la Bourse, limitant ainsi les empêchements en raison d'un manque de disponibilité possible du système et assurant la réception des rapports LOPR par la Division.

III. PROCESSUS DE MODIFICATION

Les modifications proposées visent à obtenir une information LOPR plus complète et plus exacte, et ce, en temps voulu, ce qui permettra à la Division d'assurer une meilleure intégrité des marchés grâce à une surveillance efficace des positions des participants et à une mise en application des limites de position.

IV. INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Les incidences prévues sur les systèmes technologiques de la Bourse et des participants agréés sont considérées comme minimales. Les participants n'auront à apporter aucun changement à leur infrastructure technologique.

V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

La modification de l'article 14102(1) est proposée en vue de permettre à la Division d'établir plus facilement si l'absence de rapport sur les positions découle d'un oubli ou de l'absence de positions qui excèdent les seuils de déclaration prescrits. Les modifications de l'article 14102(2) sont proposées en vue de minimiser les contraintes opérationnelles (le manque de temps) et ainsi améliorer la qualité de l'information transmise à la Bourse. De plus, elle traitera des cas où une interruption de service à la Bourse⁴ et où des essais de continuité des activités⁵ (par exemple, SIFMA et FIA) peuvent nuire à la transmission de rapports LOPR.

VI. INTÉRÊT PUBLIC

Les modifications proposées sont dans l'intérêt du public puisqu'elles visent à offrir un environnement qui facilite et assure la transmission de rapports LOPR complets et exacts, ce qui aidera la Division à repérer les manipulations du marché potentielles qui découlent de concentrations de positions excessives (c'est-à-dire, les dépassements de limites de position).

⁴ « Les services MX seront exceptionnellement fermés le dimanche 9 mars en raison du changement d'heure »
http://www.m-x.ca/f_avis_tech_fr/14-004_fr.pdf

⁵ « Renseignements sur la participation de la Bourse de Montréal à l'essai de continuité des activités de la SIFMA et de la FIA »
http://www.m-x.ca/f_avis_tech_fr/14-010_fr.pdf

VII. PROCESSUS

Les modifications proposées sont soumises au Comité des règles et politiques de la Bourse en vue de leur approbation. Elles sont également soumises à l'Autorité des marchés financiers conformément au processus d'autocertification et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre informatif.

VIII. DOCUMENT EN ANNEXE

- Article 14102 de la *Règle quatorze* de la Bourse de Montréal Inc.

RÈGLE QUATORZE**INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RÈGLES DIVERSES****(11.03.80, 13.09.05, 04.03.08, 01.04.13, 09.06.14, 00.00.00)****Section 14101 – 14150****(04.03.08, 01.04.13, 09.06.14, 00.00.00)****Rapports pour les instruments dérivés****14102 Rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés****(24.04.84, 01.06.84, 13.09.05, 04.03.08, 01.04.13, 09.06.14, 00.00.00)**

- 1) Chaque participant agréé doit transmettre quotidiennement à la Bourse, de la façon prescrite, un rapport détaillant les positions brutes qu'il détient pour son propre compte ou pour un compte ou groupe de comptes appartenant à un même propriétaire dans des instruments dérivés inscrits à la Bourse lorsque ces positions brutes excèdent les seuils de déclaration prescrits par la Bourse pour chacun de ces instruments dérivés ou un rapport confirmant qu'il n'y a aucune position à rapporter lorsqu'aucun des seuils de déclaration prescrits par la Bourse n'est dépassé pour chacun de ces instruments dérivés.
- 2) Tout rapport transmis à la Bourse en vertu de la présente Règle doit l'être dans les heures de déclaration prescrites par la Bourse et au plus tard à 98 h 00 a.m. (~~heure de Montréal~~) le jour ouvrable suivant celui pour lequel des positions doivent être rapportées.
- 3) Pour chaque compte faisant l'objet d'un rapport de positions à la Bourse, chaque participant agréé doit fournir à la Bourse toute l'information nécessaire à cette dernière pour lui permettre d'identifier et de classer adéquatement ce compte. L'information qui doit être fournie à la Bourse est la suivante :
 - a) le nom et les coordonnées complètes du propriétaire réel du compte ;
 - b) le numéro de compte au complet tel qu'il apparaît dans les registres du participant agréé ;
 - c) le type de compte (client, firme, mainteneur de marché, professionnel ou omnibus) ;
 - d) la classification du propriétaire réel du compte selon la typologie établie par la Bourse ;
et

14-2

Bourse de Montréal Inc.

- e) l'identification de la nature des opérations effectuées par le compte (spéculation ou couverture). S'il s'avère impossible de déterminer clairement si le compte est utilisé à des fins de spéculation ou à des fins de couverture, alors il doit être identifié par défaut comme étant un compte de nature spéculative.
- 4) En plus de fournir les informations énumérées ci-dessus à la Bourse, chaque participant agréé doit fournir, pour chaque compte faisant l'objet d'un rapport, un identifiant unique conforme aux exigences suivantes :
- a) pour tout compte ouvert au nom d'une personne physique ou d'une société par actions ou autre forme d'entité commerciale dont cette personne physique est l'unique propriétaire :
- i) un identifiant unique permettant de lier entre eux tous les comptes ayant le même propriétaire réel. L'identifiant unique utilisé dans un tel cas doit être créé par le participant agréé dans un format qu'il juge approprié. Cet identifiant unique, une fois créé et utilisé, ne doit pas être modifié ou remplacé par un nouvel identifiant sans en avoir au préalable avisé la Bourse.
- b) pour tout compte appartenant à plusieurs personnes physiques tel que compte conjoint, club d'investissement, société de personnes ou société de portefeuille :
- i) si l'une des personnes physiques propriétaires de ce compte détient un intérêt de plus de 50% dans la propriété du compte, l'identifiant unique utilisé devra être celui de cette personne et devra être établi tel que spécifié à l'alinéa 3) a) i) ci-dessus ;
- ii) si aucune des personnes propriétaires du compte ne détient un intérêt de propriété supérieur à 50%, l'identifiant unique doit être le nom du compte.
- c) pour tout compte ouvert au nom d'une société par actions autre qu'une société par actions détenue à 100% par une personne physique :
- i) si l'une des personnes physiques actionnaire de cette société détient un intérêt de plus de 50% dans la propriété du compte, l'identifiant unique utilisé devra être celui de cette personne et devra être établi tel que spécifié à l'alinéa 3) a) i) ci-dessus ;
- ii) si plus de 50% des actions de la société sont détenues par une autre société par actions, l'identifiant unique doit être l'identifiant d'entité légale de cette autre société par actions tel qu'attribué par l'organisation responsable de l'attribution d'un tel identifiant ;
- iii) dans tous les autres cas, l'identifiant unique doit être l'identifiant d'entité légale de la société par actions au nom de laquelle le compte a été ouvert ;
- iv) si, pour les sociétés par actions dont il est question aux alinéas c) ii) et c) iii), aucun identifiant d'entité légale n'est disponible, l'identifiant devant être utilisé sera le

numéro d'incorporation de la société tel qu'attribué par l'autorité gouvernementale ayant émis le certificat d'incorporation de cette société.

Dans les cas où l'identifiant d'entité légale ou le numéro d'incorporation d'une société par actions ne sont pas disponibles ou ne peuvent être obtenus ou communiqués par le participant agréé en raison de restrictions légales ou réglementaires, ce dernier devra utiliser un identifiant unique permettant de lier entre eux tous les comptes ayant la même société par actions comme propriétaire réel. L'identifiant unique utilisé dans un tel cas peut être soit le nom de la société propriétaire du compte ou être créé par le participant agréé dans un format qu'il juge approprié.

Tout identifiant unique, qu'il soit créé ou non par le participant agréé, ne doit pas être modifié ou remplacé par un nouvel identifiant sans en avoir au préalable avisé la Bourse.

Pour les fins du présent paragraphe c), l'expression « identifiant d'entité légale » signifie le numéro unique d'identification attribué à une entité légale par tout organisation accréditée à cette fin en vertu de la norme ISO 17442 de l'Organisation internationale de normalisation, telle qu'approuvée par le Conseil de la stabilité financière et le Groupe des 20 et visant à mettre en place un système universel et obligatoire d'identification des entités légales négociant tout genre d'instrument dérivé.

- 5) Si plusieurs comptes sont détenus ou contrôlés par une même personne à titre de propriétaire réel, la détermination de l'atteinte des seuils de déclaration applicables doit se faire en considérant l'ensemble de ces comptes.

Pour les fins du présent article, l'expression « contrôle » signifie un intérêt à titre de propriétaire réel supérieur à 50%.

- 6) Les seuils de déclaration établis par la Bourse sont les suivants :
- a) Pour chaque classe d'options autres que les options sur contrats à terme
 - i) 250 contrats, dans le cas d'options sur actions et sur unités de fiducie;
 - ii) 500 contrats, dans le cas d'options sur parts de fonds négocié en bourse;
 - iii) 500 contrats, dans le cas d'options sur devises;
 - iv) 15 000 contrats, dans le cas d'options sur indice.
 - b) Pour les contrats à terme et options sur contrats à terme afférentes
 - i) 300 contrats, dans le cas des contrats à terme et options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes (BAX et OBX), en cumulant les positions

14-4

Bourse de Montréal Inc.

d'options sur contrat à terme et les positions dans le contrat à terme sous-jacent. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat d'option (OBX) équivaut à un contrat à terme (BAX) ;

- ii) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans (LGB) ;
- iii) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme et options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB et OGB), en cumulant les positions d'options sur contrat à terme et les positions dans le contrat à terme sous-jacent. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat d'option (OGB) équivaut à un contrat à terme (CGB).
- iv) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF) ;
- v) 250 contrats, dans le cas de contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) ;
- vi) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) et des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM), en cumulant les positions dans les deux contrats à terme. Pour les fins d'un tel cumul, un contrat standard (SXF) équivaut à un contrat mini (SXM) ;
- vii) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX (SCF) ;
- viii) 300 contrats, dans le cas des contrats à terme trente jours sur le taux « repo » à un jour (ONX) et des contrats à terme sur swap indexé à un jour (OIS) ;
- ix) 500 contrats, dans le cas des contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX (SXA, SXB, SXH, SXY) ;
- x) 250 contrats, dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement physique (MCX) ;
- xi) 1 000 contrats, dans le cas des contrats à terme sur l'indice FTSE Marchés émergents.

La Bourse peut, à sa discrétion, imposer l'application de tout autre seuil de déclaration plus sévère et inférieur à ceux prévus dans la présente Règle.

- 7) En plus des rapports exigés en vertu du présent article, tout participant agréé doit rapporter immédiatement au vice-président de la Division de la réglementation de la Bourse toute

situation où il a des raisons de croire que lui-même ou un client, agissant seul ou de concert avec d'autres, a dépassé ou tente de dépasser les limites de position établies par la Bourse ;

- 8) Un participant agréé qui ne négocie aucun des instruments dérivés inscrits à la Bourse ou qui ne détient ni ne gère aucun compte de négociation pour son propre compte ou pour celui de ses clients peut être dispensé de se conformer aux exigences prévues au paragraphe 1) du présent article, aux conditions suivantes :
- i) il doit transmettre une demande de dispense par écrit à la Division de la réglementation, confirmant qu'il n'a effectué, à quelque titre que ce soit, aucune opération sur l'un ou l'autre des instruments dérivés inscrits à la Bourse au cours des douze mois précédant sa demande et qu'il n'envisage effectuer aucune opération sur ces mêmes instruments dans un avenir prévisible ;
 - ii) toute dispense que pourra octroyer la Division de la réglementation sera valide tant que toutes les conditions relatives à cette dispense sont respectées ;
 - iii) toute dispense peut être annulée en tout temps par la Division de la réglementation et, dans tous les cas, prend fin lorsque le participant agréé effectue une opération sur l'un ou l'autre des instruments dérivés inscrits à la Bourse ;
- 9) Un participant agréé peut, avec l'autorisation préalable de la Bourse, déléguer à une tierce partie acceptable pour la Bourse la transmission des rapports de positions prescrits en vertu du paragraphe 1) de la présente Règle. Pour qu'une telle délégation soit permise, les conditions suivantes doivent être respectées :
- i) le participant agréé qui souhaite que ses rapports de positions soient soumis à la Bourse par une tierce partie, plutôt que par lui-même, doit s'assurer de divulguer à cette tierce partie toute l'information nécessaire pour les fins d'une telle soumission, conformément aux exigences de la Bourse ;
 - ii) toute délégation effectuée en vertu du présent paragraphe doit être approuvée au préalable et par écrit par la Division de la réglementation. À cette fin, le participant agréé qui désire déléguer à une tierce partie la responsabilité de transmettre les rapports de position prescrits à la Bourse doit soumettre une demande d'approbation écrite à la Division de la réglementation ;
 - iii) toute approbation de délégation que pourra octroyer la Division de la réglementation sera valide tant que toutes les conditions relatives à cette approbation sont respectées ;
 - iv) une telle approbation de délégation peut être annulée en tout temps par la Division de la réglementation et, dans tous les cas, prend fin lorsque le délégataire cesse ou n'est plus en mesure de soumettre les rapports de positions au nom du participant agréé lui ayant confié cette tâche, conformément aux exigences de la Bourse;

14-6

Bourse de Montréal Inc.

- v) nonobstant la délégation de la soumission de ses rapports de position à une tierce partie, le participant agréé ayant effectué une telle délégation demeure dans tous les cas responsable des obligations prévues au présent article et doit s'assurer que toute l'information transmise à la Bourse en son nom par le délégataire est complète et exacte.



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 062-15

Le 3 juin 2015

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**MODIFICATIONS RELATIVES AUX SYSTÈMES
DE MARGE BASÉE SUR LE RISQUE****MODIFICATION DE L'ARTICLE 9002 DE LA RÈGLE NEUF
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé les modifications de l'article 9002 de la Règle Neuf de Bourse de Montréal Inc. (l'« **Article** ») afin de reconnaître le rôle de la Corporation canadienne de produits dérivés (la « **CDCC** ») dans l'établissement des intervalles de marge utilisés dans les systèmes de marge basée sur le risque, et à veiller à l'uniformisation du mode de calcul des intervalles pour les marges des clients et de la chambre de compensation.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **6 juillet 2015**. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e Sabia Chicoine
Conseillère juridique, Affaires juridiques, produits
dérivés
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Web : www.m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veuillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet.

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées ainsi que les amendements proposés à l'Article. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).



**MODIFICATIONS RELATIVES AUX SYSTÈMES
DE MARGE BASÉE SUR LE RISQUE
MODIFICATION DE L'ARTICLE 9002**

Table des matières

I.	RÉSUMÉ	2
II.	ANALYSE	2
	a. Nature et but des modifications proposées	2
	b. Analyse comparative	3
	c. Modifications proposées	4
III.	PROCESSUS DE MODIFICATION	6
IV.	EFFETS SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES	6
V.	OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES	6
VI.	INTÉRÊT PUBLIC	6
VII.	PROCESSUS	7
VIII.	DOCUMENT EN ANNEXE	7

I. RÉSUMÉ

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a l'intention de modifier l'article 9002 de ses Règles, « Systèmes de marge basée sur le risque ». Cet article prévoit l'utilisation de systèmes de marge basée sur le risque pour établir les exigences de marge des comptes de participants agréés qui comportent exclusivement des contrats sur produits dérivés de la Bourse. La modification vise à reconnaître le rôle de la Corporation canadienne de produits dérivés (la « CDCC ») dans l'établissement des intervalles de marge utilisés dans les systèmes de marge basée sur le risque, et à veiller à l'uniformisation du mode de calcul des intervalles pour les marges des clients et de la chambre de compensation.

II. ANALYSE

a. Nature et but des modifications proposées

Les exigences de marge sont un outil essentiel pour gérer le risque sur les marchés à terme. Les dépôts de garantie, souvent appelés « cautionnement de bonne exécution », servent de garantie pour couvrir les pertes potentielles découlant du défaut d'une partie à la transaction. L'article 14201 des Règles de la Bourse prévoit que les exigences de marge applicables à toutes les positions sur les instruments dérivés détenues par un participant agréé ou au nom de ses clients sont déterminées, lorsqu'il y a lieu, par la Bourse, en collaboration avec la corporation de compensation.

Les exigences de marge publiées par la Bourse sont fonction : 1) d'un intervalle de marge, 2) du prix de règlement quotidien du contrat et 3) du multiplicateur du contrat, soit la valeur de l'unité de fluctuation du prix utilisée pour calculer la taille du contrat. Le multiplicateur du contrat consiste en un nombre statique pour chaque contrat. Le prix de règlement quotidien de chaque contrat est établi par la Bourse selon une formule qui tient compte à la fois des opérations et des ordres ouverts, et est diffusé après la clôture de la séance. L'intervalle de marge correspond à la mesure du risque lié au contrat et est calculé en fonction, notamment, de la volatilité historique du contrat.

La Bourse a toujours fait appel à la CDCC, la chambre de compensation à contrepartie centrale pour tous les produits dérivés inscrits à sa cote, pour effectuer le calcul de l'intervalle de marge pour ses contrats. Cela vient du fait que la CDCC, en qualité de contrepartie centrale pour toutes les opérations à la Bourse, est responsable de la gestion du risque de défaut et de l'établissement des exigences de marge appropriées. En conséquence de ces responsabilités fondamentales, la CDCC a développé les compétences, les outils et l'expertise d'un Service de gestion du risque qui établit les exigences de marge étalonnées pour adhérer aux pratiques exemplaires internationales de gestion du risque, dont elle tire parti.

b. Analyse comparative

Une comparaison de bourses nord-américaines révèle que les Bourses mentionnées ci-après se fondent également sur des taux de marges établis par leurs propres chambres de compensation.

- ICE Futures Canada – Selon l'article 4E.05¹ des règles d'ICE Futures Canada :
 - c. Le taux minimal suivant est appliqué aux marges pour positions simples et aux marges pour positions mixtes intra-annuelles sur les récoltes de la clientèle non participante des négociants-commissaires en contrats à terme (Futures Merchant Clients, ou FCM).
 - 1. Les marges courantes doivent être égales aux marges établies par la chambre de compensation;
 - 2. Le taux des marges initiales doit représenter 110 % du taux appliqué aux marges courantes.
 - d. À leur gré, les FCM peuvent permettre à des clients non participants qui détiennent des positions de couverture de constituer des marges au taux de la chambre de compensation.
 - e. Le taux de marge minimale de la clientèle des FCM qui n'utilisent pas le service de compensation est égal aux taux de la marge de la chambre de compensation. Les FCM ont l'obligation de réunir, au moins, les marges établies par la chambre de compensation pour les positions spéculatives et positions de couverture des participants auxquels ils fournissent des services de compensation. (traduction libre)
- CBOT – La règle 930.B du règlement de la CBOT prévoit l'établissement par le personnel de la chambre de compensation du taux initial et du taux de maintien du cautionnement de bonne exécution utilisés pour établir les exigences de cautionnement d'exécution de la Bourse. [*« Clearing House staff shall determine initial and maintenance performance bond rates used in determining Exchange performance bond requirements. »*²]
- ASX 24 – La procédure 8600 des Règles et procédures d'exploitation de l'ASX 24 prévoit que les marges initiales des contrats sont régies par le service de compensation agréé ou la Bourse, ou les deux, et varient lorsqu'il y a lieu en fonction de la volatilité du marché [*« Contract initial margins are governed by the Approved Clearing Facility or the Exchange or both and vary from time to time according to the volatility of the market in question. »*³] Les taux de marge et les paramètres SPAN sont publiés par l'ASX Clearing Corporation⁴.

¹ https://www.theice.com/publicdocs/futures_canada/rules/Rule4_Participants.pdf

² Chapter 9, « Clearing Members » URL : <http://www.cmegroup.com/rulebook/CBOT/1/9/9.pdf>

³ ASX 24, « Operating Rules Procedures ». URL :

http://www.asx.com.au/documents/rules/asx_24_procedures.pdf

⁴ Taux de marge initiale et paramètres SPAN en dollars australiens. URL :

<http://www.asx.com.au/data/clearing/marginrates.pdf>

- La règle 3.3.12 de la SGX prévoit que la marge initiale et la marge de maintien minimales exigées pour les comptes des clients sont prescrites par la chambre de compensation⁵.

c. Modifications proposées

Retrait de la mention précise de la méthodologie de calcul d'intervalle de marge

L'article 9002 des Règles de la Bourse en vigueur prévoit l'utilisation des systèmes de marge basée sur le risque pour le calcul des exigences de marge minimales des comptes propres des participants agréés. L'article comporte une référence à la méthodologie d'établissement des marges de contrats à terme utilisées dans ces systèmes de marge basée sur le risque. La CDCC a proposé de modifier cette méthodologie pour améliorer la gestion du risque, conformément aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers (les « PFMI »)⁶.

Par souci de cohérence entre les Règles de la Bourse et la méthodologie envisagée par la CDCC, l'article 9002 doit être modifié afin qu'y soit supprimée la référence au mode de calcul de l'intervalle de marge.

La Bourse propose de modifier l'article 9002 afin d'en supprimer la référence à un mode de calcul donné, et pour faire en sorte que le système de marge basée sur le risque utilise les mêmes intervalles de marge et les mêmes hypothèses que la CDCC dans le cadre de son calcul d'exigences de marge pour les comptes à la CDCC.

La Bourse estime que les raisons ci-après justifient la suppression d'un mode de calcul d'intervalle donné de l'article 9002.

1. Le texte de l'article 9002 prévoit le calcul de l'intervalle de marge « en utilisant l'intervalle de marge calculé et les hypothèses utilisées par la CDCC ». La Bourse est d'avis que la CDCC est la mieux placée pour calculer le risque d'un contrat donné et que sa méthodologie peut évoluer en fonction des progrès des pratiques et des normes internationales de gestion du risque. Étant donné que la CDCC est tenue de se conformer à des exigences réglementaires pour modifier une méthodologie utilisée pour calculer des marges, la Bourse ne considère pas qu'il soit nécessaire d'imposer de modification des règles lors de la modification de cette méthodologie.
2. La nouvelle méthodologie d'établissement d'intervalle de marge doit être présentée au comité consultatif de gestion des risques (le « CCGR ») avant de l'être au conseil d'administration de la CDCC pour approbation. Le CCGR est composé de spécialistes de la gestion du risque qui représentent les membres compensateurs de la CDCC et des principaux responsables de la gestion des risques de la société. Les membres du CCGR peuvent exprimer leurs préoccupations à l'égard de toute modification apportée à la méthodologie présentée par la CDCC, et celles-ci seront portées à

⁵ SGX. Règle 3.3.12 « Customer Margins ». URL :

http://rulebook.sgx.com/en/display/display.html?rbid=3271&element_id=2742

⁶ Se reporter à l'avis 2014-159 (29 juillet 2014) de la CDCC. URL : http://www.cdcc.ca/u_avis_fr/159-14_fr.pdf

l'attention du conseil d'administration de la CDCC avant l'approbation de la méthodologie. À l'issue du vote du conseil d'administration sur la modification, la méthodologie dans la forme sous laquelle elle apparaît dans le Manuel des risques de la CDCC est soumise au processus d'autocertification, conformément à la *Loi sur les instruments dérivés*⁷ du Québec et au Protocole concernant les règles prévues à l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Ainsi, il existe une transparence et une surveillance réglementaire rigoureuse pour les modifications dont pourrait faire l'objet la méthodologie.

3. La méthodologie utilisée pour l'établissement des intervalles de marge n'est énoncée dans aucun autre article des Règles de la Bourse sur les exigences de marge. L'article 14201 ne fait état d'aucune méthodologie particulière et mentionne uniquement que les exigences de marge sont déterminées lorsqu'il y a lieu avec la collaboration de la CDCC. La Bourse applique des intervalles de marge identiques, que ceux-ci soient utilisés ou non dans les systèmes de marge basée sur le risque. Il n'y a donc aucune raison particulière de définir les intervalles de marge comme tels, quant à leur utilisation dans les systèmes de marge basée sur le risque, dans les Règles de la Bourse.

Retrait de l'exigence relative à l'approbation de la Bourse quant aux changements dans les hypothèses

L'article 9002 prévoit également que « tous les changements aux hypothèses utilisées par la [CDCC] doivent être approuvés par la Bourse préalablement à leur application afin de s'assurer que les méthodologies SPAN et TIMS demeurent appropriées aux fins réglementaires ». La Bourse projette de supprimer cette exigence de l'Article 9002.

La Bourse entend se fonder sur l'intervalle de marge établi par la CDCC dans tous les cas. La Bourse se fonde actuellement sur les intervalles de marge de la CDCC pour établir les exigences de marge pour toutes les positions, et un ensemble unique d'intervalles de marge est utilisé pour les systèmes de marge basée sur le risque, les exigences de marge pour produits individuels et les exigences de marge pour les stratégies. La Bourse est également représentée à la fois au CCGR de la CDCC et au conseil d'administration de la CDCC. Compte tenu de la gouvernance rigoureuse qui régit la modification des intervalles de marge par les représentants de la CDCC et de la Bourse aux instances de gouvernance, la Bourse est d'avis que l'approbation officielle de la Bourse des modifications du mode de calcul des marges n'est pas nécessaire.

Retrait de la mention de la méthodologie TIMS

L'article 9002 renvoie à l'utilisation de la méthodologie « *Theoretical Intermarket Margining System* » (« TIMS »), pour le calcul du capital exigé des comptes des participants agréés exclusivement constitués de positions sur instruments dérivés inscrits à la cote de la Bourse. La méthodologie TIMS n'est plus en vigueur, c'est pourquoi la Bourse propose de supprimer cette référence dans la règle. Enfin, l'article 9002 prévoit également que la « méthodologie

⁷ Chapitre I-14.01.

sélectionnée (soit SPAN ou TIMS) devra être utilisée de façon constante et ne pourra pas être changée sans l'accord préalable de la Bourse ». Cette exigence ne sera plus pertinente après le retrait de la mention de la méthodologie TIMS de l'article; par conséquent, la Bourse propose de la supprimer.

Remplacement de l'expression « exigences de capital » par l'expression « exigences de marge »

L'article 9002 laisse entendre que la méthodologie appliquée est utilisée pour l'établissement des « exigences de capital ». Du point de vue terminologique, il serait plus approprié d'indiquer que le calcul sert en fait à déterminer les « exigences de marge ». La Bourse procède uniquement au calcul et à la diffusion des exigences de marge.

III. PROCESSUS DE MODIFICATION

Les modifications proposées sont motivées par des changements effectués dans la méthodologie utilisée par la CDCC pour calculer les intervalles de marge et par la nécessité pour la Bourse d'assurer la cohérence avec les intervalles de marge de la CDCC.

IV. EFFETS SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Les effets attendus sur les systèmes technologiques de la Bourse et des participants agréés sont considérés comme minimes. Les participants n'ont aucune modification à apporter à leur infrastructure technologique.

V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les objectifs des modifications proposées sont les suivants :

1. clarifier le rôle de la CDCC dans l'établissement des intervalles de marge utilisés dans les systèmes de marge basée sur le risque comme le prévoient les règles de la Bourse;
2. veiller à la cohésion entre les intervalles de marge utilisés pour les systèmes de marge basée sur le risque et le calcul des marges pour les positions simples et les stratégies et permettre à la CDCC de modifier la méthodologie utilisée pour établir les intervalles de marge afin de se conformer aux pratiques exemplaires et aux normes internationales.

VI. INTÉRÊT PUBLIC

L'intérêt public des modifications projetées réside dans le fait que :

1. la clarification du rôle de la CDCC dans l'établissement du mode de calcul des intervalles de marge harmonisera les pratiques de la Bourse avec celles des autres marchés à terme du monde;
2. le recours à la CDCC pour établir le mode de calcul des marges sans procéder à une modification des règles fera en sorte que les méthodologies répondront aux pratiques exemplaires et aux normes internationales;

3. la gouvernance régissant l'établissement et la modification des méthodologies de calcul de marge est rigoureuse et fait l'objet de la surveillance et des commentaires du public.

VII. PROCESSUS

Les modifications proposées sont soumises au Comité des règles et politiques de la Bourse en vue de leur approbation. Elles sont également soumises à l'Autorité des marchés financiers conformément au processus d'autocertification et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre informatif.

VIII. DOCUMENT EN ANNEXE

- Article 9002 de la Règle Neuf de Bourse de Montréal Inc.

RÈGLE NEUF
-EXIGENCES DE MARGE ET DE CAPITAL POUR OPTIONS, CONTRATS À TERME
ET AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Section 9001 – 9100
-Dispositions générales

9002 Systèmes de marge basée sur le risque
 (01.01.05, 00.00.00)

- a) Dans le cas d'un compte d'un participant agréé composé exclusivement de positions en instruments dérivés inscrits à la Bourse, ~~le capital~~ la marge exigée peut être ~~celui calculé~~ celle calculée, selon le cas, par la méthodologie « Standard Portfolio Analysis » (SPAN) ~~ou par la méthodologie « Theoretical Intermarket Margin System » (TIMS)~~, en utilisant l'intervalle de marge calculé et les hypothèses utilisées par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. ~~Tous les changements aux hypothèses utilisées par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés doivent être approuvés par la Bourse préalablement à leur application afin de s'assurer que les méthodologies SPAN et TIMS demeurent appropriées aux fins réglementaires.~~

~~La méthodologie sélectionnée (soit SPAN ou TIMS) devra être utilisée de façon constante et ne pourra pas être changée sans l'accord préalable de la Bourse. Si le participant agréé sélectionne la méthodologie SPAN ou la méthodologie TIMS, les exigences de capital~~ marge calculées selon ~~ces~~ les méthodologies auront préséance sur les dispositions prescrites dans les Règles.

~~— Aux fins du présent article, « intervalle de marge » désigne le produit des trois éléments suivants :~~

- ~~i) l'écart type maximal des fluctuations en pourcentage des valeurs de règlement quotidiennes pendant les 20, 90 et 260 jours ouvrables les plus récents; multiplié par~~
 - ~~ii) 3 (pour un intervalle de confiance de 99 %); et multiplié par~~
 - ~~iii) la racine carrée de 2 (pour deux jours de couverture).~~
- b) Dans le cas d'un compte client, il est interdit d'utiliser la méthodologie SPAN ~~ou la méthodologie TIMS~~ pour déterminer les exigences de marge.

7.3.2 Publication

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS**DÉCISION N° 2015-PDG-0088****Groupe TMX Limitée**

(Approbation du programme intégré de la gestion des risques d'entreprise)

Vu la décision n° 2012-PDG-0190 prononcée le 26 octobre 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») (la « décision n° 2012-PDG-0190 ») approuvant le plan d'intégration de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ensemble la « CDS ») avec Groupe TMX Limitée (« Groupe TMX ») (le « plan d'intégration »);

Vu les représentations de Groupe TMX à l'effet de développer un programme intégré de la gestion des risques d'entreprise pour Groupe TMX qui serait harmonisé avec le programme de la gestion des risques d'entreprise de la CDS;

Vu la condition énoncée au paragraphe 2 de la décision n° 2012-PDG-0190, selon laquelle le Groupe TMX doit obtenir l'approbation préalable de l'Autorité de son programme intégré de la gestion des risques d'entreprise;

Vu la demande de Groupe TMX déposée auprès de l'Autorité le 24 avril 2015 visant à obtenir l'approbation préalable de l'Autorité de son programme intégré de la gestion des risques d'entreprise (la « demande »);

Vu les informations fournies par Groupe TMX au soutien de sa demande;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des chambres de compensation et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'approuver la demande du fait qu'elle n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité approuve le programme intégré de la gestion des risques d'entreprise de Groupe TMX.

Fait le 28 mai 2015.

Louis Morisset
Président-directeur général

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

* *Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.*

8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700035529	BLACK & MCDONALD LIMITED 1143849587	- BLACK & MCDONALD LIMITÉE	2015-05-27
3000230553	EBI ENVIRONNEMENT INC. 1141673567	- EBI ENVIRONNEMENT/CDT - EBI ENVIRONNEMENT/CENTRE DE TRI - NORD-BEN - RÉCUPÉRATION NORD-BEN - SERVICE SANITAIRE R.S. INC.	2015-05-25
3000230679	LES ENTREPRISES BERTHIER INC. 1140721912	- EBI - GROUPE EBI	2015-05-25
3000239885	CONSTRUCTION BÂTIMENTS QUÉBEC (BQ) INC. 1165888695		2015-05-19

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000248278	JOHNSTON-VERMETTE GROUPE CONSEIL INC. 1142998591	- INGÉNIMATION - JOHNSTON VERMETTE GROUPE CONSEIL INC. - JOHNSTON-VERMETTE - JOHNSTON-VERMETTE & ASSOCIÉS	2015-05-13
3000280847	ANDRITZ HYDRO CANADA INC. 1166507021	- ANDRITZ HYDRO	2015-05-29
3000304616	LES PAVAGES DANCAR (2009) INC. 1165622268		2015-05-21
3000307150	PAVAGES VAUDREUIL LTÉE 1142774729		2015-05-19
3000314197	HBP CONDUITE SOUS PRESSION INC. 1164877749	- HANSON PRESSURE PIPE INC.	2015-05-20
3000432265	MECA-FAB INC. 1166712738		2015-05-19
3000505613	LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES D'EXCAVATION L.E.Q.E.L. (1993) LTÉE 1170181508	- L.E.Q.E.L.	2015-05-25
3000514024	BERTRAND MATHIEU LIMITÉE 1141970906		2015-05-27
3000517487	CONSTRUCTION RO INC. 1167886135		2015-05-29
3000518869	QUALINET ENVIRONNEMENT INC. 1167615815	- QUALINET ENVIRONMENT INC.	2015-05-25
3000532022	POLLARD BANKNOTE LIMITED 1169356236	- ENTREPRISES POLLARD BANKNOTE	2015-05-27
3000596267	MAÇONNERIE DYNAMIQUE LTÉE 1142382408		2015-05-15
3000597202	4520556 CANADA INC. 1166184334		2015-05-13
3000597907	LES ENTREPRISES HOULE EXCAVATION INC. 1143349562		2015-05-28
3000600895	EXEL CONTRACTING INC. 1162269386	- EXEL CONTRACTANT INC.	2015-05-20

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000612882	CENTRE LA TRAVERSÉE 1143866870	<ul style="list-style-type: none"> - APPARTEMENTS BELLE RIVE - MAISON D'ÉMILIE - RÉSIDENCE CONCORDE - RÉSIDENCE DU SEIZE - RÉSIDENCE EUREKA - RÉSIDENCE LACHAPELLE - RÉSIDENCE LE DIAPASON - RÉSIDENCE LE MIMOSA - RÉSIDENCE LE PÉLICAN - RÉSIDENCE LE TOURNESOL - RÉSIDENCE LES FLORALIES - RÉSIDENCE L'ODYSSÉE - RÉSIDENCE MASSON - RÉSIDENCE PELLETIER - RESSOURCE DU JASMIN - RESSOURCE LE RIVIERA - RESSOURCE ROUSSELOT-PERRIN - RÉSIDENCE LE RIVIERA - RÉSIDENCE LE TRAMPOLINE - RÉSIDENCE ROSE DES VENTS 	2015-06-02
3000613337	CONSTRUCTION LECLERC ET PELLETIER INC. 1142688200	- LECLERC PELLETIER	2015-05-19
3000621168	CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC. 1142960765		2015-06-01
3000622194	HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE 1143555028	<ul style="list-style-type: none"> - HEWITT EQUIPMENT LIMITED - ÉQUIPEMENTS AGRI-MONT - ÉQUIPEMENTS H. PALARDY 2000 - ÉQUIPEMENTS PRAIRIES - PERKINS QM 	2015-05-29
3000622844	PÉGA INFORMATIQUE INC. 1146422739		2015-06-02
3000624414	CIAO TECHNOLOGIES INC. 1163668776	<ul style="list-style-type: none"> - CIAO - CIAO-TECHNO - CIAO-TECHNO.COM - LOGICIEL ERMETIS - SOLUTION ERMETIS 	2015-05-28
3000626163	NICO MÉTAL INC. 1140865297		2015-06-02
3000626920	ASDR SOLUTIONS INC. 1167757096		2015-05-13

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000627732	ÉQUIPEMENT MOORE LTÉE 1141892027	- ÉQUIPEMENT MOORE - MOORE EQUIPMENT - LOCATION DICKIE MOORE - DICKIE MOORE RENTALS	2015-05-15
3000632450	CONSTRUCTION TELMOSSE & FILS INC. 1145822467		2015-05-20
3000634332	SCIENTIFIC GAMES PRODUCTS (CANADA) ULC 1164494842	- LES PRODUITS SCIENTIFIC GAMES (CANADA)	2015-05-27
3000635144	ASPHALTE GÉNÉRALE INC. 1140175481		2015-05-15
3000638310	MAURICE DENIS ET FILS INC. 1146583720		2015-05-26
3000640076	9306-1380 QUÉBEC INC. 1170196746	- PAVAGE ROY - PAVAGE ROY & FRERES	2015-05-19
3000641645	MECANIQUE M.A.P INC. 1161737011	- M.A.P MECHANICAL INC.	2015-05-27
3000646329	TRANSPORT L'EPIPHANIE INC. 1143102979		2015-05-28
3000654603	GAUVREAU & FILS EXCAVATION INC. 1142307504	- GAUVREAU EXCAVATION	2015-05-22

8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information.

8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.